

## P

## PAJOT ou PAGEOT

La famille PAJOT est sans doute originaire de Gélannes où elle est citée depuis le début du XVI<sup>ème</sup> siècle.

En 1596, Jacques PAJOT de Gélannes paye censive au seigneur de Saint-Aubin<sup>1</sup>.

**A. Edmond**, ! en 1526

Edmond PAJOT paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1526<sup>2</sup>.

**B. Jacquin**, laboureur à Quincey, ! à Quincey ou Saint-Aubin en 1551-1559

En 1551, Jacquin PAJOT, laboureur à Quincey, prend le bail de terres à Quincey<sup>3</sup>.

En 1558, Jacquin PAJOT figure parmi les héritiers de Jean HUCHER et Félicon<sup>4</sup>.

1 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Gond ASSELIN paye censive à la décharge de Jacques PAJOT de Gélannes pour la moitié d'un quartier et demi de terre en deux pièces assis près le foulon Pillavoyne et près de Courclain en 1596 [AD 10 - E\* 2883]

2 Emon PAYOT paye cens à Saint-Aubin en 1526 [AD 10 - E\* 2880]

3 Le 27.3.1551, Jacquin PAJOT, laboureur demeurant à Quincey, retient à titre de ferme de Claude EDMERY, sergent royal à Nogent, 7 arpents 1 quartier de terre à Quincey, soit:

- 4 arpents acquis de Clément BALLIGAULT
- 1/2 arpent + 1/2 arpent + 3 quartiers acquis de P.re BARBOTIN
- 1 arpent acquis de George et Pierre BARBOTIN
- 1/2 arpent acquis de Gilles CAILLEY [AD 10 - E\* 2938]

4 Le 15.7.1558, Denis ANGENOST, écuyer, seigneur des Barres et des Ormeaux, bailli de Nogent/Seine, intervient pour la cause nouvelle venue entre les abbesses du Paracllet à l'encontre de Edmé GUILLEMARD, Symon LAUXERROIS, Loys GILLOTTE, Eugene veuve de Claude GARNIER, Gilles GILLOTTE, Nicolle veuve de Georges HUOT, Guyon GAULTIER au nom et comme ayant pris la cause pour Jacques PAGERT pour raison du droit que ledit PAGERT avait du gaignage des Mergers et La Chaulme dont il est question, Barbe veuve d'Estienne MERLIN, tant en son nom que comme ayant pris la cause pour ledit Symon DAUSSANGE de ce qu'elle a acquis de lui lesdits héritages, Martin THIERRY, Pierre et Didier les CALOT, Denise MERLIN, veuve de Ambroise SIMON, la veuve Jean HUCHER, Jehan BRIGEON et Nicolas HUCHER, défendeurs, adjoint par Benoist TIXERRANT leur procureur.

Mention d'une sentence du bailliage du 17.6.1558 condamnant les défendeurs à faire les réparations nécessaires des maisons, granges, logis et étables au gaignage des Mergers et La Chaulme.

En 1559, Jacquin PAJOT prend du roi le bail de 23 arpents de terre à Quincey et de 11 arpents 1 quartier<sup>5</sup>.

En 1559, Jacquin PAJOT prend du seigneur de Saint-Aubin le bail de 20 arpents de terre en la garenne, à la séparation de Saint-Aubin et Quincey<sup>6</sup>.

**C. Edmé**, de Marnay/Seine, † /1582, ∞ à Geneviève, ! en 1582

**D. Pierre**, signe: Pierre Pajot, ! en 1573-1584, † /1593, ∞ à Marguerite MERLIN, ! en 1573-1583, peut-être fille d'Alexis M.

Pierre PAJOT paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1573 à 1584. Il paye à cause de sa femme de 1573 à 1580<sup>7</sup>.

En 1582, Pierre PAJOT, en son nom et comme tuteur et curateur de Jean et Jacqueline MERLIN, enfants mineurs de feu François MERLIN et feu Catherine PAJOT sa femme, et Nicolas LE ROUX, comme tuteur et curateur de Roland et Marguerite MERLIN, enfants mineurs de feu Roland MERLIN et Jeanne VALLÉE, femme dudit Roland et à présent dudit LE ROUX, font une déclaration commune au censier de l'Abbaye du Paracllet à Saint-Aubin. Ils possèdent entre autre une portion de saussois dont les trois font le tout et qui fut à feu Jean SIMON (grand-père des feus François et Roland MERLIN), rue de Courmont. Il

La procédure a pour objet de décider quelles réparations faire et quand.

Tous les défendeurs comparaissent sauf Eugene veuve de Claude GARNIER, Denise veuve d'Ambroise SIMON, la veuve de Jehan HUCHER et Nicolas HUCHER, représentés par BERTIN, et Martin THIERRY représenté par PARISOT.

Barbe veuve d'Estienne MERLIN a promis faire réparations pour la part de Gilles GILLOTTE pour raison de ce qu'elle a acquis de lui les héritages. [AD 10 - 24 H 100]

5 Le 6.8.1559, Jacquin PAJOT prend du roi le bail de 23 arpents de terre à Quincey. Jacques PAYOT prend un autre bail de 11 arpents 1 quartier [AD 10 - E 113]

6 Le 6.8.1559, Jacquin PAJOT prend de Laurent NUGAULT le bail de 20 arpents de terre en la garenne, à la séparation de Saint-Aubin et Quincey [AD 10 - E 113]

7 Pierre PAJOT paye censive à Saint-Aubin à cause de sa femme en 1573-1574, 1578, 1580; il paye en 1575-1580, 1582, 1584 [AD 10 - E\* 2881]

signe "Pierre Pajot"<sup>8, 9</sup>.

Pierre PAJOT et Marguerite MERLIN sont les parents de:

Marquette, b 10.3.1582, p Marquette MERLIN, m  
Claude épouse d'Imbert DONDEAU,  
probablement ∞ à Aubin FONTAINE

peut-être ∞(2) Anne VERNIER (?), ∞(2) à Marin RICOURT

Marin RICOURT paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1593 comme ayant épousé la veuve de Pierre PAJOT<sup>10</sup>.

## PAILLONET

**A. Pierre**, ne sait pas signer, tisserand en toile, ! en 1574-1596, ∞ à Jeanne ROMILLY

Pierre PAILLONET paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1574 et 1585. Il paye comme mari de Jeanne ROMILLY en 1574. Il paye pour feu Jacques MERCIER en 1577. Il paye pour Lazare et Gabrielle LARIBBE en 1579, pour Jean et Lazare LARIBBE en 1580<sup>11</sup>.

En 1587, Pierre PAILLONET est parrain du fils Pierre

---

8 Le 24.11.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraquet, interviennent Pierre PAIJOT, en son nom et comme tuteur et curateur de Jehan et Jacqueline, enfants mineurs de feu François MERLIN et feu Katherine PAIJOT, et Nicolas LE ROUX, tuteur et curateur de Rollant et Marguerite, enfants mineurs de feu Rollant MERLIN et Jehanne VALLÉE, femme dudit MERLIN et a présent femme dudit ROUX:

➤ pour la tierce partie d'1/2 arpent de saulsois qui fut à feu Jehan SYMON, rue de Courmont, entre la rue de Courmont et la rivière d'Arduisson, Barbe SYMON veuve de feu Claude MOSART.

La déclaration est signée "Pierre Paiot" avec paraphe et "N Le Roux" avec paraphe [AD 10 - 24 H 93]

9 Le 24.11.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraquet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Pierre PAJOT, en son nom et tuteur et curateur de Jehan et Jacqueline MERLIN, enfants mineurs de feu François MERLIN et feu Catherine PAJOT sa femme, et Nicollas LE ROUX, tuteur et curateur de Roland et Marguerite MERLIN, enfants mineurs de feu Roland MERLIN et Jehanne VALLÉE, femme dudit Rolland et à présent dudit LE ROUX, déclarent:

➤ une portion de saussois dont les 3 font le tout contenant 1/2 arpent qui fut à feu Jehan SIMON, rue de Courmont, entre ladite rue et la rivière d'Arduisson, Barbe SIMON veuve de feu Claude MOSART

La déclaration est signée "Pierre Pajot" [AD 10 - 24 H 118]

10 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Marin RICOURT paye comme ayant épousé la veuve Pierre PAJOT en 1593 [AD 10 - E\* 2883]

11 Pierre PAILLONET, mari de Jehanne ROMILLY, paye censive à Saint-Aubin en 1574; il paye en 1575-1582, 1585; il paye pour feu Jacques MERCIER en 1577; il paye pour Lazare LARIBBE et Gabrielle en 1579, pour Jehan et Lazare LARIBBE en 1580 [AD 10 - E\* 2881]

de Guillaume GILLES et Michelle PAILLONET.

Pierre PAILLONET paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1593 à 1595. Il paye à la décharge de Nicole CHEVRIER en 1593. Nicolas SIMON paye à la décharge de Pierre PAILLONET pour un quartier et demi de terre qu'il a acquis dudit PAILLONET assis au chemin de Marnay et un demi-arpent à la croix Pillavoyne qu'il a acquis de lui, de 1597 à 1607<sup>12, 13</sup>.

En 1596, Pierre PAILLONET, tisserand en toile à Saint-Aubin, vend un demi-arpent de terre et pré. Il ne sait pas signer<sup>14</sup>.

Pierre PAILLONET et Jeanne ROMILLY sont les parents de:

peut-être Jeanne, b 6.3.1574 Marnay/Seine

Louise, b 27.3.1582, p Christophore MERLIN, m  
Louise épouse de Gérald DANGLUSE

## PALLABAUT

**A. Claude**, ne sait pas signer, sabotier, de Gumery, ° ca 1693, ∞ à Marguerite JACQUIN

∞(2) 23.10.1719 à Marie DIRESNE, ne sait pas signer, ° ca 1693, fille de Pierre D. et Catherine GALLOIS, ∞(1) à Jean BOSSUOT

Claude François, ° & b 7.11.1720, obiit et (†)  
27.8.1721, p Denys DIRESNE, ne sait pas signer,  
m Simonne FOURRÉ, ne sait pas signer

## PANIER

**A. Pierre**, meunier à La Chapelle-Godefroy, ! en 1618, (†) 18.10.1624 La Chapelle-Godefroy

En 1618, Pierre PANIER, meunier à La Chapelle-Godefroy, prend du seigneur de Saint-Aubin le bail de la moitié du moulin à eau de La Chapelle-Godefroy. Il ne sait pas signer<sup>15</sup>.

---

12 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Pierre PAILLONET paye en 1594; Nicolas SIMON paye à la décharge de Pierre PAILLO.ET pour 1 q. 1/2 de terre qu'il a acquis dudit PAILLO.ET assis au chemin de Marnay en 1597; Nicolas SIMON paye à la décharge de Pierre PAILLONET en 1598-1607 [AD 10 - E\* 2883]

13 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pierre PAILLONET paye censive en 1593, 1594, 1595; il paye à la décharge de Nicole CHEVRIER en 1593; Nicolas SIMON paye à la décharge de Pierre PAILLONET pour un quartier et demi de terre au chemin de Marnay et un demi-arpent à la croix Pillavoyne qu'il a acquis de lui en 1598 [AD 10 - E\* 2883]

14 Le 16.12.1596, Pierre PAILLONET, tisserand en toile demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, vend à Jehan LORMIER, laboureur demeurant à Saint-Aubin et Didière HERMAY, sa femme, 1/2 arpent de terre et pré en 2 pièces [AD 10 - 24 H 100]

15 Le 16.7.1618, Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, La Croslière et La Chapelle, demeurant à La Croslière, baille à Pierre PANIET, qui ne sait pas signer, meunier demeurant à La Chapelle, la moitié du moulin à eau de La Chapelle-Saint-Michel, l'autre moitié à Charles

Pierre PANIER est le père de:

Barbe, marraine à La Chapelle-Godefroy le 9.9.1623, probablement ∞ /1638 à Pierre LE CLER

**B. Claude**, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Louette LIZION

Jeanne, b 2.2.1625 La Chapelle-Godefroy, p Jehan fils de † Jehan GEORGIN, m Marthre PARASTRE, épouse de Honorable Homme Michelle MERCIER

**C. Jacques**, ne sait pas signer, à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy les 25.8.1636 et 21.3.1643, ∞ 30.5.1639 La Chapelle-Godefroy à Quentine POPILLARD, fille de Nicolas P. et Jeanne TROTIN

Marie, b 1.1.1638 La Chapelle-Godefroy, p honorable hoe. Hierosme LA RIBBE, m honeste fille Marie BEIGNOT, épouse de Claude BEIGNOT, Recepveur de la terre de Berniere

Barnabé, b 14.6.1639 La Chapelle-Godefroy, p Barnabe fils de Michel AUBERT, m Jeanne MAISTRE, épouse de Jean TENAR

Quentine, b 17.5.1643 La Chapelle-Godefroy, p Jean COUSTURIER, ne sait pas signer, fille de Jean COUSTURIER, Musnier, m Quentine SURTIN, ne sait pas signer, fille de Quentin SURTIN, Greffier

Anne, b 2.3.1646 La Chapelle-Godefroy, p Pierre PARASTRE, Sieur de Champierry, m Anne fille de Jean NUGAULT, Escuyer seigneur de la Chapelle

François, b 4.6.1648 La Chapelle-Godefroy, p François VACHÉ, de la paroisse de Pousse, fils de † Pierre VACHÉ, m Anne fille de Denys MOREAU

Georgette, b 27.8.1650 La Chapelle-Godefroy, p Jean GALOIS, m Georgette TROTIN, épouse de Germain LANGOT, lieutenant

Marnay/Seine, est témoin dans une enquête. Il est âgé de 50 ans environ et natif de Marnay/Seine où il a toujours demeuré<sup>17, 18</sup>.

En 1541, Antoine PARASTRE l'aîné, marinier ou pêcheur à Marnay/Seine, est témoin dans une enquête. Il est âgé de 40 ans et natif de Marnay/Seine où il a toujours demeuré. Il cite le témoignage de ses père et grand-père<sup>19, 20</sup>.

**A. Claude** l'aîné<sup>21</sup>, ne sait pas signer, marchand à Marnay/Seine

En 1628, Claude PARASTRE est poursuivi avec

17 Le 21.11.1541, Pierre PARASTRE, pêcheur demeurant à Marnay est témoin dans une contestation entre Laurent NUGAULT et le procureur du roi pour les eaux-et-forêts. En présence de Félisot DAOUST, Remy HUGUENYN, Anthoine PARASTRE et Jehan BOURJONNE [AD 10 - E\* 2860]

18 Le 21.11.1541, dans une enquête sur l'étendue de la Garenne de Pont, est entendu comme témoin à Nogent/Seine, en l'hôtellerie de Noël LE MADRE où pend l'enseigne de la corne de bœuf:

Pierre PARASTRE l'aîné, marinier demeurant à Marnay/Seine, âgé de 50 ans environ, natif de Marnay où il a toujours demeuré.

➤ il cite Jehan PELLE condamné à une amende par défaut d'avoir payer 8 sols de censive au seigneur de Saint-Aubin

➤ il y a environ 8 ans, il fut pris par le sergent de Saint-Aubin dans les lieux et fut condamné par le Maire à l'écu d'amende qu'il paya à Jehan DE RANC

➤ il cite un nommé LE PELLETIER demeurant à Marnay, mort il y a environ 20 ans, âgé de 80 ans, procureur du seigneur de Saint-Aubin, pour le droit de justice

➤ il y a 16 ans, il fut avec Jehan DE RANC chasser avec des chiens et prendre un lièvre au dessus de la Muette [AD 10 - E\* 2860]

19 Le 23.11.1541, Anthoine PARASTRE l'aîné, marinier demeurant à Marnay est témoin dans une contestation entre Laurent NUGAULT et le procureur du roi pour les eaux-et-forêts. En présence de Gillet GILLOTTE, Pierre PARASTRE, Jehan THOMAS dit Henry et Denis VOTON [AD 10 - E\* 2860]

20 Le 23.11.1541, dans une enquête sur l'étendue de la Garenne de Pont, est entendu comme témoin à Nogent/Seine, en l'hôtellerie de Noël LE MADRE où pend l'enseigne de la corne de bœuf:

Anthoine PARASTRE, pêcheur demeurant à Marnay, âgé de 40 ans, natif de Marnay où il a toujours demeuré.

➤ étant jeune garçon, il a oui dire à son feu père et grand-père que la Muette avait été acquise du seigneur de Saint-Aubin par les officiers du roi

➤ il y a environ 25 ans, il fut trouvé coupant quelques menus bois dans le bois du Paraquet par les sergents de Saint-Aubin dont l'un nommé le Moustardier POUPIILLARD et fut mené prisonnier à Saint-Aubin en la maison de Jeh. GALLOYS qui faisait taverne et se trouva un nommé HUCHER qui le fit délivrer et il lui en couta seulement une pinte de vin [AD 10 - E\* 2860]

21 A Marnay:

Claude PARASTRE, ∞ à Catherine FROMENT, d'où:

## PAPELIN

**A. Pierre**, manouvrier, ! en 1543, ° ca 1513 Mériot

En 1543, Pierre PAPELIN, manouvrier à Saint-Aubin, est témoin dans une enquête. Il est âgé de 30 ans et natif du Mériot. Depuis 7 à 8 ans, il demeure en la maison du Paraquet<sup>16</sup>.

## PARASTRE

Ancienne famille de Marnay/Seine.

En 1541, Pierre PARASTRE l'aîné, marinier ou pêcheur à

NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin. L'acte est signé "Nugault" [AD 10 - 2E 66/3]

16 Le 20.2.1543, enquête à la requête des religieuses du Paraquet au sujet des terres et bois de Pothière contre Laurent NUGAULT comparait comme témoin:

➤ Pierre PAPELIN, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, âgé d'environ XXX ans, natif du Meryot, il y a 7 à 8 ans, il vint demeurer au climat du Paraquet et Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2809]

d'autres habitants de Marnay/Seine<sup>22</sup>.

En 1642, Bertrand BRUN et Claude PARASTRE l'aîné, marchands à Marnay/Seine, vendent des bottes de foin<sup>23</sup>.

En 1643, Claude PARASTRE l'aîné, marchand demeurant à Marnay/Seine, passe un contrat avec Antoine CATHELINET, sergent de la justice de Marnay/Seine. Il ne sait pas signer<sup>24</sup>.

Claude PARASTRE l'aîné est le père de:

Catherine

Claude<sup>25</sup>, ∞ à Jeanne MORANT

Christophe, ∞ à Bonnaventure POUGEOISE

**A.1. Claude**, Honorable Homme, homme d'armes à Marnay/Seine, ∞ à Jeanne MORANT

Louis, b 17.3.1607 Marnay/Seine, p Lois

PARASTRE lesnel, m Bonnaventure POUGEOISE

Vincent, b 29.1.1613 Marnay/Seine

Claude (M), b 31.12.1615 Marnay/Seine, p Claude fils de Symon PARASTRE

Pierre, b 29.8.1617 Marnay/Seine, p Noble

Homme et Sage M.e Pierre GUYON, Cons.er du

Roy, Bailly de Pont sur Seine et Prévost de ce

lieu, Honorable Ho.e Xpofle PARASTRE

**A.2. Christophe**, Maître, Honorable Homme, commissaire des tailles de la paroisse de Marnay/Seine, † /1638, ∞ à Bonnaventure POUGEOISE, Honnête Femme, probablement fille de Philibert P. et Elisabeth LE BEGUE

En 1627, Simon PARASTRE et Christophe PARASTRE, commissaire des tailles de la paroisse de Marnay/Seine, en charge et pouvoir de la communauté des habitants de Marnay/Seine, vendent 18 livres 15 sols de rente. Ils signent<sup>26</sup>.

➤ Claude (M), b 26.9.1572

Claude PARASTRE, dit Petiat, ∞ à Marion LESPOIX, d'où:

➤ Claude (M), b 8.2.1573

Claude PARASTRE, (†) 18.10.1649

22 A La Chapelle-Godefroy, le 11.3.1628, procédure contre Jean BRUN, Lupprien PARISOT, Nicolas GRIFFON, Edmé et Claude les PARASTRE [AD 10 - E\* 2815]

23 Le 18.9.1642, Bertrand BRUN et Claude PARASTRE l'aîné, marchands demeurant à Marnay, vendent à Honorable Homme Pierre GROSORT des bottes de foin [AD 10 - 2 E 66/11]

24 Le 14.10.1643, contrat entre Claude PARASTRE l'aîné, qui ne sait pas signer, marchand demeurant à Marnay, et Anthoine CATHELINET, qui signe "A Cathelinet" avec paraphe, sergent de la justice de Marnay [AD 10 - 2 E 66/11]

25 A Marnay:

Claude PARASTRE le jeune, ∞ à Denise LESPOIX, d'où:

➤ Nicole, b 11.2.1616

26 Les 11 et 18.7.1627, Maître Simon PARASTRE, lieutenant en la prévôté de Marnay et Xpofle PARASTRE, commissaire des tailles de ladite paroisse, en charge et pouvoir de la communauté des habitants de Marnay, vendent 18 livres 15 sols de rente. Ils signent [AD 10 - 2 E 66/5]

Christophe PARASTRE et Bonnaventure POUGEOISE sont les parents de:

Christophe, Messire, Chanoine de l'Eglise Saint-Julien de Sault

Jacques, parrain à La Chapelle-Godefroy le 28.5.1638, b 24.7.1617 Marnay, p & m Claude et Catherine PARASTRE, ses oncle et tante, ∞ à Marie CHOUART

Claude, Honnête Personne, Sieur de Lieuze, b 31.8.1621 Marnay, cm 30.5.1645<sup>27</sup> à Edmée MERCIER, fille de Maître Michel M., lieutenant en la justice de La Chapelle-Godefroy, † /1645, et Honnête Femme Marthe PARASTRE

Louis, b 10.11.1630 Marnay, p Claude PARASTRE, m Jehanne CAMBLAT

Armand Léon, Sieur de Montgommery, b 10.10.1632 Marnay, assassiné le 4.5.1670 à Nogent/Seine, (†) 5.5.1670 Marnay/Seine<sup>28</sup>

Elisabeth, b 20.11.1633 Marnay, m Honest Femme Elisabeth LE BEGUE veuve de M.e Phillebert POUCEOISE, p Claude fils de feu Claude PARASTRE lesnel

Salomon, parrain à La Chapelle-Godefroy le 1.5.1640, ∞ à Dame Edmée DONDEAU

Philibert, Honorable Homme, Sieur des Marets, (†) 9.2.1662 Marnay

Pierre, seigneur de la Varenne, ∞ à Honnête Femme Julienne SAULNIER, † en 1662

En 1649, Honorable Homme Salomon PARASTRE, marchand à Marnay/Seine, vend à Honorable Homme Antoine PARASTRE, marchand à Marnay/Seine, une chambre basse dans une grande maison à Marnay/Seine, en laquelle demeurait la veuve de Philibert POUCEOISE (sa grand-mère). Ils signent<sup>29</sup>.

En 1662, Pierre PARASTRE, seigneur de la Varenne à Saint-Julien-du-Sault, époux de Honnête Femme Julienne SAULNIER, cède à Maître Jacques PARASTRE, seigneur des Barres, lieutenant de la prévôté de Marnay/Seine, époux de Marie AUDIGER, ses droits comme héritier pour un sixième de feu Philibert PARASTRE son frère. Ils signent "Parastre de la Varenne" avec paraphe et "Marie Audiger"<sup>30</sup>.

En 1668, Maître Jacques PARASTRE, lieutenant en la prévôté de Marnay/Seine, et Salomon PARASTRE, notaire royal au bailliage de Sens, demeurant à Marnay/Seine, vendent le quart d'une propriété adjudgée à Maître Salomon PARASTRE en 1664. Ils signent "Parastre des Barres" et "S Parastre" avec paraphe<sup>31</sup>.

27 Le 30.5.1645, contrat de mariage entre Honnête Personne Claude PARASTRE, fils de feu Honorable Homme Christophle PARASTRE et Honnête Femme Bonnadventure POUCEOISE, assisté de:

- Vénérable et discrète personne Messire Christophle PARASTRE, Chanoine de l'Eglise Saint-Julien de Sault
- Maître Jacques PARASTRE, lieutenant en la justice de Marnay
- Salomon PARASTRE, greffier en la justice de Marnay, ses frères
- Maître Anthoine POUCEOISE, prévôt en la justice de Marnay, maire et justicier de Saint-Aubin et la Chapelle-Godefroy
- Jacques POUCEOISE, capitaine et exempt des gardes du corps de sa majesté et lieutenant au gouvernement de la ville et château de Nogent, ses oncles maternels et Edmée MERCIER, fille de feu Maître Michel MERCIER, lieutenant en la justice de La Chapelle-Godefroy et Honnête Femme Marthe PARASTRE, assistée de:
  - Noble Homme Maître Hierosme LARIBE, conseiller du roi et receveur du Talion en l'élection de Nogent/Seine, son beau-père
  - Christophe VERNIER, lieutenant en la justice de Fontaine-Mâcon
  - Claude BOURGEOISE, sergent à Fontaine-Mâcon, oncle paternel
  - VERNIER, curateur paternel
  - Noble Homme Maître Jehan MAROYS, avocat en parlement, conseiller du roi et élu en l'élection particulière de Bray/Seine, curateur maternel
  - Noble Homme Claude PARASTRE, conseiller du roi et contrôleur de l'élection de Nogent
  - Simon et Antoine PARASTRE
  - Anthoine LARIBE, sergent, tous oncles maternels de ladite MERCIER
  - Edmé BOYARD, vigneron, Jean BOUDIER et ... LAUXEROYS, laboureurs à Fontaine-Mâcon, cousins germains de ladite MERCIER du coté maternel [AD 10 - 83 H 3]

28 Témoins: Honorable Homme Claude PARASTRE, Sieur de Lieuze, frère, Jacques PARASTRE le jeune, Sieur des Barres, neveu

29 Le 15.4.1649, Honorable Homme Salomon PARASTRE, marchand à Marnay, vend à Honorable Homme Anthoine PARASTRE, marchand à Marnay, une chambre basse dans une grande maison à Marnay appartenant à la veuve Anthoine POUCEOISE, vivant prévôt de Marnay, en laquelle demeurait la veuve Philebert POUCEOISE, laquelle ledit Salomon tient à titre de louage. Ils signent [AD 10 - 2 E 66/13]

30 Le 23.4.1662, Pierre PARASTRE, seigneur de la Varanne, demeurant à Saint-Julien du Sault, époux de Honnête Femme Julienne SAULNIER cède à Maître Jacques PARASTRE, seigneur des Barres, lieutenant de la prévôté de Marnay, y demeurant, époux de Marie AUDIGER, ses droits comme héritier de feu Philibert PARASTRE son frère pour 1/6ème. Ils signent "Parastre de la Varenne" avec paraphe et "Marie Audiger" [AD 10 - 2 E 66/17]

31 Le 29.4.1668, Maître Jacques PARASTRE, lieutenant en la prévôté de Marnay, et Salomon PARASTRE, notaire royal au bailliage de Sens, demeurant à Marnay, vendent à Noble Homme Maître Pierre GILLOTTE, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Nogent/Seine, le quart d'une ... du côté gauche, dont a joui Maître Jehan POUCEOISE, adjudgé à Maître Salomon PARASTRE le 8.7.1664. L'acte est signé "P Gillotte", "Parastre des Barres", "S Parastre" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/20]

**A.2.A. Salomon**, Maître, Honorable Homme, Sieur de Champseine, greffier en la justice de Marnay, ∞(1) 28.9.1649 Nogent/Seine à Dame Edmée DONDEAU, ∞(2) à Demoiselle Thérèse TOULOUPE

En 1666, Claude MASSEY et Maître Salomon PARASTRE, notaire royal au bailliage de Sens, tuteur des enfants de lui et feue Honnête Femme Edmée DONDEAU, baillent une maison rue de l'Hospital à Nogent/Seine<sup>32</sup>.

En 1693, Demoiselle Thérèse TOULOUPE, veuve de Maître Salomon PARASTRE, sieur de Champseine, procureur fiscal de Marnay, baille une terre à Marnay. Elle signe "Therese Toulloupe"<sup>33</sup>.

Salomon PARASTRE et Edmée DONDEAU sont les parents de:

Félix, b 21.9.1652 Nogent/Seine

**A.2.B. Jacques**, Honorable Homme, Maître, sieur des Barres, receveur du Prieuré de Marnay, lieutenant en la justice/prévôté de Marnay, † 12.9.1675 Marnay/Seine, (†) le 13<sup>34</sup>, ∞(1) 21.9.1641 Nogent/Seine à Marie CHOUART, fille de Nicolas C.; ∞(2) 9.9.1647 Nogent/Seine à Demoiselle Marie AUDIGER; ∞(3) à NN. POSSOT, fille de Maître Jean P.

Jacques, b 9.7.1648 Nogent/Seine, p Anthoine POUCEOISE

Marie, b 4.7.1649 Nogent/Seine

François, b 4.10.1650 Nogent/Seine

### A.3 NN.

Pierre

**A.3.A. Pierre**, Honorable Homme, Noble Homme, Sieur de Champierry, † 2.11.1675 Marnay/Seine, (†) le 3<sup>35</sup>, ∞ à Demoiselle Anne AUBERT

Anne, b 10.11.1651 Nogent/Seine

---

34 Inventaire des biens de Jacques PARASTRE, où Salomon PARASTRE et Claude PARASTRE, sieur de Lieuze, sont tuteurs des mineurs de Jacques PARASTRE, sieur des Barres, receveur du prieuré de Marnay. Mention de contrats:

- le 2.4.1650, succession de Claude PARASTRE, père de Marie, épouse d'Estienne COLLETAT
- le 25.6.1662, échange avec Lupienne PARASTRE, veuve de Vincent CADET
- le 2.6.1657, échange avec Anthoine LARIBLE, époux de Jeanne PARASTRE
- le 15.10.1650, acte mentionnant Maître Jean POSSOT, beau-père de Jacques PARASTRE
- le 15.12.1651, conflit entre Jacques PARASTRE et Denise LESPOIS, veuve de Claude PARASTRE, et Estienne COLLETAT, époux de Marie PARASTRE
- le 12.2.1646, obligation de Christophe PARASTRE, prêtre, à Jacques PARASTRE
- le 15.7.1650, deux actes de vente d'un quart de maison à Jacques PARASTRE, par Maître Salomon PARASTRE et Philibert PARASTRE
- le 13.4.1662, vente par Pierre PARASTRE à Jacques PARASTRE, de ses droits de succession sur feu Philibert PARASTRE, leur frère
- le 23.6.1651, succession de Christophe PARASTRE et Bonnaventure POUCEOISE
- le 11.2.1639, acte d'Elizabet LE BEGUE, veuve de Maître Philibert POUCEOISE
- le 24.6.1644, Jacques PARASTRE est tuteur des enfants de Christophe PARASTRE et Bonnaventure POUCEOISE
- titres de Claude PARASTRE, aïeul de Jacques et Christophe PARASTRE, père de Jacques
- autres titres non précisés datant du XVIème siècle et concernant les antécédents de Jacques PARASTRE [AD 10 - 83 H 1]

35 Témoins: Etienne PARASTRE, fils, M.e Claude PARASTRE, Sieur de Lieuze et Salomon PARASTRE, Sieur de Champseine, ses cousins germains

---

32 Le 18.9.1666, Honorable Homme Claude MASSEY, marchand receveur de la terre de Bernière, et Maître Salomon PARASTRE, notaire royal au bailliage de Sens, tuteur des enfants de lui et feue Honnête Femme Edmée DONDEAU, baillent à Honorable Homme Jean MICHEL, marchand maître mercier à Nogent/Seine, une maison rue de l'Hospital à Nogent/Seine [AD 10 - 2 E 66/19]

33 Le 31.12.1693, Demoiselle Thérèse TOULOUPE, veuve de Maître Salomon PARASTRE, sieur de Champseine, procureur fiscal de Marnay, y demeurant, baille une terre à Marnay.

Le 11.3.1693, 26 arpents 3 quartiers 1/2 de terre appartenant à l'Hôtel Dieu de Nogent à Marnay et La Chapelle-Godefroy, légués par Honnête Femme Barbe COURIAT, veuve du Sieur Estienne MAUCLERC, le 23.10.1684, tenu à loyer par le Sieur Salomon PARASTRE, seigneur de Champseine, demeurant à Marnay, pour 9 ans, expirés, et Demoiselle Thérèse TOULOUPE, sa veuve, demande à faire l'exploitation de ces terres. Elle signe "Therese Toulloupe" [AD 10 - 2 E 66/32]

Marie, Damoiselle, ° ca 1657, ∞ 21.6.1677 Marnay/Seine à Noble Homme Maître Daniel GILLOTTE, Conseiller du roi, Grenetier au grenier à sel de Nogent/Seine, ° ca 1647, fils de Maître Christophe G., docteur en médecine en la ville de Sens, et Demoiselle Louise JODRILLAT

**B. Claude**, Noble Homme, Gendarme de la Compagnie du roi, † en 1631

En 1631, Claude PARASTRE, écuyer, gendarme de la compagnie du roi à Marnay/Seine, vend 4 arpents en une pièce de 5 arpents de terre à Marnay/Seine<sup>36</sup>.

Claude PARASTRE est le père de:

Jeanne, Demoiselle, marraine à La Chapelle-Godefroy le 2.2.1625

**B. (?) Claude**, Noble Homme, sieur de Champierry, † /1645

Louise<sup>37</sup>, Demoiselle, marraine à La Chapelle-Godefroy le 28.10.1645

**C. Simon**, Maître, Honorable Homme, signe, lieutenant de Marnay/Seine, receveur de la terre de Marnay, † en 1608-1627, † /1645, ∞ à Honnête Femme Marthe LE BRUN, † en 1645

En 1608, Honorable Homme Simon PARASTRE achète des terres à Marnay<sup>38</sup>.

En 1616, Simon PARASTRE, receveur de la terre de Marnay fait une vente<sup>39</sup>.

En 1627, Maître Simon PARASTRE, lieutenant en la prévôté de Marnay/Seine et Christophe PARASTRE, commissaire des tailles de ladite paroisse, en charge et pouvoir de la communauté des habitants de Marnay, vendent 18 livres 15 sols de rente. Ils signent<sup>40</sup>.

En 1645, Honnête Femme Marthe LE BRUN, veuve de Maître Simon PARASTRE, et Martine GUYON, veuve de Laurent THONNELIER, font une vente<sup>41</sup>.

Simon PARASTRE et Marthe LE BRUN sont les parents de:

Marthe, ∞ 12.2.1624 La Chapelle-Godefroy à Michel MERCIER, fils de Michel M., lieutenant Simon, Honnête Fils, parrain à La Chapelle-Godefroy les 25.8.1632 et 25.3.1634, probablement ∞ à Claude VALLÉE

Claude, ∞ à Marie MAUCLERC

Philibert, b 9.7.1606 Marnay/Seine, p Phillebert POUGEOISE & Pierre FACIER, m Jehanne MORANT

Jean, b 19.11.1607 Marnay/Seine, m Marie SENESTRE veuve de Jehan PARASTRE, p Claude P.VOSTAT lesnel & Claude PARASTRE le jeune

Catherine, b 13.9.1612 Marnay/Seine

Antoine, Honorable Homme, b 16.10.1613 Marnay/Seine, peut-être (†) 22.12.1651 Marnay/Seine, ∞ à Honnête Femme Jeanne LARGENTIER<sup>42</sup>

En 1650, Honorable Homme Antoine PARASTRE, marchand à Marnay/Seine, et Honnête Femme Jeanne LARGENTIER sa femme, vendent une rente. Ils signent<sup>43</sup>.

Jeanne, b 1.10.1615 Marnay/Seine, m Claude fille de Jehan BRUN

Anne, b 10.6.1617 Marnay/Seine, m Jehanne PARASTRE & Claude GRIFFON, p Bertrand BRUN

**C.1. Claude**, Noble Homme, conseiller du roi et contrôleur de l'élection de Nogent/Seine, élu, (†) 25.6.1651 Nogent/Seine, ∞ 8.2.1627 Nogent/Seine à Demoiselle Marie MAUCLERC, signe: Marie Mauclerc, ° ca 1620 (!), † 24.8.1682 Nogent/Seine, (†) le 25<sup>44</sup>

En 1636, les président et élus en l'élection de Nogent/Seine poursuivent Maître Claude PARASTRE, conseiller du roi, contrôleur élu, qui a

36 Le 6.4.1631, Claude PARASTRE, écuyer, gendarme de la compagnie du roi demeurant à Marnay/Seine, vend à Simon PARISOT, 4 arpents en une pièce de 5 arpents de terre à Marnay [AD 10 - 2 E 66/8]

37 Louise PARASTRE, fille de Noble Homme Claude PARASTRE, âgée d'environ 71 ans, † 25.9.1679 Nogent/Seine, (†) le 26. Témoins: les escuyers de Fontenay, Pomponne et Edouard DARNOUL, M.re Pierre DESPLATS, Con.er du Roy et son avocat, M.e Estienne BERTIN, eslu en cette élection

38 Le 11.8.1608, Francois GALLOIS, Guillaume DESQUAINS, Jean GALLOYS, laboureurs à Saint-Aubin, vendent à Honorable Homme Simon PARASTRE, des terres à Marnay à partir par indivis avec Christophe VERNIER, laboureur à Fontaine-Macon, mari de feu Margueritte GALLOIS [AD 10 - 84 H 3]

39 Le 3.9.1616, Simon PARASTRE, receveur de la terre de Marnay, fait une vente à Maître Claude LE BOUTILLIER et Marie DE BRAGELOIGNE [AD 10 - E\* 3009]

40 Les 11 et 18.7.1627, Maître Simon PARASTRE, lieutenant en la prévôté de Marnay et Xpofle PARASTRE, commissaire des tailles de ladite paroisse, en charge et pouvoir de la communauté des habitants de Marnay, vendent 18 livres 15 sols de rente. Ils signent [AD 10 - 2 E 66/5]

41 Le 28.4.1645, Honnête Femme Marthe LE BRUN, veuve de Maître Symon PARASTRE, et Martine GUYON, veuve de Laurent THONNELIER, font une vente à Maître Claude LE BOUTILLIER [AD 10 - E\* 3009]

42 Anthoine PARASTRE, de Marnay, ∞ 4.2.1649 Nogent/Seine à Jeanne LARGENTIER

b 6.1.1652 Nogent/Seine d'Anne, fille de feu Anthoine PARASTRE et Jeanne LARGENTIER, p Philibert fils de Philibert LARGENTIER

Anthoine PARASTRE parrain le 19.11.1649 Nogent/Seine de Anthoine fils d'Anthoine LARIBE et Jeanne PARASTRE

43 Le 2.3.1650, Honorable Homme Anthoine PARASTRE, marchand demeurant à Marnay, et Honnête Femme Jeanne LARGENTIER sa femme, vendent une rente. Ils signent [AD 10 - 2 E 66/13]

44 Témoins: Noble Ho.e Louis COUSIN, lieutenant particulier, M.r Pierre DESPLATS, avocat du Roy, François GALLIEN

proféré des injures contre leur honneur<sup>45</sup>.

En 1674, Demoiselle Marie MAUCLERC, veuve de Noble Homme Claude PARASTRE, conseiller du roi, contrôleur de l'élection de Nogent/Seine, baille un corps de logis. Elle signe "Marie Mauclerc"<sup>46</sup>.

En 1679, plusieurs particuliers de Fontaine-Mâcon se déclarent redevables d'une rente envers Demoiselle Marie MAUCLERC, veuve de Noble Homme Claude PARASTRE, conseiller du roi, élu en l'élection de Nogent/Seine. Elle signe "Marie Mauclerc"<sup>47</sup>.

En 1681, Marie MAUCLERC, veuve de Noble Homme Maître Claude PARASTRE, conseiller du roi, contrôleur en l'élection de Nogent/Seine, baille 6 arpents 3 quartiers de terre labourable à La Chapelle-Godefroy. Elle signe "Marie Mauclerc"<sup>48</sup>.

En 1687, Maître Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean, vend cette rente comme héritier de feu Demoiselle Marie MAUCLERC, veuve de Noble Homme Maître Claude PARASTRE, conseiller du roi, contrôleur et élu en l'élection, son aïeul, et comme tuteur des enfants mineurs des feus Honorable Homme Nicolas DAMAS et Demoiselle Marie PARASTRE, ses père et mère<sup>49</sup>.

En 1688, Maître Nicolas DAMAS, curé du Plessis-Saint-Jean, intervient de nouveau comme héritier de feu Demoiselle Marie MAUCLERC, son aïeule, avec Nicolas QUIDORT, tuteur de sa fille Marie, aussi héritière de ladite Demoiselle MAUCLERC<sup>50</sup>.

Claude PARASTRE et Marie MAUCLERC sont les parents de:

45 Le 14.7.1636, Philbert PARISOT, écuyer, seigneur du Port Nozeaux, conseiller du roi, président en l'élection de Nogent/Seine, Noble Homme Philbert LE VIRLOYS, Estienne BERTIN et Claude BERTIN, conseillers du roi, élus, interviennent contre Maître Claude PARASTRE, conseiller du roi, contrôleur élu, qui a proféré des injures contre leur honneur [AD 10 - 2 E 66/9]

46 Le 2.9.1674, Nicolas LESPOIX, porteur de grains à Nogent/Seine, prend de Demoiselle Marie MAUCLERC, veuve de Noble Homme Claude PARASTRE, conseiller du roi, contrôleur de l'élection de Nogent/Seine, le bail d'un corps de logis. Elle signe "Marie Mauclerc" [AD 10 - 2 E 66/25]

47 Le 12.3.1679, Claude LOUET, qui ne sait pas signer, vigneron à Fontaine-Mâcon, au nom et comme héritier de feu Jean LOUET, vigneron demeurant audit lieu, se déclare possesseur d'1/2 arpent de vigne en 2 pièces à Mâcon, dont la première contient 1 quartier au lieudit "Les Chesnats", à partager avec Philippe SIMON, vigneron à Fontaine-Mâcon, redevable de rente envers Demoiselle Marie MAUCLERC, veuve de Noble Homme Claude PARASTRE, conseiller du roi, élu en l'élection de Nogent/Seine. Elle signe "Marie Mauclerc" [AD 10 - 2 E 66/27]

48 Le 7.4.1681, Jean GUICHARD et Pierre GUYOT, manouvriers demeurant à La Chapelle-Godefroy, qui ne savent pas signer, prennent de Marie MAUCLERC, veuve de Noble Homme Maître Claude PARASTRE, conseiller du roi, contrôleur en l'élection de Nogent/Seine, le bail à titre de loyer de 6 arpents 3 quartiers de terre labourable à La Chapelle-Godefroy, en 2 pièces à La Haute Fosse et Le Chesne Guenard. L'acte est signé "Marie Mauclerc" [AD 10 - 2 E 66/27]

49 Le 30.10.1687, Vénérable et Discrète Personne Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plessy Saint-Jean, héritier de feu Demoiselle Marie MAUCLERC, veuve de Noble Homme Maître Claude PARASTRE, conseiller du roi, contrôleur et élu en l'élection, son aïeul, tuteur des enfants mineurs de feus Honorable Homme Nicolas

DAMAS et Demoiselle Marie PARASTRE, ses père et mère, déclare avoir reçu de Claude LOUET, qui ne sait pas signer, vigneron à Fontaine-Mâcon, 100 livres pour le rachat et amortissement de 5 livres de rente foncière créée au profit de Demoiselle Marie MAUCLERC le 11.7.1660. Il signe "N Damas" [AD 10 - 2 E 66/29]

50 Le 15.7.1688, Vénérable et Discrète Personne Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plessis Saint-Jean, y demeurant, vend à Honorable Homme Charles QUIDORT, marchand à Nogent/Seine, 50 livres 10 sols dues par Pierre GUICHARD et Jeanne MAUCLERC pour arrérage d'une rente de 10 livres 18 sols 9 deniers de rente, tant à lui que comme tuteur de ses frère et sœur, héritiers de feu Demoiselle Marie MAUCLERC leur aïeule. Mention de Nicolas QUIDORT, tuteur de Marie QUIDORT, sa fille, aussi héritière de ladite Demoiselle MAUCLERC. L'acte est signé "N Damas", "Charles Quidort" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/29]

Antoine, b 13.8.1629 Nogent/Seine, p M.e  
 Anthoine LE FEBURE, Bailly, m Dam.elle  
 Marguerite JOYAU  
 Anne, b 5.3.1635 Nogent/Seine, p Noble Homme  
 Estienne BERTIN, élu, m Marie BRIGEON  
 Hubert, b 27.2.1638 Nogent/Seine, p Hubert  
 CHAMPY, m Anne CHAMPENOISE, qui  
 signent  
 Claude (M), b 26.3.1646 Nogent/Seine, p Claude  
 LEFEBURE, m Elizabet MASSEY  
 Marie, Damoiselle, ∞ à Honorable Homme  
 Nicolas DAMAS  
 NN, ∞ à Nicolas QUIDORT

**C.2. (?) Simon**, Maître, de Marnay/Seine, ∞  
 15.7.1641 Saint-Martin-de-Bossenay à Claude  
 VALLÉE, ∞(1) à Lupien BENOIST  
 Simon, b 6.5.1642 Saint-Martin-de-Bossenay, p  
 M.e André BONNET, m Marte épouse  
 d'Honorable Hierosme LA RIBEY

**C.2. (?) NN.**

Antoine, ∞ à Jeanne FOUYN  
 Simon, ∞ à Anne PILLAVOINE

**C.2.A. Antoine**<sup>51, 52, 53, 54, 55</sup>, l'aîné, Honorable  
 Homme, signe: A Parastre, tailleur d'habits  
 demeurant à La Chaume, paroisse de Saint-Maurice-  
 aux-Riches-Hommes puis laboureur à La Chapelle-  
 Godefroy, ! en 1689-1698, parrain à La Chapelle-  
 Godefroy le 14.11.1700, ° ca 1641, (†) 22.10.1711  
 ∞(1) /1673 à Jeanne FOUYN, ° ca 1647, (†) 11.8.1677  
 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes<sup>56</sup>, fille d'Edmé F.,

(†) 5.1.1680 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes<sup>57</sup>

En 1689, Honorable Homme Antoine PARASTRE,  
 laboureur à La Chaulme, paroisse de Saint-Maurice-  
 aux-Riches-Hommes achète les droits à baux faits par  
 Jean POSTEAU à La Chapelle-Godefroy. Son frère,  
 Honorable Homme Simon PARASTRE, marchand à  
 Nogent/Seine est caution<sup>58</sup>.

En 1698, Antoine PARASTRE, laboureur à La  
 Chapelle-Godefroy, prend de la fabrique de La  
 Chapelle-Godefroy le bail de terres. Il signe "A  
 Parastre"<sup>59</sup>.

Antoine PARASTRE et Jeanne FOUYN sont les  
 parents de:

Jeanne, ° 28.10.1673 Saint-Maurice-aux-Riches-  
 Hommes, b le 29, p Jacques PITIE, tailleur  
 d'habits, qui signe, m Jeanne FONTAINE, qui  
 ne sait pas signer

Antoine, ∞ à Marie THOMAS

Charlotte, ∞ 8.2.1694 La Chapelle-Godefroy à Jean  
 SIMONNET, signe: J Simonnet avec paraphe, de  
 Saint-Maurice, fils de Georges S. et Françoise  
 GOÛIN, † /1694

Jean, ° ca 1675, † 3.2.1692 La Chapelle-Godefroy,  
 (†) le 4

Etienne, b 7.8.1677 Saint-Maurice-aux-Riches-  
 Hommes, p Etienne MENISSIER, m Jeanne  
 DUPAS, qui ne savent pas signer

∞(2) 22.11.1677 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes<sup>60</sup>  
 à Marie RISSEY, ne sait pas signer, de Courgenay,  
 fille d'Antoine R., † /1677, et Nicole RICHE

51 b 28.12.1634 Nogent/Seine de Anthoine fils de Jhan  
 PARASTRE et Loyse LE GAZ, p Anthoine LAMBERT, m  
 Loyse ANGENOUST.

† 14.3.1640 Louise LE GAZ, épouse de Jean PARASTRE  
 ∞ 7.8.1640 Nogent/Seine de Jean PARASTRE et Anne  
 GANGUEUSE

52 Cité oncle de Joseph PELLERIN, de La Chapelle Saint-  
 Michel, ne sait pas signer, ° ca 1675, fils de Jean P.,  
 thuillier, † /1701 et Agathe ...AILLEY, ∞ 16.11.1701

53 Cité neveu de Anthoinette SOUILLARD, (†) 18.1.1681  
 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, veuve, âgée de 63  
 ans, mère de Jean PELLERIN

54 Cité beau-frère de Pierre RISSÉ, 24 ans, ∞ 25.1.1689  
 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes à Anne GILLOPPÉ,  
 26 ans; témoins: Gabriel PELLERIN, cousin de l'époux

55 Cité cousin d'Edmée PELLERIN, (†) 2.7.1688 Saint-  
 Maurice-aux-Riches-Hommes, en présence de Gabriel  
 PELLERIN, frère (ou père ?)

56 Le 6.9.1699, Antoine PARASTRE, qui ne sait pas  
 signer, laboureur à La Chapelle-Godefroy, héritier de  
 feu Jeanne FOIN sa mère, femme de Antoine  
 PARASTRE, vivant laboureur à Saint-Maurice-aux-  
 Riches-Hommes, vend à Jean SIMONNET, qui signe "J.  
 Simonnet" avec paraphe, son beau-frère, laboureur à  
 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, 22 sols 6 deniers de  
 rente foncière, faisant la moitié de celle de 45 sols à eux  
 due par la succession de feu Martin BOURGOIN, laquelle  
 est abandonnée, qui est à prendre sur une petite maison  
 sise en la paroisse de Vallière [AD 10 - 2E 66/36]

57 (†) 5.1.1680 de Edmé FOIN, demeurant à La Chaume,  
 paroisse de Saint-Maurice, âgé de 73 ans, en présence de  
 Anthoine PARASTRE, gendre du défunt, et Claude  
 MARGERAT; signent: "A Paratre" et "Edmé Foin"

58 Le 17.3.1689, Anne GENNERAT, veuve de Jean  
 POSTEAU, laboureur demeurant à La Chapelle-  
 Godefroy, Philippe POSTEAU, jardinier demeurant à  
 Nogent, tuteur de Catherine POSTEAU, fille dudit défunt  
 et feu Jeanne BOSSUOT, sa première femme,  
 rétrocèdent à Honorable Homme Anthoine PARASTRE,  
 laboureur à La Chaulme, paroisse de Saint-Morice-aux-  
 Riches-Hommes. Ils vendent les droits à baux faits par le  
 feu POSTEAU le 28.10.1681 et à d'autres dates.  
 Honorable Homme Simon PARASTRE, marchand  
 demeurant à Nogent est caution d'Antoine son frère [AD  
 10 - 24 H 100]

59 Le 10.5.1698, Edmé LANGE, laboureur à La Chapelle-  
 Godefroy, rétrocède toutes les terres qu'il tient de la  
 fabrique à Anthoine PARASTRE, laboureur à La  
 Chapelle-Godefroy. L'acte est signé "Edmé Lange" avec  
 paraphe et "A Parastre" [AD 10 - 2E 66/35]

60 Témoins: Jean PELLERIN, beau-frère de Marie,  
 Etienne FIGEOIS, oncle de Marie, Edmé FOUIN et Pierre  
 MAREST, maître d'école, qui signent

Marie, b 4.12.1678 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, p Jasques BOUDIER, m Jeanne DUPAS, qui ne savent pas signer

Anne, b 4.12.1678 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, p Edmé FOUIN, qui signe "Edmé Foin", m Anne DRIAT, qui ne sait pas signer

Geneviève, de La Chapelle-Godefroy, ne sait pas signer, b 17.10.1680 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, p Edmé CONFLANT, m Louise DRIOT, qui ne savent pas signer, ! en 1698, ∞ 19.11.1701 La Chapelle-Godefroy à Louis POULLET

Jeanne, Honnête Femme, signe: J Parastre, ! en 1701-1703, b 14.7.1683 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, p George BOURGOGNE, qui signe "Bourgogne" avec paraphe, m Jeanne LANGUILLA, qui ne sait pas signer, ∞ /1703 à Denis François BUISSOT, menuisier

Marie, b 8.2.1686 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (fille de Marie SAUGLEUX), p Léger FOIN, qui signe, m Marie MITET, qui ne sait pas signer, y (†) 22.4.1684<sup>61</sup>

Pierre, b 3.6.1688 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, p Pierre RISSÉ, m Agathe PELLERIN, qui ne savent signer, y (†) 21.3.1689

Nicolas, Honnête Garçon, signe: N Parastre, ! en 1703-1711, ° & b 5.6.1690 La Chapelle-Godefroy, p Nicolas PARASTRE, m Elisabeth CADET

Jean, ° 9.6.1693 La Chapelle-Godefroy, b le 10, p Jean SIMMONET, m Charlotte fille dudit Anthoine PARASTRE et † Jeanne FOUIN, † 5.9.1693 La Chapelle-Godefroy

**C.2.A.1. Antoine** le jeune, ne sait pas signer, parrain le 5.3.1697 à La Chapelle-Godefroy, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, † 12.12.1718 La Chapelle-Godefroy

En 1697, Antoine PARASTRE le jeune, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, et Marie THOMAS, sa femme, veuve de Jean JACOPIN, héritière de feu Robert JACQUES, son oncle, et de Pierre THOMAS et Anne NAUDIN, ses père et mère, déclarent des terres à La Chapelle-Godefroy. Ils ne savent pas signer<sup>62</sup>. En 1698, les mêmes interviennent dans un autre contrat notarié<sup>63</sup>.

∞ 14.1/18.2.1697 La Chapelle-Godefroy<sup>64</sup> à Marie THOMAS, ne sait pas signer, ! en 1697-1698, †

61 Témoins: André NOEL, cousin de ladite PARATRE et son père, qui signent

62 Le 17.11.1697, Anthoine PARASTRE le jeune, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, époux de Marie THOMAS, veuve de Jean JACOPIN, héritière de feu Robert JACQUES, son oncle, et de Pierre THOMAS et Anne NAUDIN, ses père et mère, déclarent des terres à La Chapelle-Godefroy. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/34]

63 Le 25.11.1698, Anthoine PARASTRE le jeune, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, époux de Marie MARIN, veuve de Jean JACOPIN, intervient dans un contrat. Il ne sait pas signer [AD 10 - 2E 66/35]

64 Témoins: Anthoine PARATRE, signe, père de l'époux, Simon PARATRE, signe, Jean SIMONNET, signe, Martin BENOIST, signe, Nicolas PARATRE, signe

3.10.1719 La Chapelle-Godefroy, (†) le 4<sup>65</sup>, fille de Pierre T. et Anne NAUDIN, ∞(1) à Jean JACOPIN

Marie, ° & b 10.10.1697 La Chapelle-Godefroy, p Edmé VOISIN, ne sait pas signer, m Marie SANGLEUSE, ne sait pas signer, y † 12.8.1700

Antoine Simon, b 10.10.1699 La Chapelle-Godefroy, p Simon François PARATRE, signe, y † 16.1.1700, (†) le 17

**C.2.B. Simon**<sup>66, 67, 68</sup>, signe: Parastre, Honorable Homme, marchand à Nogent/Seine, ! en 1677, ∞ 5.11.1663 Nogent/Seine à Honnête Femme Anne PILLAVOINE

En 1665, Honorable Homme Simon PARASTRE, marchand à Nogent/Seine, alors à Paris, est représenté par Nicolas DAMAS, dans un contrat notarié<sup>69</sup>.

Simon PARASTRE et Anne PILLAVOINE sont les parents de:

65 Témoins: Jean et Catherine JACOPIN, ses enfants

66 Honorable Homme Simon PARASTRE, marchand, cousin, et Honorable Homme Nicolas DAMAS (époux de Marie PARASTRE), beau-frère, sont témoins à l'inhumation le 8.7.1670 à Nogent/Seine d'Anne PARASTRE, 35 ans, épouse d'Honorable Homme François GALLIEN

67 Honorable Homme Simon PARASTRE, beau-frère, est témoin à l'inhumation le 14.6.1685 à Nogent/Seine de Barbe PILLAVOYNE, âgée d'environ 47 ans, veuve de François MASSEY

68 Honorable Homme Simon PARASTRE, qui signe "S Parastre" et Jean MANGIN, marchand, qui ne sait pas signer, sont témoins à l'inhumation le 16.4.1685 à Nogent/Seine de Anne CARIAT, âgée d'environ 70 ans, veuve de Claude PARASTRE

69 Le 17.12.1665, Honorable Homme Simon PARASTRE, marchand à Nogent/Seine, de présent à Paris, représenté par Nicolas DAMAS, marchand à Nogent/Seine, intervient dans un contrat [AD 10 - 2 E 66/19]

Simon, p 11.5.1666 Nogent/Seine, p Simon LEFEBURE, m Catherine BAILLY

Nicolas, ! en 1685, b 30.8.1667 Nogent/Seine, p Nicolas LAUXERROIS, m Edmée RAMONNET, ∞ 25.1.1695 Nogent/Seine à Marie-Louise LARIBE, fille de † Léonard L. et † Geneviève JACQUOT

Elisabeth, ° et b 15.2.1669 Nogent/Seine, y (†) 30.4.1669

Simon, ° 4.10.1670 Nogent/Seine, b le 5, (†) 14.2.1672 Nogent/Seine, en présence de H. Homme Jacob SEMILLARD, marchand chaudronnier, oncle, et Edmé BEGAT, marchand, cousin

Simon François, b 2.8.1672 Nogent/Seine, b le 2, p H. Homme François GALLIEN, marchand, m Honeste Femme Jeanne EMPRIN, épouse de H. Homme Edmé ANGENOUYST, marchand, qui signent, ∞ 14.11.1707 Nogent/Seine à Geneviève Antoinette POULAIN, fille de † Michel P. et Catherine NODIN

Charles, ° 18.8.1673 Nogent/Seine, b le 19, p Vénérable et Discrète Personne M.e Charles THIVEAU, soudiacre, m Honeste Femme Jeanne MAUCLERC, épouse de H. Homme Edmé BEGAT, marchand, (†) le 23

Jean, ° & b 1.8.1675 Nogent/Seine, (†) le 6.8

Marie, ° & b 20.2.1676 Nogent/Seine

Antoine, ° 13.3.1677 Nogent/Seine, b le 14, p Honorable Ho.e Anthoine PONCE, marchand, m Claude MAUCLERT, veuve de Honorable Ho.e Jaque CHAMBAUD le jeune, qui signent

Philibert, ° 1.12.1678 Nogent/Seine, b le 2, p Honorable Ho.e Philbert PILLAVOYNE, marchand, m Barbe THIVEAU, épouse de François LE COURT, M.e chirurgien, qui signent, (†) 18.12.1678

Marie, ° ca 1679, † 29.10.1683 Nogent/Seine, (†) le 30

Henri Léon, ° 24.5.1681 Nogent/Seine, b le 25, p Henri Léon LAURENCEAU, receveur des aydes à Nogent, m Demoiselle Barbe fille de † Jean CHOULARD, conseiller du Roy aud. Nogent, signent, † & (†) 29.10.1685 Nogent/Seine, dans l'église (Armand Léon)

**C.2.B.1. (?) Simon François**, Honnête Garçon, signe: Parastre de la Haulte ...o..., commis au greffe de Nogent/Seine, de Saint-Laurent de Nogent/Seine, ! en 1706

## PARIS

**A. Jean**, signe: J Paris, maître d'école, ! en 1677, ∞ à Jeanne FOURNIER, ° ca 1633, (†) 5.11.1678  
Marguerite, ∞ 22.11.1678 à Jean LUCE, sabotier, de Rigny-le-Ferron

## PARISOT

La famille PARISOT est connue à Avant-lès-Marcilly depuis la fin du XV<sup>ème</sup> siècle. En 1498, on trouve 3 chefs de famille portant ce nom, il s'agit de la veuve de Jean

PARISOT, Etienne PARISOT et Noël PARISOT<sup>70</sup>

En 1541, Guillaume PARISOT, laboureur à Avant-lès-Marcilly, est témoin dans une enquête. Il est âgé de 57 ans environ et natif d'Avant<sup>71</sup>.

**A. Philibert**, Noble Homme, Maître, conseiller du roi, président de l'élection de Nogent/Seine, licencié ès lois, seigneur censuel du Port de Nozeaux, † ca 1615, ∞ /1573 à Marie PIERRON<sup>72</sup>, † 7.6.1610 Nogent/Seine, fille de Blaise P. et Laurence CHAUMARD

En 1615, Philibert PARISOT, licencié ès lois, conseiller du roi, président de l'élection de Nogent/Seine, seigneur censuel du Port de Nozeaux, fait son testament<sup>73</sup>.

En 1626, Noble Homme Simon PARISOT, conseiller du roi, lieutenant général des bailliages de Nogent et Pont/Seine, Philibert PARISOT, conseiller du roi, président de l'élection dudit Nogent, héritiers de feu Noble Homme Maître Philibert PARISOT, conseiller du roi, président de ladite élection, qui ont les droits cédés de Constantin DARNOUL et Demoiselle Bonaventure PARISOT sa femme, interviennent ensemble dans un contrat<sup>74</sup>.

En 1632, Simon PARISOT, conseiller du roi, concède

70 Rôle de la taille d'Avant-lès-Marcilly de 1498 [AD 10 - C 2082]

71 Le 22.11.1541, dans une enquête sur l'étendue de la Garenne de Pont, est entendu comme témoin à Nogent/Seine, en l'hôtellerie de Noël LE MADRE où pend l'enseigne de la corne de bœuf:

Guillaume PARISOT, laboureur demeurant à Avant, âgé de 57 ans environ, natif d'Avant.

➤ il témoigne qu'il y avait des fers devant la maison du Maire VOTON mais pas de prison [AD 10 - E\* 2860]

72 Marie PIERRON, femme de Maître Phillebert PARISOT est marraine le 3.8.1575 à Nogent/Seine de Claude fils de Pierre CHOMAD; Marie PIERRON, femme de Noble Homme Philibert PARISOT et Marie, fille de Hon. Hoe. Jeh. PIERRON sont marraines le 24.11.1608 à Nogent de Marie, fille de Jehan PICARD

73 En 1615, testament de Philibert PARISOT, licencié es lois, conseiller du roi, président de l'élection de Nogent/seine, seigneur censuel du Port Nozeaux [AD 10 - 2 E 66/3]

74 Le 19.6.1626, Noble Homme Simon PARISOT, conseiller du roi, lieutenant général des bailliages de Nogent et Pont/Seine, Philibert PARISOT, conseiller du roi, président de l'élection dudit Nogent, héritiers de feu Noble Homme Maître Philibert PARISOT, conseiller du roi, président de ladite élection, qui ont les droits cédés de Constantin DARNOUL, écuyer, seigneur de Fleury et Demoiselle Bonaventure PARISOT sa femme, Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, et Demoiselle Jehanne PARISOT, sa femme, ladite légataire de feu DESPLATZ Claude, Noble Homme Estienne LEFEBURE, procureur du roi au bailliage de Nogent à cause de Dame Catherine GUYON, Laurent NUGAULT, écuyer seigneur de Saint-Aubin, légataire dudit DESPLATZ, interviennent pour 750 livres laissées par Claude DESPLATZ. Mention d'un acte de la cour du Parlement de Paris du 29.7.1619 [AD 10 - 2 E 66/6]

le bail de 2 arpents 20 perches de pré dans une pièce de 15 arpents 1 quartier acquis par feu Honorable Homme Blaise PIERRON (son grand-père), et lesdits 2 arpents 20 perches acquis par le bailleur de Bonaventure PARISOT, sa sœur, veuve de Constantin D'ARNOUL, de la succession de feu Noble Homme Maître Philbert PARISOT, conseiller du roi, leur père<sup>75</sup>.

Philibert PARISOT et Marie PIERRON sont les parents de<sup>76</sup>:

Jeanne, b 1.10.1582 Nogent/Seine, ∞ ca 1600 à Charles NUGAULT

Jean

Philibert, ∞ à Marguerite JOYAUX

Simon, Honorable Homme, conseiller du roi, lieutenant général des bailliages de Nogent et Pont/Seine, ∞ à Marie JOYAUX

Bonaventure, ∞(1) à Daniel DE LA NOUE, ∞(2) à Constantin D'ARNOUL

**A.1. (?) Jean**, Noble Homme, receveur des tailles pour le roi à Nogent/Seine, parrain à La Chapelle-Godefroy le 6.3.1607

**A.1. (?) Jean**, Noble Homme, écuyer, sieur de la Barge, gendarme de la compagnie du roi, parrain à La Chapelle-Godefroy le 1.2.1625

**A.2. Philibert**, Maître, Noble Homme, écuyer, conseiller du roi, premier et second président de l'élection de Nogent/Seine, parrain à La Chapelle-Godefroy le 4.11.1659, ∞ à Demoiselle Marguerite JOYAUX, ! en 1659, marraine à La Chapelle-Godefroy les 19.12.1623 et 8.11.1637

Demoiselle Marguerite JOYAUX, veuve de Philibert PARISOT, écuyer, conseiller du roi, président de l'élection de Nogent/Seine, fait un testament en

1678<sup>77, 78</sup>.

En 1681, Simon Pierre GUYON, avocat en parlement à Nogent/Seine, et en 1682, Dame Anne GUYON, épouse de Claude CHEVALLIER, légataires universels chacun pour un tiers de feu Philbert PARISOT, leur grand-oncle, écuyer, conseiller du roi, président de l'élection de Nogent/Seine, et feu Demoiselle Marguerite JOYAU, leur grand-tante, vendent à leur frère Noble Homme Maître Armand Léon GUYON, conseiller du roi, bailli de longue robe et président de l'élection de Nogent, leur collégataire, tous leurs droits de succession. Ils sont tous les enfants de Marie PARISOT<sup>79, 80</sup>.

77 Les 10.3.1674, 3.10.1678 et 18.12.1678, Demoiselle Marguerite JOYAUX, veuve de Philibert PARISOT, écuyer, conseiller du roi, président de l'élection de Nogent/Seine, teste en faveur de:

- Demoiselle Marguerite GUYON, sa petite nièce, fille de Noble Homme Maître Armand Léon GUYON, conseiller du roi, bailli de Nogent/Seine
- Philbert PARISOT son neveu
- Estienne JOYAU sieur de Marolles, Nicolas JOYAU capitaine au régiment de ..., Demoiselle Claude JOYAU, épouse de Monsieur de BESEL, commissaire des guerres, Dame Marie JOYAU, épouse de Maître DE LA MOUSSIERE, ci-devant capitaine au régiment de ..., ses neveux et nièces. Mention de la succession de Maître François JOYAU, seigneur du Mont R...et, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial à Provins, son frère
- Anne GUYON, épouse de Maître CHEVALLIER, sa petite nièce
- Catherine PARISOT, sa nièce, épouse de Jean NIVERT, écuyer, conseiller du roi, président en l'élection de Provins
- Maître Armand Léon GUYON, bailli de Nogent
- Simon Pierre GUYON, son petit neveu
- Marie PARISOT, sa nièce, veuve de Maître Pierre GUYON, procureur de roi au bailliage de Nogent/Seine [AD 10 - 2 E 66/26]

78 Le 26.8.1681, trois contrats notariés concernant la succession de Philbert PARISOT et Marguerite JOYAU [AD 10 - 2 E 66/27]

79 Le 19.12.1681, Simon Pierre GUYON, avocat en parlement demeurant à Nogent, légataire universel pour un tiers de feu Philbert PARISOT, son grand-oncle, écuyer, conseiller du roi, président de l'élection de Nogent/Seine, et feu Demoiselle Marguerite JOYAU, sa grand-tante, vend à son frère Noble Homme Maître Armand Léon GUYON, conseiller du roi, bailli de longue robe et président de l'élection de Nogent, collégataire, tous ses droits de succession. Ils sont tous les deux fils de Marie PARISOT [AD 10 - 2 E 66/27]

80 Le 8.1.1682, Dame Anne GUYON, épouse de Claude CHEVALLIER, écuyer, seigneur de ..., conseiller du roi, receveur général des finances à Metz, demeurant à Paris, légataire universel pour un tiers de feu Philbert PARISOT, écuyer, conseiller du roi, président en l'élection de Nogent/Seine, son grand-oncle, et Demoiselle Marguerite JOYAU, vend à Noble Homme Maître Armand Léon GUYON, conseiller du roi, bailli de robe longue à Nogent/Seine et président de l'élection,

75 Le 8.3.1632, Anthoine CATHELINET, sergent en la justice de Marnay/Seine, Lupien DE L'AULNAY, voiturier par eau audit lieu, Edmée LESPOIX, sa femme séparée quant aux biens, prennent de Simon PARISOT, conseiller du roi, le bail de 2 arpents 20 perches de pré dans une pièce de 15 arpents 1 quartier acquis par feu Honorable Homme Blaise PIERRON, et lesdits 2 arpents 20 perches acquis par le bailleur de Bonaventure PARISOT, sa sœur, veuve de Constantin D'ARNOUL, écuyer, seigneur de Fleury, de la succession de feu Noble Homme Maître Philbert PARISOT, conseiller du roi, leur père [AD 10 - 2 E 66/8]

76 Le 17.11.1615, Constantin DARNOUL, écuyer, seigneur de Fleury, demeurant à l'Hermite-en-Brie, se portant fort pour sa femme Bonnaventure PARISOT, et Simon, Philbert et Jehan PARISOT, ses beaux-frères, vendent moyennant 1200 livres tournois (sur la base de 6000 livres tournois pour la propriété) la cinquième part, les cinq faisant le tout, de tous les bâtiments assis au village du Port lèz Nogent consistant ... La cinquième part appartenait à Jehanne PARISOT épouse Charles NUGAULT. Bonnaventure, successivement épouse de Daniel DE LA NOUE et de Constantin DARNOUL n'était pas encore décédée. [Travaux de Mr Michel PERRIN]

**B. ...enard**

Edmé, de Villeneuve-l'Archevêque, ! en 1632

**D. Toussaint**, laboureur à Avant-lès-Marcilly, (†) 8.5.1660 Avant-lès-Marcilly, fils d'Edmé P. et Nicole PARISOT, ∞ à Marie PONCE, ! en 1644, (†) 8.12.1674 Avant-lès-Marcilly

Simon, b 14.7.1630 Avant-lès-Marcilly, p Simon BIGER, m Nicole PARISOT, (†) 1.9.1660 Avant-lès-Marcilly

Édmé, parrain le 12.12.1670 à Avant-lès-Marcilly, ° ca 1633, (†) 4.1.1673 Avant-lès-Marcilly

Louise, ∞ 25.1.1655 Avant-lès-Marcilly à Barthélémy GENNERAT, fils de Nicolas G. et Catherine ADAM, (†) 13.4.1684 Avant-lès-Marcilly

Claude (F), b 29.1.1640 Avant-lès-Marcilly, p Toussaint MOUSARD, m Claude PARISOT et Mathée DUCHAT

Toussaint, signe Toussaint Parisot, laboureur à Avant-lès-Marcilly, b 25.1.1642 Avant-lès-Marcilly, p Edmé LEGER et Michel PONCE, m Jeanne PONCE, † 6.1.1680 Avant-lès-Marcilly, (†) le 9, ∞ 25.2.1675 Avant-lès-Marcilly à Sébastienne LEFEBURE, b 26.3.1658 Avant-lès-Marcilly, p Mre Jean GABUT, m Jacqueline MOUCHIN, † 18.12.1710 Avant-lès-Marcilly, (†) le 19 dans l'église, ∞(2) 30.9.1680 Avant-lès-Marcilly avec Louis BLAQUE, laboureur à Avant-lès-Marcilly, b 22.10.1657 Avant-lès-Marcilly, (†) 31.10.1713 dans l'église d'Avant-lès-Marcilly, fils de † Michel B. et de Marie PONCE, ∞(2) 28.4.1711 Avant-lès-Marcilly à Marie JUCHAT

**D.1.A. Simon**, Maître, signe: S Parisot avec paraphe, greffier, laboureur, procureur à Tremblay, Avant-lès-Marcilly, b 1.8.1677 Avant-lès-Marcilly, p Simon LEFEBURE, m Edmée LEFEBURE, † 1722/1736, fils de Toussaint P. et Sébastienne LEFEBURE, ∞ 17.1.1701 Avant-lès-Marcilly à Anne FAJOLE, b 27.3.1682 Avant-lès-Marcilly, p Pierre LAUXERROIS, m Nicole BLASQUE, † en 1721 Avant-lès-Marcilly, fille d'Edmé F. et Anne ADAM

Édmé, b 20.8.1701 Avant-lès-Marcilly, p Edmé FAYOLE, d'Avant, m Anne BLAQUE, fille d'Avant

Simon, b 15.1.1705 Avant-lès-Marcilly, p Simon ROUSSA, laboureur à Avant, m Nicole BLAQUE, fille d'Avant

Anne, ° 7.3.1707 Avant-lès-Marcilly, b le 8, p Louis FAYOLLE, m Anne JANNERAT, tous deux des Ormeaux

Laurent, b 29.9.1709 Avant-lès-Marcilly, p Laurent FAYOLE, garçon d'Avant, m Anne MOUZARD, fille d'Avant

Simon, b 27.4.1712 Avant-lès-Marcilly, p Laurent SIMON, laboureur à Avant, m Marie JUCHA, femme de Louis BLAQUE d'Avant

Louis, b 27.4.1712 Avant-lès-Marcilly, p Louis BLAQUE, garçon d'Avant, m Catherine FAYOLE, fille d'Avant

Jeanne, b 25.11.1714 Avant-lès-Marcilly, p François GENNERAT, d'Avant, m Anne SIMON, d'Avant

Sébastien, b 9.3.1717 Avant-lès-Marcilly, p Sébastien BLAQUE, m Marie GENISSON

∞(2) 13.7.1722 à Etiennette GUILLEMARD, signe: Estienne Guillebard, ° ca 1694, fille d'André G., signe: André Guillebard, et Anne GRILLAT, † /1722

**E. Nicolas**, signe, bachoteur à Marnay/Seine, voiturier par eau à Pont/Seine, ! en 1671, † /1680, ∞ 26.11.1668 à Jeanne GUILLEMARD, ne sait pas signer, ! en 1680, fille de Jean G., laboureur, et de Catherine GALLOIS

En 1671, Nicolas PARISOT, bachoteur à Marnay/Seine, achète un quartier de vigne à Saint-Aubin, au liedit "les Mergers"<sup>81</sup>.

En 1679, Nicolas PARISOT et Jeanne GUILLEMARD, sa femme, demeurant à Pont/Seine, héritière de feu Jean GUILLEMARD et Catherine GALLOIS, passe une reconnaissance envers l'Abbaye du Paraclet comme possesseurs d'un quartier de vigne à Pothière. Il signe, elle ne sait pas signer<sup>82</sup>.

Nicolas PARISOT et Jeanne GUILLEMARD sont les parents de:

Jeanne, b 30.10.1669 Marnay/Seine

**F. Michel** dit le jeune, ne sait pas signer, manouvrier, demeurant à Tremblay, b 11.6.1656 Avant-lès-Marcilly, p Jean PRESORTS, m Genevieve LAUXAUROIS, † 6.6.1704 Avant-lès-Marcilly, (†) le 7, fils de Michel P., laboureur, demeurant aux Ormeaux, et Marie PSORD, ∞ 21.11.1684 Avant-lès-Marcilly à Catherine LANGUILLAT, † & (†) 7.1.1697 Avant-lès-Marcilly, ∞(1) à Pierre MAIGRE (d'où Simon, ° ca 1680, † 30.6.1692 Avant-lès-Marcilly, (†) le 1.7)

Jeanne, ° & b 15.11.1685 Avant-lès-Marcilly, p Louis BLASQUE, m Jeanne PARISOT, ∞ 30.6.1706 Avant-lès-Marcilly à François JANNERAT, ° ca 1676, fils de † Jacques J., manouvrier

Louise, ° & b 15.11.1685 Avant-lès-Marcilly, p Louis MOUZARD, m Louise PARISOT, ∞ 13.2.1714 cérémonie nécessaire faite dans l'église Saint-Jacques aux No...ins de Troyes à Jean MOREAU, ∞(1) à Jeanne BABELIN

Edmée, ° 29.6.1687 Avant-lès-Marcilly, b le 30, p Edmé BESANÇON, m Edmée LAUXERROIS

Barbe, ° & b 7.8.1689 Avant-lès-Marcilly, p Claude PROTIN, m Barbe CHARON

∞(2) 1.7.1697 Avant-lès-Marcilly à Marie ADAM, ne

<sup>81</sup> Le 7.7.1671, Jean NICOLAS, vigneron à Saint-Aubin, qui signe "Jean Nicolas" avec paraphe, époux de Catherine GALLOIS, qui ne sait pas signer, vend 1 quartier de vigne à Saint-Aubin, "les Mergers", à Nicolas PARISOT, bachoteur à Marnay [AD 10 - 2 E 66/23]

<sup>82</sup> Le 26.9.1679, Nicolas PARISOT et Jeanne GUILLEMARD, sa femme, demeurant à Pont, héritière de feu Jean GUILLEMARD et Catherine GALLOIS, passent une reconnaissance envers l'Abbaye du Paraclet comme possesseurs d'1 quartier de vigne à Pouthière. Lui signe, elle ne sait pas signer [AD 10 - 24 H 118]

tous ses droits de succession. Ils signent "A Guyon" et "Guyon" [AD 10 - 2 E 66/28]

sait pas signer, ° ca 1668, † 2.11.1708 Avant-lès-Marcilly, (†) le 3, ∞(1) à Jean JOLLY, manouvrier, fille de Jean A.

Simon, ° 6.1.1699 Avant-lès-Marcilly, b le 11, p Simon PARISOT, demeurant à Tremblay, signe: S Parisot avec paraphe, garçon, m Jeanne JOLLY, demeurant à Nogent, ne sait pas signer, fille, (†) 17.9.1701 Avant-lès-Marcilly

Jeanne, ° 14.6.1702 Avant-lès-Marcilly, b le 18, p Fiacre PONCE, ne sait pas signer, m Jeanne LEGER, demeurant à Tremblay, ne sait pas signer

Anne, ° 27.10.1704 Avant-lès-Marcilly, b le 28, p Nicolas BLAQUE, demeurant à Avant, ne sait pas signer, garçon, m Anne MOUZARD, demeurant à Avant, ne sait pas signer, fille

## PASTELOT

**A. Louis**, convoyeur, de Saint-Laurent de Nogent/Seine, ∞ à Honnête Femme Geneviève THOMASSIN, ne sait pas signer, ! en 1693

## PASTOUREAU

**A. Edmé**, ! en 1609-1615, ∞ à NN., originaire de Saint-Aubin

En 1609, Edmé PASTOUREAU déclare à cause de sa femme 50 cordes de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il possède une maison à 2 chas et une petite portion d'héritage et masure dans laquelle portion il y a une chambre<sup>83</sup>.

En 1609, Edmé PASTOUREAU est témoin dans un rapport sur des arbres coupés au bois du Tillet<sup>84</sup>.

Edmé PASTOUREAU paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1610 et 1611. Il paye pour la veuve de

83 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 26.10.1609 d'Edmé PASTOUREAU, qui ne sait pas signer, à cause de sa femme pour:

- une maison contenant deux chas, jardin, accin à Saint-Aubin lieudit proche Cormont, entre Claude COLLET & plusieurs et Jehan SYMON & autres, la rivière d'Arduisson et la rue basse
- demi-arpent de terre partie plantée en vigne, lieudit Postière, entre Claude COLLET (Guillaume MIGORDIN, barré) et Nicolas ANCEAU, les terres du Paraclat et le chemin des Mergers
- une petite portion d'héritage et masure dedans laquelle portion il y a une chambre au lieudit le Pavé, proche la maison dudit PASTOUREAU, entre Jehan COLLARD & plusieurs et la rue du pavé, ledit COLLARD et le même
- un total de 50 cordes de terre [AD 10 - E\* 2874]

84 Le 13.5.1609, dans un rapport sur des arbres coupés au bois du Thillet, en l'absence de Hilaire CORPEL et Jehan DUREAU, gardes, comparait Ambroise BARBOTIN, marchand demeurant à Saint-Aubin, adjudicataire du bois. LEFEBURE dit cordier et Edmé PASTOUREAU sont témoins [AD 10 - E\* 2811]

Michel ANCEAU<sup>85</sup>.

Edmé PASTOUREAU paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1612 à 1623<sup>86</sup>.

## PATELIER

**A. Denis**, sergent de Saint-Aubin, ! en 1530-1539, † / 1546, ∞ à Jacqueline, ! en 1546

Didier PATELIER paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1532 avec Jean DOURY et Denis REGNAULT pour la moitié du moulin à foulon<sup>87</sup>.

En 1539, Didier PATELIER, sergent ordinaire en la terre et justice de Saint-Aubin, mène une enquête contre Jean et Claudin CAILLÉ pour avoir battu Charles DUCLOS<sup>88</sup>.

85 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Edmé PASTOUREAU paye pour la veuve Michel ANCEAU pour 2 années en 1610; Edmé PASTOUREAU paye en 1611 [AD 10 - E\* 2883]

86 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Edme PASTOUREAU paye en 1612-1615, 1618-1623

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Edme PASTOUREAU paye en 1617-1622. François GALLOIS paye en 1622-1623 à la décharge de Edmé PASTOUREAU

87 Jehan DOURY, Denis REGNAULT et Didier PATELIER payent censive à Saint-Aubin en 1532 pour la moitié du moulin à foulon [AD 10 - E\* 2880]

88 Le 7.11.1539, sentence du bailliage de Nogent au profit de Charles DUCLOS contre Jehan et Claudin CAILLEZ, prisonniers à Nogent/Seine, appelant de leur emprisonnement. Renvoi au juge de Saint-Aubin. Rapport de Didier PATELLIER, sergent de Saint-Aubin Le 23.10.1539, information de Didier PATELLIER, sergent ordinaire en la terre et justice de Saint-Aubin qui a amené Jehan et Claudin CAILLIER, demeurant à Quincey, trouvés en flagrant délit, lesquels ont été constitués prisonniers à la requête de Charles DUCLOS pour suspicion de fuite.

Par Denis POPILLARD, mayeur de Saint-Aubin à la requête de Charles DUCLOS, boucher demeurant à Marnay à l'encontre des CAILLER, frères, laboureurs demeurant à Quincey.

Denis BENOIST, demeurant à Saint-Aubin, âgé de 35 ans ~. Il a dit que ce jourd'hui à une heure de l'après-midi, il a vu lesdits CAILLERS frères qui avaient noise à Charles DUCLOS, tellement que ledit déposant a vu donner un coup de pierre audit DUCLOS par un desdits CAILLER et a vu l'un desdits CAILLER qui tenait l'épée dudit DUCLOS laquelle était rompue en deux pièces. Ledit DUCLOS a été trouvé tout sanglant et blessé avec grande effusion de sang. Il a reçu un grand coup de pierre entre les épaules. Jehan CAILLIER tenait une serpe tachée de sang. Il a jeté l'épée rompue en un buisson.

Lyé GILLES, fils de Jehan GILLES, âgé de 20 ans ~. Il a vu les CAILLER chassant à grand courre Charles DUCLOS, qui tenait une épée entre le bois du four et la vieille muette, tenant une serpe par Jehan CAILLIER. Il vu frapper et jeter à terre ledit DUCLOS par ledit

En 1546, Denis REGNAULT est nommé tuteur et curateur des six enfants mineurs de feu Denis PATELIER et Jacqueline sa femme. Il est avec ladite veuve le plus capable pour faire inventaire des biens demeurés et laissés par ledit décédé<sup>89</sup>.

Denis PATELIER et Jacqueline sont les parents de:

Jeanne, ° ca 1529  
Marguerite, ° ca 1530  
Claude, ° ca 1531  
Louise, ° ca 1531  
Georgeon, ° ca 1537  
Pierre, ° ca 1542

## PAULANTRU

**A. Toussaint**, † /1713, ∞ à Catherine RONDEAU  
Claude, ° ca 1685, ∞ à Anne MASSEY

**A.1. Claude**, ne sait pas signer, de La Chapelle-Godefroy, ∞ 3.7.1713 à Anne MASSEY, ne sait pas signer, ° ca 1686, fille de Pierre M., † /1713 et Marie VALLÉE

Claude Léonard, ° & b 21.5.1714, p Leonard ROZÉ, ne sait pas signer, m Marie JUCHAT, ne sait pas signer

Edmée, ° & b 16.7.1722, p Gabriel MAISTRE, signe: Gabriel Maistre, m Edmée ROSÉ, ne sait pas signer

## PAULHAUT

**A. Roland**, † /1706, ∞ à Charlotte VOUALET  
Louis, ° ca 1670/1674, ∞ à Barbe JACQUOT

**A.1. Louis**, signe: Louis Paulhaut, commis et garde des bois pour Monsieur DU CLOS, puis cabaretier, étranger, ! en 1705, † 22.12.1712, (†) le 23, ∞ 1.2.1706<sup>90</sup> à Barbe JACQUOT, signe: Barbe Jacquot, ° ca 1688, fille de Nicolas J., laboureur, † /1706, et Anne BABELIN, ∞(2) 16.1.1713 à François MASSEY, ne sait pas signer, ° ca 1678, ∞(1) à Catherine DES HAYES

Marie Charlotte, ne sait pas signer puis signe: Marie Charlotte Paulhaut, ° 24.12.1706, b le 25, p Charle HEBERT, garde de Monsieur ORRY, signe: Hebert, m Marie SENON, signe: Marie Senon

## PAYEN

Dans deux témoignages recueillis en 1520 et 1521, le nom de Gillet PAYEN est cité avec d'autres habitants de Quincey pour avoir repris une terre essartée par feu

---

CAILLIER et lesdits CAILLIER étaient tous deux sur lui à le battre à grands coups. Ils l'ont battu à coups de serpe et poing jusqu'à grande effusion de sang. Quand il s'est approché, les autres s'enfuirent. Il mirent un grand coup de pierre et frappèrent ledit DUCLOS sur le dos. Ils avaient oté un panier de fromage dudit DUCLOS et caché derrière un buisson.

Claudin CAILLEY, demeurant à Quincey, prisonnier en prison de Saint-Aubin, âgé de 50 ans ~, n'a voulu répondre.

Requête d'Andri DUCLOS, frère dudit Charles DUCLOS à présent au lit malade, demande 8 livres pour la nourriture dudit Charles DUCLOS et les médicaments [AD 10 - E\* 2890]

89 Le 20.9.1546, le procureur du roi pour la tutelle et curatelle de Jehanne, 17 ans, Margueritte, 16 ans, Claude et Louyse, 15 ans, Georgeon, 9 ans et Pierre, 4 ans, enfants mineurs de feu Denis PATELLIER et Jacqueline sa femme, à l'encontre de ladite Jacqueline, Denis REGNAULT, Jehan BRASSE, Remy BLANCHE, Pierre LE PIED, Jonachin MAILLARD, Jehan GRAND et Pierre HUTIER, adjourné par ledit MAROYS, sergent. Ledit REGNAULT avec ladite veuve est le plus capable pour faire inventaire des biens demeurés et laissés par ledit décédé. [AD 10 - E\* 2890]

---

90 "par permission de Monsieur VINOT official de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque de Troyes du" 23.1.1706 "parce que led. espoux est etranger"

Thévenin DUCLOS<sup>91, 92</sup>.

**A. Jean**, ∞ à Guillette, ! en 1488-1507, fille de Rémi VOSTON

En 1488-1490, Jeannette, veuve de Rémi VOSTON, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet, pour une moitié avec les héritiers d'Etienne VOSTON et pour l'autre moitié avec Guillette femme de Jean PAYEN, Isabelle femme de Jean POPILLART et Tienon, fille de ladite veuve et dudit feu Rémi VOSTON<sup>93</sup>.

Jean PAYEN paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1499 à cause de sa femme pour ses héritages à cause de son feu père. La femme de Jehan PAYEN paye en 1500 et 1502 pour ses héritages à elle advenus par le décès et trépas de son feu père. Jean PAYEN paye de 1505 à 1507 pour sa part des héritages et terres de feu Rémi VOSTON. En 1507, il paye pour la

91 Le 29.12.1521, enquête sur la fin et limites de la Garenne de Pont, du procureur du roi contre Michel DE POISIEU, chevalier, seigneur de Fojon, de Dame Marguerite DE VELU, sa femme. Information pour grosses entreprises de dégâts faits en la garenne de Pont. Comparait:

➤ Jehan GALLOIS dit Monsieur, laboureur à Saint-Aubin, âgé de 50 ans ~. Il dit être né à Saint-Aubin, où il demeure depuis sa naissance, et que depuis 30 ans il a fréquenté la garenne. Il y a 6 ans environ, feu Thevenin DUCLOS, en son vivant laboureur demeurant à Quincey, pris et retint à titre de cens ou rente du Sieur ou Dame de Fojon, 10 à 12 arpents de bois, et qu'il fit essarter et mettre en nature de labour. Depuis 4 ans, un nommé Gillet, Gillet GILLOTTE, George BARBOTIN, Pierre DUCLOS le jeune, feu Pierre DUCLOS, feu Jehan DES MASSUES, Gillot PAYANT, Messire Estienne DRU et autres, demeurant à Quincey, ont pris des seigneur ou dame de Fojon environ 100 arpents de terre, à essarter. Il cite Monsieur DE PAROIS, procureur des seigneur ou dame de Fojon, il y a 5 ou 6 ans. Il cite feu Jehan DES MASSUES, en son vivant fauconnier des Sieur ou Dame de Fojon, qui fut trouvé par les garenniers de ladite garenne il y a 6 à 8 ans à tendre des lacets et collets, et fut fait prisonnier et mener à Nogent où il fut condamné à l'amende par les officiers dudit lieu [AD 10 - E\* 2813]

92 Dans une sentence du 10.2.1520 pour dégradation de la garenne de Pont sont appointés les parties suivantes: Gillet LIETARD, Jeh. GUILLE., Gillet PAYEN, Pierre COUSTUR., Phle BONNERAT, La veuve Thomas MOTET, la veuve Estien. DU CLOZ, Jeh. ROSE, Clement BAILLIGAULT, la veuve Jehan DES MASSUES, la veuve P.re DU CLOS, P.re DU CLOS le jeune, Gillet GILLOTTE, George BARBOTIN, Denis DU CLOS, Mathurin COURONNEAU, Jehan COURONNEAU, Jehan LE HUCHER, tous en personne sauf la veuve DU CLOZ représentée par sa fille [AD 10 - E\* 2821]

93 Déclaration au terrier de 1488-1490 de Jahte, veuve de Rémy VOULTON, fille de feu BOURJONC, pour 1/2 avec les hoirs Estienne VOTON; Guillette, femme de Jeh. PAYAN, Ysabel, femme de Jeh. POUPILLART et Thienon, fille de ladite veuve et dudit feu Rey VOTON, eux tous ensemble pour l'autre 1/2 [AD 10 - 24 H 118]

troisième partie de Tiénon VOSTONE<sup>94</sup>.

**B. Claude**, Maître, maître d'hôtel des révérendes dames abbesses et religieuses du Paraclet, ! en 1648, † /1677, ∞ à Marguerite GILLON, "qui fut tuée dans la court du couvent du Paraclet par le taureau de Mad.e l'abbesse, après avoir esté visitée par ordre de justice", (†) 25.10.1677

peut-être Françoise, ° ca 1630, (†) 16.11.1675 dans la court du Paraclet

## PELÉ

**A. Jean**, à Marnay/Seine, ! en 1498-1502 à La Chapelle-Godefroy, † 1502/1504

Jean PELÉ paye censive au seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy en 1498 et 1502. Perrin PELÉ, de Marnay/Seine, paye en 1504 pour les terres de feu Jean PELÉ. Jean GILLES paye en 1505 pour un demi-arpent de vigne qu'il a acquis de Roline, servante de feu Jean PELÉ<sup>95</sup>.

Dans un témoignage recueilli en 1515, est cité le nom de Jean PELÉ qui avait chassé en la garenne<sup>96</sup>.

Dans un témoignage recueilli en 1541, est cité le nom de Jean PELÉ de Marnay/Seine qui avait des terres à Saint-Aubin<sup>97</sup>.

94 Jehan PAYANT paye cens à Saint-Aubin en 1499 à cause de sa femme pour ses héritages à cause de son feu père; la femme de Jehan PAYEN paye cens à Saint-Aubin en 1500 pour ses héritages à elle advenus par le décès et trépas de son feu père; elle paye en 1502 (2 fois) pour ses terres; Jehan PAYEN paye en 1505 pour les terres de feu Remy VOSTON et en 1506 pour sa part des héritages de feu Remy VOSTON; il paye en 1507 pour les terres qui furent à Remy VOTON, plus pour la troisième partie de Tienon VOSTONE [AD 10 - E\* 2880]

95 Jehan PELE paye rente à Saint-Aubin en 1498 et cens à La Chapelle en 1502 pour ses vignes et pour ... SYMONOT (?) pour une vigne; Perin PELLE de Marnay paye à La Chapelle en 1504 pour les terres de feu Jehan PELLE; Jehan GILLES paye à La Chapelle en 1505 pour un demi-arpent de vigne qu'il a acquis de Roline servante de feu Jehan PELLEZ [AD 10 - E\* 2880]

96 Le 14.7.1515, dans une information du procureur du roi contre Messire Michel DE POISIEUX, chevalier, seigneur de Foujon et Dame Marguerite DE VELU, sa femme, sur la fin et limites de la Garenne de Pont, comparait:

➤ Jehan MARDOT, pêcheur demeurant à Pont, âgé de 90 ans ~. Il dit être né à Pont. Il cite Thevenyn PETIT PIE, Symon PETIT PIE et Jehan PELLE, de Marnay, qui chassaient en la garenne [AD 10 - E\* 2813]

97 Dans une enquête du 21.11.1541 sur un droit de chasse comparait Pierre PARASTRE l'aîné, marinier à Marnay, âgé de 50 ans environ.

➤ Il cite Jehan PELLE de Marnay qui avait des terres à Saint-Aubin.

➤ Il cite feu LE PELLETIER demeurant à Marnay, mort il y a environ 20 ans, âgé de 80 ans environ, procureur du seigneur de Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2860]

**B. André** (aussi PLÉE), ne sait pas signer, berger, ∞ à Edmée DEVILETTE, VILLIERS ou VIELLARD

Nicolas (fils de Clément), b 17.8.1660, p Nicolas QUINSON, m Jeanne MOREAU

Gillette, b 26.4.1663, p Jean REGNAULT, m Gillette LE FEBURE

Laurent, b 9.8.1664, p Laurent GALLOIS, m Scolastique REGNAULT

Etiennette, b 6.1.1667, p Nicolas OUILLE, meunier, m Tiennette ADAM

André, b 10.7.1668, p André GUILLEMARD, m Marie QUINSON

Marie, ° & b 9.2.1670, p Claude CAVOT, vigneron, ne sait pas signer, m Marie QUINSON, ne sait pas signer

Edmée, b 25.9.1675, p Nicolas ANCEAU, m Edmée PILLAVOYNE

## PELLERIN

**A. Jean**, tuilier à la tuilerie de Mauluy, (†) 12.3.1683 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes<sup>98</sup>, ∞ à Agathe RISÉ (aussi ...AILLEY, ERVÉ)

Jean, b 13.6.1673 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, y (†) 5.10.1673

Antoine, b 30.7.1674 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, m Agathe fille de Simon RISÉ, de Courgenay

Joseph, ° ca 1675, ∞ à Marie GALLOIS

Jean, b 11.12.1678 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, p M.e Jean VANIN, marchand demeurant à Courgenay, signe: Jean Vanin avec paraphe, m Agnès LABBÉ, signe: Agnès Labbé

Nicolas, b 3.3.1681 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, p Nicolas PAILLERET, m Marie RISSÉ

Edmé, b 12.3.1683 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, p Nicolas COURTOIS, m Suzanne POURÉE

**A.1. Joseph**<sup>99</sup>, ne sait pas signer, manouvrier, de La Chapelle-Godefroy, ! en 1708, ∞ 16.11.1701<sup>100</sup> à Marie GALLOIS, ne sait pas signer, ° ca 1680, fille de Laurent G., charon, † /1701, et Marie GRAFFAULT

En 1708, Joseph PELLERIN, manouvrier à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclat le bail d'une pièce de terre, précédemment occupée par Laurent GALLOIS. Il ne sait pas signer<sup>101</sup>.

98 Témoins: Julien et Gabriel PELLERIN, frères du défunt, demeurant à Thorigny et Courgenay

Note: à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes

➤ b 9.9.1671 de Gabriel, fils de Julien PELLERIN et Marie FAUX, p Gabriel fils aîné de Crespin PELLERIN

➤ b 2.3.1688 de Joseph, fils de Gabriel PELLERIN et Marie RICHE

99 Tuteur de Scolastique TROUVÉ, ne sait pas signer, fille de Claude T., manouvrier, et Charlotte RENAULT

100 Témoins: Anthoine PARASTRE, laboureur, signe: A Parastre, oncle de l'époux, et Edmé POULLET, signe: Edmé Pouillet, cousin de l'époux

101 En 1708, Joseph PELLERIN, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend des religieuses

Joseph PELLERIN et Marie GALLOIS sont les parents de:

Marie, ° 2.1.1703, b le 3, p Honneste Garson Nicolas PARASTRE, de la Chapelle St Michel, signe: N Parastre, m Honneste Fille Marie TONNELIER, de Nogent, ne sait pas signer, † & (†) 22.1.1703

Edmée, ° 2.4.1704, b le 3, p Laurent COLLET, signe: L Collet, m Edmée ANCEAU, ne sait pas signer

Joseph, ° & b 14.9.1706, p Louis PAULHAULT, cabartier, signe: Louis Paulhault, m Jeanne PARASTRE, signe: J Parastre

Jean, ° & b 28.10.1708, p Jean GALLOIS, m Anne BOURGOIN

Claude, ° & b 15.1.1711, p Claude FONTAINE, m Jeanne ANCEAU, ne sait pas signer

Sire, ° 1.4.1715, b le 2, obiit et (†) 5.4.1715, p Michel GUILLAUME, de Nogent sur Seyne, ne sait pas signer, m Syre COLLET, ne sait pas signer

Marie, ° 3.7.1716, b le 4, p Jean ARNOULT, ne sait pas signer, m Marie DIRESNE, ne sait pas signer

François, ° 9.8.1718, b le 10, p François GRILLAT, signe: François Grillat, m Syrette COLLET, ne sait pas signer

Nicolas, ° & b 21.4.1720, p Jean COLAS, signe: Jean Collat, m Marie TONNELIER, de St Martin de Pont sur Seine, ne sait pas signer

## PELLETIER

**A. NN.**

Anne, ne sait pas signer, ∞ /1707 à Jacques HERLUISON, ° ca 1677, † 2.11.1713, (†) le 3 Claude, ne sait pas signer

## PELUCHOT

**A. Hébert**, ! en 1491-1496, † /1507

Hébert PELUCHOT paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1491 à 1496. Jacquin CHEVRIER (barré) et Jean DE SAINT AMOUR payent en 1507 pour leur part des héritages PELUCHOT<sup>102</sup>.

## PENON

**A. Nicolas**, de Nogent/Seine, ! en 1541 à La Chapelle-Godefroy

Dans une liste des habitants de La Chapelle-Godefroy

du Paraclat le bail d'une pièce depuis longtemps abandonnée par les héritiers de Jean GALLET, laboureur, précédemment occupée par Laurent GALLOIS [AD 10 - 24 H 58]

102 Hébert PELUCHOT paye cens à Saint-Aubin en 1491 et 1496 pour ses héritages de Saint-Aubin; Jaquin CHEVRIER (barré) et Jeh. DE ST AMOUR payent à Saint-Aubin en 1507 pour sa part des héritages PELUCHOT [AD 10 - E\* 2880]

établie en 1541 est cité Nicolas PENON<sup>103</sup>.

## PERARD

**A. Antoine**, serviteur domestique de François GALLOIS l'aîné, (†) Saint-Martin 1631

## PERIER

**A. NN.**

Anne, † /1610, ∞ à Jacques MOREAU

Marie, ∞(1) à Louis POUGEOISE, ∞(2) à Denis PHILIPPE

En 1610, Honnête Femme Marie PERIER, épouse de Denis PHILIPPE, chapelier à Nogent/Seine, auparavant veuve de feu Louis POUGEOISE, procureur, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin comme héritière de feu Claude MOREAU, son neveu, fils et héritier de feu Anne PERIER et Jacques MOREAU<sup>104</sup>.

103 Nicollas PENON demeurant à Nogent est cité dans une liste d'habitants de La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E\* 2860]

104 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 23.12.1610 de Honnête Femme Marie PERIER, femme de Honorable Homme Denis PHILIPPES, qui signe "D Phelippe", chapelier demeurant à Nogent/Seine, auparavant veuve de feu Maître Lois POUGEOISE, procureur, héritière mobilière et immobilière de feu Claude MOREAU, son neveu, fils et héritier de feu Anne PERIER et Jacques MOREAU, pour

- sept quartiers de terre au finage de Saint-Aubin au lieudit la terre Jehan SIMON anciennement appelée Chez Alanp (?), entre le Sieur de Saint Aubin lesnel et les garennes, les terres Saint Aubin et Noble Homme M.e Jacques ANGENOUST bailli de Nogent
- 40 cordes de terre en ce même lieu, entre Ambroise BARBOTIN et Pierre ROUSSAT, les garennes et l'église de Saint Aubin
- un arpent 20 cordes au lieudit les Seillons, entre Jehan DIRESNE et Jehan BAILLET, le chemin du Paraquet et plusieurs
- la moitié de cinq quartiers de terre appelée l'ouche Gaillard, entre les terres de la cure de Saint Aubin et Ambroise BARBOTIN, sur l'accin de Pasquet DIRESNE et le chemin qui va au Paraquet
- demi-arpent de terre à La Tavelle, entre les héritiers Jehan COLLET et Lois MERAT, les terres des Mergers et les terres des Sieurs de Saint-Aubin
- un arpent en ce même lieu, entre la veuve Jacques GARNIER et Jehan SIMON, les terres des Mergers et Pasquet DIRESNE
- un arpent en ce même lieu, entre Guillaume MIGORDIN et le même, les terres des Mergers et ledit DIRESNE
- un quartier de terre en ce même lieu, entre Lois MERAT et Hierosme DANGLUSE, ledit MIGORDIN et -
- demi-arpent 8 cordes en ce même lieu de La Tavelle, entre ledit MIGORDIN et les terres du Paraquet, les mêmes et -

## PERRET

**A. Thomas**, ! en 1511-1520

Thomas PERRET et Etienne DUCLOS payent censive au seigneur de Saint-Aubin de 1511 à 1520 pour leurs terres et vignes<sup>105</sup>.

## PERRIN<sup>106</sup>

**A. Jacques**, de Nogent/Seine, ! en 1575-1585

Jacques PERRIN, de Nogent/Seine, paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1575 à 1578. Nicolas PILLAVOINE paye comme fermier Jacques PERRIN de 1582 à 1585<sup>107</sup>.

Il est peut-être Maître Jacques PERRIN pour lequel Nicolas ANCEAU paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1614 et 1615. Maître Jacques PERRIN paye entre 1618 et 1623<sup>108</sup>.

- demi-arpent en ce même lieu, entre ledit MIGORDIN et Lois MERAT, le chemin de la Traier et Jehan HEMART
- cinq quartiers en ce même lieu, entre le Sieur de Saint Aubin le jeune & héritier de M.e Jehan GUYON et un petit chemin qui va à la justice d'Avans, David ROZE et le Sieur de Saint Aubin et héritier GUYON
- demi-arpent de terre en ce même lieu de La Tavelle, entre David ROZE et Martin TROTIN ou ses héritiers, les terres du Paraquet et Messieurs de Saint Aubin
- demi-arpent en ce même lieu, entre le Sieur de Saint-Aubin le jeune et les héritiers Martin TROTIN, ledit Sieur de Saint-Aubin et les terres du Paraquet
- demi-arpent en ce même lieu, entre Guille. MIGORDIN et Messieurs de Saint Aubin, Jehan HEMART et ledit ROZE
- un quartier neuf cordes de terre en La Tavelle, entre ledit HEMART et les hoirs CHEVRIER, les terres du Paraquet et ladite PERIER
- un total de 10 arpents et 89 cordes 1/2 de terre, dont la moitié de 5 quartiers de terre

Déclaration faite par ledit PHELIPE, mari de ladite PERIER [AD 10 - E\* 2874]

105 Estiene DUCLOS paye censive à Saint-Aubin en 1511 pour cens et Thomas PERRET pour sa vigne; il payent en 1513 et 1520 pour leurs terres et vignes, Thomas PE...IET paye en 1518; Jehan PERRET de Saint-Myme paye à Saint-Aubin en 1529 [AD 10 - E\* 2880]

106 La veuve PERRIN paye censive à Saint-Aubin en 1567 [AD 10 - E\* 2881]

107 Jacques PERRIN paye censive à Saint-Aubin en 1575, 1577-1578; Nicolas PILLAVOINE paye comme son fermier en 1582-1585 (de Nogent en 1584-1585) [AD 10 - E\* 2881]

108 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Nicolas ANCEAU paye en 1614-1615 pour 6 arpents de terre de Maître Jacques PERRIN. M.re Jacques PERRIN paye en 1618-1623.

## PESCHELOCHE

**A. Jean**, † /1491

Les héritiers de feu Jean PESCHELOCHE payent censive au seigneur de Saint-Aubin en 1491 et 1496. Il payent avec les héritiers de Jean MERCIER dit Bègue<sup>109</sup>.

## PESCHER

**A. Joseph**, limousin, (†) 20.2.1648 La Chapelle-Godefroy, ∞ à Jeanne HABARDE ou LABARDE, † 16.11.1669 La Chapelle-Godefroy, (†) le 17<sup>110</sup>

Alexandre, ∞ à Jeanne MORELET

**A.1. Alexandre**, ne sait pas signer, vigneron, ! en 1674, ° ca 1639, (†) 22.4.1674, ∞ 29.7.1665 La Chapelle-Godefroy à Jeanne MORELET, ne sait pas signer, fille de Claude M, † /1665, et Marie COLLARD

En 1674, Alexandre PESCHER et Jean QUINSON, vigneron à Saint-Aubin, prennent le bail de 9 arpents 15 cordes de terre à Saint-Aubin. Ils ne savent pas signer<sup>111</sup>.

En 1674, Jeanne MORELET, veuve d'Alexandre PESCHER, vigneron à La Chapelle-Godefroy, prend le bail d'une maison à La Chapelle-Godefroy<sup>112</sup>.

En 1674, Jeanne MORELET, veuve d'Alexandre PESCHER, vigneron à La Chapelle-Godefroy, paye une dette à Gabriel CHEMET<sup>113</sup>.

109 Les hoirs de feu Jehan PESCHE LOUCHE payent cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496 pour les terres Cyriaux, pour les terres de Merger, pour les terres de feu LE MERCIER, en rente, pour sa maison, pour sa vigne; ils payent rente en 1491 (3 fois) et 1496 (2 fois) pour plusieurs héritages; ils payent cens en 1491 (barré); ils payent en 1496 (2 fois) avec les hoirs Jeh. LE MERCIER dit Besgue pour leurs héritages assis à Saint-Aubin que tient Eurad DE SIZEAU, pour les terres qui furent audit MERCIER, pour la rente, pour la censive de leur maison assise audit Saint-Aubin, pour leur vigne, pour leurs terres assises aux Mergers, pour une rente qu'il doivent aux rentes des Barres [AD 10 - E\* 2880]

110 Témoins: Nicolas D'Aoust, m.re d'escolle, signe, Alexandre PESCHÉ, ne sait pas signer, fils, Pierre GUYOT, ne sait pas signer

111 Le 28.1.1674, Jean QUINSSON et Alexandre PESCHE, vigneron à Saint-Aubin, qui ne savent pas signer, louent 9 arpents 15 cordes de terre à Saint-Aubin de Maître Jacques DONDEAU, notaire royal au bailliage de Nogent [AD 10 - 2E 66/25]

112 Le 15.4.1674, Jeanne MORELET, veuve de Alexandre PESCHÉ, vigneron à La Chapelle-Godefroy, prend de Pompée DARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay et La Croslière, le bail d'une maison à La Chapelle-Godefroy [AD 10 - 2E 66/25]

113 Le 26.8.1674, Jeanne MORELET, veuve d'Alexandre PESCHÉ, vigneron à La Chapelle-Godefroy, paye une dette à Gabriel CHEMET, greffier de la Mairie de La Chapelle-Godefroy. Il signe "G Chemet" [AD 10 - 2E 66/25]

En 1675, Jeanne MORELET, veuve d'Alexandre PESCHER, vigneron à La Chapelle-Godefroy, tutrice de leurs enfants mineurs, déclare deux pièces de vigne à La Chapelle-Godefroy. Elle ne sait pas signer<sup>114</sup>.

Alexandre PESCHER et Jeanne MORELET sont les parents de:

Edmée, b 19.5.1666 La Chapelle-Godefroy, p Pierre GUYOT, vigneron, ne sait pas signer, m Edmée LAUSSERROIS, ne sait pas signer, épouse de Guillaume GAMBIER, laboureur, ∞ 14.4.1687 La Chapelle-Godefroy à François CHAPPUIS/CHAPUIS, fils de Charles C., † /1684, et Toussainte PONCE, † /1684

Nicolas, ° & b 8.3.1669 La Chapelle-Godefroy, p Nicolas VALANTIN, ne sait pas signer, garancier de Jean NUGAULT, escuyer seigneur de La Chapelle Godefroy, m Jeanne GALLOIS, ne sait pas signer, fille de Jean GALLOIS, vigneron

Nicolas (le même que le précédent !), ° & b 8.3.1674 La Chapelle-Godefroy, p Nicolas VALENTIN, garennier de M.r de La Chapelle, ne sait pas signer, m Jeanne GALLOIS, ne sait pas signer

## PETIT<sup>115</sup>

**A. Jean**, de La Chapelle-Godefroy, † /1518, ∞ à Catherine LE PIED, ! en 1500-1506 à La Chapelle-Godefroy

Claude LE PIED paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy de 1500 à 1506 avec Catherine, sa sœur, femme de Jean PETIT. Les héritiers de Jean PETIT payent en 1518 et 1521<sup>116</sup>.

**B. Jean**, manouvrier, ! en 1562-1574, † /1588

En 1562, Jean PETIT, manouvrier à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclat le bail pour 19 ans d'une maison à La Chaume<sup>117</sup>.

En 1574, Jean PETIT, manouvrier à Saint-Aubin, et Thibault GUEUX, prennent de l'Abbaye du Paraclat le bail pour 9 ans d'une maison à 2 chas couverte de fer,

114 Le 17.11.1675, Jeanne MORELET, qui ne sait pas signer, veuve d'Alexandre PESCHE, vigneron à La Chapelle-Godefroy, tutrice de leurs enfants mineurs, se déclare propriétaire de 2 pièces de vigne à La Chapelle-Godefroy, prises à titre de rente foncière de Maître Jean THOMAS, chargées de rente envers Pompée DARNOUL. [AD 10 - 2E 66/25]

115 Dans un mémoire sans date des cens dûs à la seigneurie de Saint-Aubin, déclaration de Thévenin PETIT de Parigny [AD 10 - E\* 2873]

116 Claude LE PIED paye cens à La Chapelle en 1500, 1502, 1504 1505 et 1506 avec Katherine, sa sœur, femme de Jehan PETIT pour leurs héritages; les hoirs Jehan PETIT payent en 1518 et 1521 à La Chapelle [AD 10 - E\* 2880]

117 Le 15.4.1562, Jean PETIT, manouvrier à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclat le bail pour 19 ans d'une maison et pourpris contenant 1 quartier 1/2 à Saint-Aubin, lieudit La Chaulme [AD 10 - 24 H 93]

à La Chaume. Jean PETIT ne sait pas signer<sup>118</sup>.

Jean PETIT est le père de:

Julie, ∞ 28.2.1588 à François GALLOIS

**C. Laurent**, signe: Petit, maître d'école, ! en 1645

**D. Etienne**, tavernier, cabaretier à Marnay/Seine, (†) 2.7.1662 Marnay, ∞(1) à Jeanne GRIFFON, † /1680

En 1661, Etienne PETIT et Didière ROBIN, sa femme, prennent le bail des droits du vin qui se vendra à Marnay/Seine<sup>119</sup>.

En 1662, un serviteur domestique d'Etienne PETIT, tavernier à Marnay/Seine, est auditionné comme témoin dans une enquête<sup>120</sup>.

Etienne PETIT et Jeanne GRIFFON sont les parents de:

Jérémie, de Marnay/Seine, ° ca 1637/1655, ∞ à Anne GOUBAULT

∞(2) à Didière ROBIN, † 1.7.1680 Marnay/Seine, (†) le 2<sup>121</sup>, ∞(2) 22.1.1663 Marnay/Seine à François LEFEBURE, de Nogent/Seine, cabaretier, fils de François L. et Nicole GENNERAT

Claude (M), (†) 6.4.1666 Marnay/Seine

**D.1. Jérémie**<sup>122</sup>, ne sait pas signer, cabaretier, hôtelier, maréchal, ! en 1684-1703, † 11.11.1709, (†) le 12, ∞ 17.1.1680 à Anne GOUBAULT, ne sait pas signer, ° ca 1652, † 16.1.1719, (†) le 17, a reçu le sacrement des infirmes, fille de Laurent G. et Nicole SIMON

En 1684, Jérémie PETIT, marchand hôtelier à Saint-Aubin, et Anne GOUBAULT, sa femme, prennent de l'Abbaye du Paraclet plusieurs bâtiments qui ont été

brûlés<sup>123</sup>.

En 1694, Jérémie PETIT, cabaretier à Saint-Aubin, prend le bail de terres à Saint-Aubin. Il ne sait pas signer<sup>124, 125</sup>.

En 1695, Jérémie PETIT, cabaretier, déclare 75 cordes de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin<sup>126</sup>.

En 1698, Jérémie PETIT, cabaretier à Saint-Aubin, achète des terres à Saint-Aubin<sup>127</sup>.

En 1703, Jérémie PETIT, cabaretier à Saint-Aubin est poursuivi par les religieuses du Paraclet comme détenteur d'un demi-quartier de terre à Pothièrre, auparavant possédé par Pierre POTHIER<sup>128</sup>.

En 1710, les religieuses du Paraclet poursuivent Anne GOUBAULT, veuve de feu Jérémie PETIT, tutrice de leurs enfants, et Avi BEGUE, manouvrier à Saint-Aubin, époux d'Anne PETIT, fille dudit Jérémie PETIT, tuteur de leurs enfants<sup>129</sup>.

123 Le 3.5.1684, Hiéremye PETIT, marchand hôtelier demeurant à Saint-Aubin, époux d'Anne GOUBAULT, prend le bail emphytéotique de plusieurs bâtiments qui ont été brûlés et incendiés pendant le bail fait à feu Jean BARDY et Marie DE FLAIR [AD 10 - 24 H 58]

124 Le 1.6.1694, Jean ANCEAU, qui ne sait pas signer, vigneron demeurant à Saint-Aubin, retient à titre de loyer et pension d'argent pour lui et Laurent ROZÉ et Honorable Homme Hieremye PETIT, demeurant à Saint-Aubin, de Claude GALLET, laboureur à Saint-Pierre-de-Bossenay, tuteur des enfants mineurs de feu Jean GALLET, vivant laboureur demeurant à Saint-Aubin, 3 quartiers de terre en 3 pièces à Saint-Aubin. Il signe "C Galet" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/32]

125 Le 5.7.1694, Claude GALLET, laboureur demeurant à Saint-Pierre-de-Bossenay, tuteur des enfants mineurs de feu Jean GALLET, laboureur demeurant à Saint-Aubin, pour les créanciers de la succession, intervient dans un contrat pour la vente de terres emblavées par le feu Jean GALLET, à:

- Laurent BALIGAULT, cabaretier à Saint-Aubin
- Hieremye PETIT, cabaretier à Saint-Aubin
- Léonard ANCEAU, laboureur à Corquelin
- Estienne GRISLAT, vigneron à Saint-Aubin
- Claude BEIGNOT, marchand à Nogent
- André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin
- Jean MÈNURET, tisserand en toile à Ferreux

L'acte est signé "C Gallet" et "André Guillemard" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/32]

126 Déclaration du 10.7.1695 de Jérémie PETIT, cabaretier, pour 75 cordes [AD 10 - E\* 2876]

127 Le 11.6.1698, Edmé FONTAINE, tisserand en toile à Marnay, époux de Martine DESQUAINS, vend des terres à Saint-Aubin à Hieremye PETIT, cabaretier à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/35]

128 Le 20.6.1703, poursuite au profit des religieuses du Paraclet contre Hiéremye PETIT, cabaretier à Saint-Aubin, détenteur d'1/2 quartier de terre à Potier, ci-devant possédé par Pierre POTHIER [AD 10 - 24 H 93]

129 Le 15.11.1710, instance entre les abbesses et Anne GOUBAULT, veuve de feu Hiéremye PETIT, tutrice de leurs enfants, et Avit BEGUE, manouvrier à Saint-Aubin, époux de Anne PETIT, fille dudit Hiéremye PETIT, tuteur de leurs enfants [AD 10 - 24 H 58]

118 Le 6.3.1574, Thibault GUEUX, laboureur, qui signe, et Jean PETIT, manouvrier, qui ne sait pas signer, demeurant à Saint-Aubin, prennent des religieuses du Paraclet, représentée par Vénérable et Discrète Personne Maître Jehan ANDRY prêtre curé de Saint-Martin, leur procureur, le bail pour 9 ans d'une maison à 2 chas, étable au milieu, couverte de "feurre", au lieu de La Chaume [AD 10 - 24 H 93]

119 Le 27.4.1661, Maître Jean BOUDIER, seigneur de La Grange demeurant à Villenauxe, baille à Estienne PETIT et Didière ROBIN, sa femme, et Jean GALLOIS et Anne GERART sa femme, les droits du vin qui se vendra à Marnay contre 504 livres. L'acte est signé "Boudier" avec paraphe et "Jehan Gallois" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/17]

120 Le 5.4.1662, dans une audition de témoins concernant le droit de chasse dans le bois du Tillet comparait Edmé THENIN le jeune, serviteur domestique de Estienne PETIT, tavernier à Marnay, âgé de ~ 21 ans [AD 10 - 24 H 131]

121 Témoins: François LEFEBURE, cabaretier, mari, Estienne PETIT, fils, Hyéremye PETIT, maréchal à Saint-Aubin, beau-fils, qui ne savent pas signer

122 Hyéremye PETIT, Anthoine et Edmé MICHEL et Nicolas COLLET, neveux, sont témoins à l'inhumation de Hyéremye GRIFFON, greffier en la prévôté de Marnay, † & (†) 8.1.1680 Marnay/Seine

Jérémie PETIT et Anne GOUBAULT sont les parents de:

Anne, ne sait pas signer, ° & b 11.8.1680, p Guillaume GOUBAULT, m Anne BAILLET, veuve d'Edmé GALLOIS, † 10.5.1710, (†) le 11, ∞ 2.12.1702<sup>130</sup> à Avi BEGUE, boulanger, de Quincey, ne sait pas signer, ° ca 1678/1679, fils de Jacques B., manouvrier, † /1702, et Jeanne CHOISELLET, ∞(2) 30.6.1710 à Nicole GALLOIS, de Marnay, ne sait pas signer, ° ca 1685, fille de Pierre G., † /1710, et Claudine CORNUAT

Jeanne, ne sait pas signer, ° 10.5.1683, b le 11, p Charles ARTAULT, garde des bois du parc de Pont/Seine, m Jeanne DEVIGNE, épouse de François MAISTRE, charon, † 9.1.1713, (†) le 10

Jacques, b 9.1.1685, p Jacques GALLION, tailleur d'habits, m Scolastique PROTIN, † & (†) 24.4.1696 proche la croix du cimetière

Jean, ° 4.2.1688, b le 8, p Pierre AMPRIN/EMPRIN, marchand, de Nogent, signe: Amprin, m Damoiselle Jeanne Antoinette LAURENCEAU, signe: Jeanne de Haute Rue, fille de Messire Claude L., Sr de Haultrue, receveur de l'élection de Nogent

Martine, ° 20.10.1689, b le 21, p Martin BENOIT, vigneron, signe: M Benoilt, m Martine GUEUX, signe: Martine Gueux, épouse de Michel ANCEAU

Adrien, ° 20.10.1691, b le 22, p Adrian BOIVIN, meusnier, ne sait pas signer, m Sirette COLLET, ne sait pas signer, épouse d'Edmé VAILLANT

François Pierre, ° 3.3.1694, b le 4, p Venerable et discrète personne, M.e Pierre LEFEBURE, p.re curé de Quincey, signe: P Lefebure, m Damoiselle Anne Claude BRUSLARD, signe: Anne Claude Bruslard Puy sieux, fille de Messire Roger B., Marquis de Puy sieux, gouverneur d'Huningue

Pierre, signe: Pierre Petit, probablement le précédent

Edmée, ne sait pas signer, ° 3.4.1697, b le 4, p Jean MOREAU, lab.r, ne sait pas signer, m Edmée BABELIN, ne sait pas signer, épouse d'Edmé HERLUISON, lab.r, ∞ 28.5.1714 à Guillaume GUIBERT, ne sait pas signer, ° ca 1684, † 21.6.1715, (†) le 22, a reçu le sacrement des infirmes, fils de Claude G., † /1714, et Anne P...

Nicole, ° 24.4.1699, b le 25, p Michel BABELIN, laboureur, signe: Michel Babelin, m Nicolle GUILLEMARD, ne sait pas signer

E. Pierre

Jeanne, ! en 1687

## PETIT PIED<sup>131</sup>

**A. Henriot**, † /1491

Jean HUOT paye censive au seigneur de Saint-Aubin

130 Bancs publiés à St Aubin, Quincey et au Mesnil St Loup

131 A Marnay/Seine, ∞ 12.11.1570 de Simon fils de Simon PETIT PIED à Jeanne fille de feu Edmé PARASTRE

en 1491 et 1496 pour les héritages de Henriot PETIT PIED. Les héritiers de feu Colin HUOT payent en 1491 et 1496 pour leurs héritages de feu PETIT PIED. Ambroise SIMON paye en 1518 pour les terres PETIT PIED<sup>132</sup>.

### B. Guynot, ! en 1491-1504, † 1504/1505

Guynot PETIT PIED paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1491 à 1504. En 1504, il paye pour cinq arpents de terre qu'Etienne VOTON tient de lui. En 1505, les héritiers de feu Guynot PETIT PIED payent par les mains de Simon PETIT PIED et Jean THOMAS. Etienne VOTON paye pour les héritiers de Guynot PETIT PIED de 1505 à 1510<sup>133</sup>.

Guynot PETIT PIED est probablement le père de:  
Simon, ! en 1493-1505

Simon PETIT PIED paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1493<sup>134</sup>.

En 1515, dans une enquête du procureur du roi, plusieurs témoins citent le nom de Simon PETIT PIED, de Marnay/Seine, pris avec d'autres chassant

en la garenne<sup>135, 136, 137</sup>.

### C. Guynot, de Marnay/Seine, ° ca 1419 Nogent/Seine, ! en 1491-1513 à La Chapelle-Godefroy

Guynot PETIT PIED, de Marnay/Seine, paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy de 1491 à 1513. Il paye en 1500 et 1504 pour huit arpents de terre séant à Saint-Michel, devers la Garenne<sup>138</sup>.

En 1500, Guynot PETIT PIED est témoin dans une enquête opposant l'Abbaye du Paraclet aux Dames de Nogent et Pont/Seine. Il est laboureur, âgé de 91 ans environ. Il demeure à Marnay mais il est natif de Nogent/Seine. Il a toujours demeuré aux lieux de Nogent/Seine, Saint-Aubin, Pont/Seine et Marnay/Seine et depuis 58 ans a toujours demeuré à Marnay/Seine. De 1464 à 1470, il a été sergent de la garenne de Pont/Seine<sup>139</sup>.

135 Le 14.7.1515, dans une information du procureur du roi contre Messire Michel DE POISIEUX, chevalier, seigneur de Foujon et Dame Marguerite DE VELU, sa femme, sur la fin et limites de la Garenne de Pont, comparait:

➤ Jehan GALOYS dit Guillemot, laboureur demeurant à Saint-Aubin, âgé de XL ans ou environ. Il dit être né à Saint-Aubin. Il a été commis à garder la garenne pour Jehan MERCIER et Richard FANYET (?) pour aider à prendre Symon PETIT PIE et Jehan PARESTRE de Marnay, qui furent pris par les compagnons, et Didier DAULPHIN, qui chassaient, et furent menés prisonniers à Nogent/Seine, auquel lui-même aida à mener. Il cite Jehan DESMASSUES [AD 10 - E\* 2813]

136 Le 14.7.1515, dans une information du procureur du roi contre Messire Michel DE POISIEUX, chevalier, seigneur de Foujon et Dame Marguerite DE VELU, sa femme, sur la fin et limites de la Garenne de Pont, comparait:

➤ Jehannot ORRY, pêcheur demeurant à Nogent, âgé de 64 ans ~. Il cite PIQUERAT, LE ROUSET et Symon PETIT PIE, trouvés chassant [AD 10 - E\* 2813]

137 Le 14.7.1515, dans une information du procureur du roi contre Messire Michel DE POISIEUX, chevalier, seigneur de Foujon et Dame Marguerite DE VELU, sa femme, sur la fin et limites de la Garenne de Pont, comparait:

➤ Jehan MARDOT, pêcheur demeurant à Pont, âgé de 90 ans ~. Il dit être né à Pont. Il cite Thevenyn PETIT PIE, Symon PETIT PIE et Jehan PELLE, de Marnay, qui chassaient en la garenne [AD 10 - E\* 2813]

138 Guynot PETIT PIED de Marnay paye cens à La Chapelle en 1491 pour ses héritages de la Chapelle et Jeh. GRANT HOME dit peletier paye pour V arpents de terre attendant aux ho...es (hoirs ?) Jeh. GRANT HOME l'aîné et à Guynot PETIT PIED; Guynot PETIT PIED, de Marnay, paye à La Chapelle en 1500 et 1504 pour huit arpents de terre séant à Saint-Michel (assis devers la Garenne); Guynot PETIT PIED de Marnay paye en 1511 et 1513 [AD 10 - E\* 2880]

139 Le 6 ou 16.8.1500, enquête à la requête des religieuses du Paraclet contre Marguerite et Charlotte d'Armagnac, dames de Nogent et Pont/Seine, au sujet des droits de pâturage des troupeaux des religieuses à Saint-Aubin et Quincey sur les terres et jusqu'aux murs du Parc de Pont

132 Jehan HUOT paye cens à Saint-Aubin en 1491 pour les héritages de Hanriot PETIT PIED; les hoirs feu Colin HUOT payent en 1491 et 1496 pour leurs héritages feu PETIT PIED; Jehan HUOT paye à Saint-Aubin en 1491 et 1496 pour les héritages de feu PETIT PIED; les hoirs Coulin HUOT paye en 1496 (2 fois) pour les censives PETIT PIED; Ambroise SIMON paye à Saint-Aubin en 1518 pour les terres PETIT PIED pour II arpents [AD 10 - E\* 2880]

133 Guiot PETIT PIED paye à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1494 pour ses terres de Saint-Aubin, et pour ses terres qui sont en censive en la terre de Saint-Aubin; il paye pour sa censive en 1495; Guynot PETIT PIED paye rente en 1498 et 1499 à Saint-Aubin, il paye en 1498-1499 pour ses héritages; il paye en 1500 pour ses terres assises au chemin de la Courte; Guiot PETIT PIED paye à Saint-Aubin en 1504 pour cinq arpents de terre qu'Estienne VOTON tient de lui; les hoirs de feu Guynot PETIT PIED payent à Saint-Aubin en 1505 par les mains de Simon PETIT PIED et Jehan THOMAS pour des terres assises audit finage et Estienne VOSTON paye pour les hoirs de Guiot PETIT PIED; ses hoirs payent à La Chapelle en 1505 pour un arpent de terre assis près la Courte Voie; ils payent à Saint-Aubin en 1506 pour XV arpents de terre et pour V arpents; ses hoirs payent à Saint-Aubin en 1507; Estienne VOSTON paye pour ses héritiers en 1507, 1510 [AD 10 - E\* 2880]

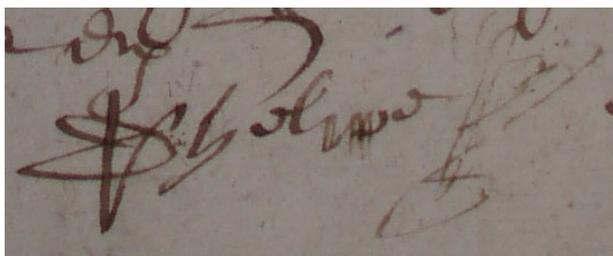
134 Simon PETIT PIED paye censive à Saint-Aubin en 1493 pour ses cens [AD 10 - E\* 2880]

## PHILIPPE

**A. Denis**<sup>140</sup>, chapelier à Nogent/Seine, ! en 1610-1615, ∞ à Marie PERIER, ! en 1610-1615

En 1610, Marie PERIER, femme de Denis PHILIPPE, chapelier à Nogent/Seine, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin 10 arpents et 89 cordes et demie de terre, comme héritière de son neveu Claude MOREAU, fils de feu Anne PERIER et Jacques MOREAU. Il signe 'D Phelippe'<sup>141</sup>.

Denis PHILIPPE paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1610 à 1612<sup>142</sup> et de 1612 à 1623<sup>143</sup>.



Vers 1623, Denis PHILIPPE reprend à cause de sa femme une partie de 5 quartiers de terre rue Chèvre, déclarée en 1532 par les héritiers de Jacquin MERLIN, c'est-à-dire Antoine PROTEAU à cause de Jeannette sa femme, auparavant de Simon MERLIN, héritier dudit Jacquin MERLIN<sup>144</sup>.

(dont elles ont été déboutées en 1540) par Guyon COIFFART, lieutenant du Prévôt de Troyes.25.8.1500, vers 7 heures du matin, les témoins sont auditionnés en l'hôtel de Gillet GILLOTTE à Quincey:

Guyot PETIT PIED, laboureur, âgé de IIII XX XI (91) ans environ, demeurant à Marnay, natif de Nogent/Seine. Il a toujours demeuré es lieux de Nogent, Saint-Aubin, Pont et Marnay et depuis 58 ans a toujours été et demeuré à Marnay.

- des 6 ans finis il y a environ 30 ans, il était sergent de la garenne de Pont avec un appelé Estienne DES CAVES, maître sergent d'icelle garenne
- il a oui dire dès son jeune âge à plusieurs anciens, entre autres feu Jehannot LE GALOIS, Th.n LE PIED, un appelé BRISSOT (ou BASSOT), un appelé BEAUNOUX (ou BEAUNOIS), pour leur témoignage sur les limites de la garenne de Pont au dedans des murs du parc
- mention des guerres [AD 10 - 24 H 66 & E\* 2860]

140 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Denis PHILIPPE (PHILIPPE) paye censive en 1609 sur ce qu'il doit, 1610 et 1611 [AD 10 - E\* 2883]

141 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 23.12.1610 de Honnête Femme Marie PERIER, femme de Honorable Homme Denis PHILIPPES, qui signe "D Phelippe", chapelier demeurant à Nogent/Seine, auparavant veuve de feu Maître Lois POUGEOISE, procureur, héritière mobilière et immobilière de feu Claude MOREAU, son neveu, fils et héritier de feu Anne PERIER et Jacques MOREAU, pour:

- un total de 10 arpents et 89 cordes 1/2 de terre, dont la moitié de 5 quartiers de terre

Déclaration faite par ledit PHELIPPE, mari de ladite PERIER [AD 10 - E\* 2874]

142 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Denis PHILIPPE paye en 1610-1612 [AD 10 - E\* 2883]

143 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Denis PHILIPPE paye en 1612-1615, 1618 - pour 2 années -, 1619-1621 et 1623. La veuve de Nicolas SIMON paye en 1622 pour Denis PHILIPPE.

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Denis PHILIPPE paye en 1612-1615, 1621-1622. Nicolas SIMON paye en 1616-1620 pour Denis PHILIPPE (à cause de sa femme)

144 Censier de l'Abbaye du Paralet à Saint-Aubin:

Le 13.9.1530 et 21.4.1531, et dans un censier non daté, les héritiers de Jacquin MERLIN déclarent:

- 5 quartiers de terre rue Chèvre
  - 3 quartiers de terre rue de Cormont
- Lesdits héritiers Symon MERLIN déclarent:

- 1/2 arpent de terre
  - 3 quartiers de terre au Chesne
  - 3 quartiers de terre en Chiatre
- Dans un censier non daté, les héritiers de Simon Jacquin MERLIN font la même déclaration.

Le 3.2.1532, les héritiers de Jacquin MERLIN déclarent:

- 5 quartiers de terre rue Chèvre (les héritiers de feu Maître Jean GUYON & Denis PHILIPPE à cause de sa femme tiennent en 1623)

- 3 quartiers de terre rue de Cormont (plus tard à Jean BOSSU et les enfants de feu Louis DANTIGNY)

Lesdits héritiers Symon MERLIN déclarent:

- 1/2 arpent de terre rue de Cormont (Ambroise BARBOTIN tient en 1623)
- 3 quartiers de terre au Chesne
- 3 quartiers de terre en Chiatre

Anthoine PROTEAU à cause de Jehannette sa femme et auparavant de Simon MERLIN, héritier dudit Jacquin MERLIN en détiennent la moitié. Ledit Anthoine P.TEAU paye.

Le 18.6.1548, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

**B. Pierre**, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Barbe, (†) 22.5.1587 La Chapelle-Godefroy<sup>145</sup>

Quentine, marraine à La Chapelle-Godefroy le 15.9.1587

Fiacrine, b 9.11.1574 La Chapelle-Godefroy, p Gabriel fils de Guyon (Godon...) ASSELIN, m Fiacrine épouse d'Antoine GEORGIN, & Michelle fille de Jean SURTIN

Catherine, marraine à La Chapelle-Godefroy le 16.5.1582, ∞ en 1584 La Chapelle-Godefroy à Sébastien DESPORTES, de Saint-Flavy, fils de Didier D., † /1584

**B.1. Louvet**, à La Chapelle-Godefroy, ∞ en 1581 La Chapelle-Godefroy à Marguerite VERNIER, fille de Pierre V., † /1581

Catherine, b 16.5.1582 La Chapelle-Godefroy, p Jean AUBERT, m Catherine fille de Pierre PHELIPPE

François, b 23.9.1583 La Chapelle-Godefroy, p François PINEY

**B.1. (?) Louvet**, parrain à La Chapelle-Godefroy le 8.2.1608, ! en 1602-1611, † 1611/1612, ∞ à Jeanne BLANCHE, ! en 1612-1613, ∞(1) à Denis PHILIPPE

En 1609, Louvet PHILIPPE déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin, à cause de Jeanne BLANCHE sa femme, 5 arpents de terre<sup>146</sup>.

145 Son exécuteur testamentaire est Pierre PHELIPPE, son mari

146 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 21.9.1609 de Louvet PHILIPPE, qui ne sait pas signer, à cause de Jehanne BLANCHE sa femme, auparavant veuve de Denis MERCIER, pour:

- un demi-arpent audit finage lieudit les Gravates, entre Maître Audin MOREAU et Claude GEMERY, les terres de Madame du Paraclat et les Sieurs de Saint-Aubin
- un demi-arpent de terre au lieudit près la maison LALEMENT, entre Guillaume DESCAINS et Michel MERCIER, le chemin Caroge et ledit DESQUAINS
- un quartier de terre près de ce même lieu, entre Guillaume DESQUAINS et Louis MERAT, Michel MERCIER et le même
- un demi-q. de terre audit finage lieudit près la maison Pierre ROUSAT, entre ledit ROUSAT et Maître Audin MOREAU, François BEGAT et ledit ROUSAT
- un q. de terre au lieudit le foulon Gyllet, entre Michel MERCIER et Pierre ROUSAT, le chemin ferant et la pasture grasse
- un q. de terre au lieudit la Grosse Pierre, entre les terres de Madame du Paraclat et Jeh. GILLE, les pastures grasses dudit Saint-Aubin et le chemin ferant
- demi-arpent de terre près ce même lieu au dessus de la Grosse Pierre, entre Edme VALLEE et Michel MERCIER, le chemin ferant et les terres de l'église dudit Saint-Aubin
- en ce même lieu 1 q. de terre entre les héritiers Jeh. SURTIN et Michel MERCIER, ledit chemin et les terres de l'église dudit Saint-Aubin
- un quartier de terre près de ce même lieu, entre les terres de l'église dudit Saint-Aubin et les mêmes, le chemin d'Orléans et les hoirs Jeh. SURTIN

Louvet PHELIPPE paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1602 à 1611. En 1602, il est mari de la veuve Denis MERCIER<sup>147</sup>.

La veuve de Louvet PHILIPPE paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1612 à 1613<sup>148</sup>.

**C. Pierre**, † /1631

Anne, de La Chapelle-Godefroy, marraine à La Chapelle-Godefroy le 22.4.1631, ∞ 17.11.1631 à Michel DROUET

**C. (?) Pierre**, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Hélène RASLE

Quantin, b 8.2.1608 La Chapelle-Godefroy, p Louvet PHELIPPE & Quantin SORTIN, m Nicole SUYNOT

**C. (?) Pierre**, à La Chapelle-Godefroy, ! en 1617, ∞ à Marion GALLOYS

Pierre PHILIPPE paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1618 et 1623<sup>149</sup>.

En 1617, Pierre PHILIPPE fait partie des candidats à la tutelle des enfants mineurs de feu Pierre GILLES et Jeanne SURTIN<sup>150</sup>.

- 
- un demi-arpent de terre près ce même lieu, entre les terres de l'église dudit Saint Aubin et -, ledit chemin et Jehan COLLARD
  - près de ce même lieu dit les Longues Rois, un quartier et demi de terre entre ledit COLLARD et Maître Odin MOREAU, les Seigneurs dudit lieu et les hoirs Marquet MARLIN
  - un quartier de terre au lieudit le petit poirier, entre Michel MERCIER et ledit MERCIER, les Seigneurs dudit Saint Aubin et les Seigneurs de La Chapelle
  - un arpent au lieudit les Garennes, entre les hoirs Nicollas MERCIER et Michel MERCIER, les Seigneurs dudit Saint Aubin et les terres des garennes
  - un total de 5 arpents de terre [AD 10 - E\* 2874]

147 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Louvet PHELIPPE à présent mari de la veuve Denis MERCIER paye censive en 1602; Louvet PHELIPPE (PHIPPE) paye censive en 1603, 1606 pour 3 années, chaque année de 1607 à 1611 [AD 10 - E\* 2883]

148 La veuve de Louvet PHILIPPE paye censive à Saint-Aubin en 1612-1613 [AD 10 - E\* 2881]

149 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Pierre PHILIPPE paye en 1618, 1621 pour 3 années et 1623 pour 2 années. Pierre PHILIPPE paye en 1618 au lieu de Jehan PILLAVOYNE et les hoirs Nicolas POTHIER pour demi-arpent demi-quartier de terre en deux pièces - doit lods et ventes -

150 Le 2.5.1617, extrait du greffe de la mairie de Saint-Aubin nommant Jeanne SAULTIN, veuve de Pierre GILLES, tutrice de leurs enfants mineurs, et Denis GILLES, leur oncle, curateur.

Le 2.5.1617, le procureur fiscal de la terre et seigneurie de Saint-Aubin pour dation et curation de Marye et Denise GILLES, filles mineures de feu Pierre GILLES et Jeanne SEURTIN à l'encontre de ladite SEURTIN, Hubert AULBERT, Jean AULBERT, Pierre PHELIPPE, Nicolas DROUART, Denis GILLES, François GALLOYS l'aîné et

Pierre PHILIPPE et Marion GALLOYS sont les parents de:

Lupienne, b 15.3.1620 La Chapelle-Godefroy, p  
Martin TROTIN, m Claude MERCIER

**C. (?) Pierre**, vigneron à La Chapelle-Godefroy, (†)  
22.9.1626 La Chapelle-Godefroy, ∞ à Anne NODIN,  
(†) en 1634 La Chapelle-Godefroy, † de la contagion

François, b 7.3.1622 La Chapelle-Godefroy, p  
Francoys fils de Claude MARLIN, m Edmée  
MERCIER

Françoise, † en 1634 La Chapelle-Godefroy, de la  
contagion

Marie, b 28.9.1624 La Chapelle-Godefroy, p Jehan  
fils de † Jehan GEORGIN, m Katherinne fille de  
Martin TROTIN, & Marie fille de Jehan VALEE,  
† en 1634 La Chapelle-Godefroy, de la  
contagion

Julienne, † en 1634 La Chapelle-Godefroy, de la  
contagion

**D. Gabriel**, ne sait pas signer, tonnelier à  
Nogent/Seine, ∞ à Marie DART, ne sait pas signer, †  
21.6.1682 Nogent/Seine, (†) le 22

Gabriel, ∞ à Anne GARNIER

**D.1. Gabriel**<sup>151</sup> le jeune, signe: G Philippe avec  
paraphe, Maître, Honorable Homme, signe: G  
Philippe, laboureur, de Quincey, ! en 1698, ∞  
1.12.1674 Quincey à Honnête Femme Anne  
GARNIER, ne sait pas signer, ! en 1692, de Quincey,  
fille de Simon G., (†) 9.4.1670 Quincey, et Jeanne  
CHAUBERT, ne sait pas signer, (†) 28.3.1676 Quincey

En 1678, Gabriel PHILIPPE le jeune, laboureur à  
Quincey, et Anne GARNIER sa femme, prennent le  
bail d'un quartier de pré et autres terres. Il signe "G  
Philippe" avec paraphe, elle ne sait pas signer<sup>152</sup>.

En 1680, Gabriel PHILIPPE, laboureur à Quincey, et  
Anne GARNIER, sa femme, unique héritière de  
Simon GARNIER son père, huissier au grenier à sel  
de Nogent, qui demeurait à Quincey, est débiteur  
d'une rente de 23 livres 6 sols 8 deniers conjointement  
avec feu Maître Jean DUREAU, procureur en la  
mairie de Saint-Aubin. Il signe "G Philippe" avec  
paraphe, elle ne sait pas signer<sup>153</sup>.

---

Isaac GALLOIS, sergent, tous proches parents et alliés  
des mineurs. Ladite SEURTIN leur mère est tutrice,  
Denis GILLES leur oncle paternel est curateur [AD 10 - E\*  
2877]

151 (†) 2.7.1694 Marnay/Seine de Jean COLINET, âgé de  
61 ans. Témoins: Pierre COLINET, fils, Gabriel  
PHILIPPE, cousin germain, Antoine BENOIST, beau-  
frère

152 Le 21.1.1678, Honnête Femme Marie LE VIRLOIS,  
veuve de Honorable Homme Claude DONDEAU,  
marchand à Nogent/Seine, baille à titre de rente foncière  
annuelle et perpétuelle à Gabriel PHILIPPES le jeune,  
laboureur à Quincey, et Anne GARNIER sa femme, qui  
ne sait pas signer, 1 quartier de pré et autres terres. L'acte  
est signé "Marie Le Virlois", "G Philippe" avec paraphe  
[AD 10 - 2 E 66/26]

153 Le 7.12.1680, Gabriel PHILIPPES, laboureur  
demeurant à Quincey, et Anne GARNIER, qui ne sait pas

## PHILIPPON

**A. Louis**, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Louise  
GUEZIT

Pierre, b 8.6.1650 La Chapelle-Godefroy, p Pierre  
THOMAS, de la paroisse d'Ocey, fils de Pierre  
THOMAS, m Sebastienne PIFRE, épouse de  
Nicolas MICHEL

**B. Jacques**, † /1716, ∞ à Marie DED...ILLE, † /1716  
Martin, de Nogent/Seine, ° ca 1686, ∞ à  
Geneviève BALIGAULT

**B.1. Martin**, ne sait pas signer, ∞ 19.2.1716 à  
Geneviève BALIGAULT, ne sait pas signer, ° ca 1688,  
fils de Laurent B. et Anne GALLOIS

Martin, ° 30.7.1718, b le 31, p Pierre GAUDIER,  
signe: Pierre Gaudier, m Anne BALLIGAUT, ne  
sait pas signer, † 1.5.1721, (†) le 2

Marie Anne, ° 17.3.1722, b le 18, p Laurent  
BALLIGAUT, signe: Laurent Balligaut, m Marie  
ANCEAU, ne sait pas signer

## PIAT

**A. Jean**, garçon, tisserand, de Villeneuve-  
l'Archevêque, non ∞ à Catherine RUEL, de  
Villeneuve-l'Archevêque

Jeanne, b 24.2.1705, p Claude LAURENT,  
laboureur, de Corquelain, signe: Claude  
Laurent, "est venu m'avertir qu'une fille  
nommez Catherine RUEL [...] s'étant réfugiée  
chez luy y etoit accouchée d'une fille laquelle  
RUEL avoit déclarée estre des oeuvres d'un  
garson appelé Jean PIAT", "qui a repondu de la  
mère et de l'enfant", m Margueritte  
GUILLEMARD, ne sait pas signer

## PICARD

**A. Marin**

Geneviève, b 19.5.1588, p Martin TROTIN le  
jeune, m Marguerite TROTIN, et Geneviève fille  
de Christ. MERLIN

---

signer, sa femme, unique héritière de Simon GARNIER  
son père, huissier au grenier à sel de Nogent, qui  
demeurait à Quincey, est débiteur envers Dame Louise  
Marie PIET, veuve de Maître Jean Baptiste LEGRAIN,  
écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de son altesse  
royale monseigneur le Duc d'Orleans, donataire de Dame  
Catherine VIGOR, lors de son décès veuve de Monsieur  
Maître Antoine LAMY, correcteur en la chambre des  
comptes à Paris, qui avait les droits cédés de feu François  
BELOT, écuyer, conseiller et secrétaire du roi, maison et  
couronne de France, seigneur de Ferreux et Quincey, de  
23 livres 6 sols 8 deniers conjointement avec feu Maître  
Jean DUREAU, procureur en la mairie de Saint-Aubin,  
selon un contrat passé devant DUPONT, notaire à  
Nogent, le 17.12.1636 et un autre contrat passé devant les  
notaires de Ferreux le 4.5.1655. L'acte est signé "G  
Philippe" avec paraphe, "M Piet" [AD 10 - 2 E 66/27]

**B. Claude**, ne sait pas signer, tisserand de toile, demeurant à Saint-Loup-de-Bufferigny, paroisse de Ferreux, † /1696, fils d'Etienne P. et Laurence CHOIGNAT, ∞ 17.1.1667 Saint-Loup-de-Bufferigny à Jeanne DIDIER ou PICARD, b 11.5.1638 Saint-Loup-de-Bufferigny, † /1696, fille de Jean P. et Edmée MOUSARD

Nicolas, ° & b 25.4.1669 Saint-Loup-de-Bufferigny, p Nicolas PICART, cordonnier, dmt en Dinas paroisse de Villenauxe, ne sait pas signer, m Lupienne RAVERDEAU, ne sait pas signer

François, ne sait pas signer, de Quincey, b 9.9.1670 Saint-Loup-de-Bufferigny, p François LE NAIN, ne sait pas signer, m Edmée CHAUME, ne sait pas signer, ∞ 25.6.1696 à Charlotte VAILLANT, ne sait pas signer, ∞(1) à Felix ROUSSEL, fille d'Edmé V., ne sait pas signer

Marguerite, b 16.7.1673 Saint-Loup-de-Bufferigny, p Armand BRIET, signe: H Briet avec paraphe, m Marguerite SARREDIN

**C. Charles**, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Jeanne SUSANNE

Marie, b 16.4.1656 La Chapelle-Godefroy, p Laurent NUGAULT, Escuier, m Jeanne NUGAULT

**D. Charles**, sabotier, ∞ à Marie MARCEL

Jeanne, ° 1.4.1692, b le 2, p Odard BRIDEN, sabottier, ne sait pas signer, m Jeanne GALLOIS, ne sait pas signer, épouse de Jean GALLET, lab.

Etienne Charles, ° 28.5.1693, b le 30, p Estienne GAILLARD, signe: Estienne Gaillart, fils de † Laurent G., marchand, et Anne CERQUEÛIL, m Honneste Fem.e Geneviefve THOMASSIN, ne sait pas signer, épouse de Louis PASTELOT, convoyeur, de St Laurent de Nogent sur Seine, (†) 24.8.1693

## PICHON

**A. François**, chasseur, garennier de Madame et Monsieur DE BOUTELLIER, parrain à La Chapelle-Godefroy le 20.5.1655, ! en 1651-1655, (†) 22.4.165x (l'année est manquante, ce décès a eu lieu entre 1655 et 1658) "dans la chapelle proche l'épistre du grand autel"

François PICHON fait une déclaration non datée au censier du seigneur de Saint-Aubin<sup>154</sup>.

En 1651, François PICHON, garde des garennes de Monsieur LE BOUTHILLIER, achète une mesure à Saint-Aubin<sup>155</sup>.

En 1652, François PICHON, garde des bois et chasseur de Monseigneur LE BOUTHILLIER, demeurant à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du

154 Déclaration non datée de François PICHON [AD 10 - E\* 2876]

155 Le 23.11.1651, Estienne BENOIST, manouvrier à Saint-Aubin, vend à François PICHON, garde des garennes de Monsieur LE BOUTHILLIER, une mesure à Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2878]

Paraclet le bail d'un demi-arpent de vigne à Pothière<sup>156</sup>.

En 1653, François PICHON, chasseur de Madame LE BOUTHILLIER, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail de 3 quartiers de vigne à Pothière<sup>157</sup>.

En 1655, François PICHON, garennier de Madame LE BOUTHILLIER, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail de terres à Saint-Aubin et d'un morceau de pré et de terre à faire chénevière<sup>158</sup>.

**B. Jacques**, ! en 1656-1659

**C. Jean**, maître taillandier, rue de la Tannerie, paroisse Saint-Jean à Troyes, non ∞ à Edmée VOISIN, fille de Denis V., maître tisserand, demeurant à Troyes, paroisse Saint-Remy, † /1689, et Jeanne MERCIER, ne sait pas signer, "laquelle m'a assuré estre du fait de Jean PICHON"

Lenon (?), ° 25.10.1689, b le 26, "fils naturel, né chez Hieremye PETIT, marechal et hostelier", p Lon... HASTOI (ou GASTOI ?), m.e tonnelier, Troyes, signe: Lon... Hastoi (ou Gastoi), m Anne GOUBAULT, ne sait pas signer, épouse de Hieremye PETIT

## PICHART

**A. Régnault**, ! en 1500-1518

Regnault PICHARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1500 pour sa vigne assise en la Garenne<sup>159</sup>.

**B. Nicolas**, hôtelier à Nogent/Seine, ! en 1568

En 1568, Pierre PICHARD, hôtelier à Nogent/Seine, transporte à Nicolas NUGAULT, 4 arpents de terre labourable à Pothière acquis de Guillaume NUGAULT en 1567<sup>160</sup>.

156 Le 19.3.1652, en la maison d'Honorable Homme Claude GILLOPPE, receveur de la terre de Saint-Aubin, Vénéral et Discrete Personne Maître Jacques DU FAIT, prêtre intendant de la maison abbatiale du Paraclet, baille à François PICHON, garde des bois et chasseur de Monseigneur LE BOUTHILLIER, demeurant à Saint-Aubin, 1/2 arpent de vigne à Potière, délaissé au profit des dames par Estienne BENOIST [AD 10 - 24 H 118]

157 Le 3.5.1653, François PICHON, chasseur de Madame LE BOUTHILLIER, prend des religieuses du Paraclet le bail à rente de 3 quartiers de vigne à Potier [AD 10 - 24 H 118]

158 Le 17.2.1655, François PICHON, garennier de Madame LE BOUTHILLIER, prend de Vénéral et Discrete Personne Messire Ambroise LAURENT, prêtre curé de Saint-Aubin, le bail de terres à Saint-Aubin et d'un morceau de pré et de terre à faire chénevière [AD 10 - 2E 66/15]

159 Regnaut PIHART paye censive à Saint-Aubin en 1500 pour sa vigne assise en la Garenne et pour un demi-arpent près d'ilec; P.renot PICHART paye cens à La Chapelle en 1518 [AD 10 - E\* 2880]

160 Le 17.5.1568, Pierre PICHARD, hôtelier demeurant à Nogent/Seine, transporte à Nicolas NUGAULT, écuyer,

## PIERRE

**A. Nicolas**, de Vilars, ! en 1518-1522 à La Chapelle-Godefroy

Nicolas PIERRE (PIERRET ou PIERROT), de Villars, paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy de 1518 à 1522<sup>161</sup>.

**B. Jean**, meunier, ! en 1552-1561, † 1561/1564

En 1552, Jean PIERRE, meunier demeurant au moulin neuf de Ferreux-Quincey, échange et vend des terres à Claude AYMERY<sup>162</sup>.

En 1561, Jean PIERRE, meunier à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet, le bail pour 6 ans du moulin du Paraclet. Pierre COUSTURIER, charpentier à Quincey, est sa caution<sup>163</sup>.

En 1564, Jean DE BONNEVAL, prieur curé de Marcilly sur Seine, se faisant fort et portant fort pour Jeanne et Etiennette, filles de Jean PIERRE et Madeleine, sa femme, et Jeanne fille de Claude DORELOT et Huberte PIERRE, sa femme, et Nicolas ROSÉ, boulanger, à cause de Marion PIERRE, sa femme, et encore ledit ROSÉ et Pierre COUSTURIER, demeurant à Quincey, se faisant fort pour Blaise, Catherine et Rachel PIERRE, fils et filles dudit feu PIERRE et Nicole COUSTURIER, renoncent au bail du moulin du Paraclet pris par Blaise PIERRE en 1561<sup>164</sup>.

---

seigneur de Saint-Aubin, 4 arpents de terre labourable à Pothière acquis de Guillaume NUGAULT le 28.5.1567 [AD 10 - E\* 2858]

161 N. PIERRE paye cens à La Chapelle en 1518; Nicollas PIERRE/PIERRET paye en 1521 (2 fois) à La Chapelle; Nicolas PIERROT de Vilars paye en 1522 à La Chapelle [AD 10 - E\* 2880]

162 Le 30.5.1552, Claude EDMERY, sergent royal à Nogent/Seine, et Jehan PIERRE, meunier au moulin neuf de Ferreux, échangent:

- (CE) 1 arpent de terre en 2 pièces à Quincey
- (JP) 1 arpent de terre à Quincey près la pièce Claude Duchat.

Le 30.5.1552, Jehan PIERRE, meunier au moulin neuf de Quincey, vend à Claude EDMERY, sergent royal à Nogent/Seine, 1 arpent de terre en 2 pièces à Quincey [AD 10 - E\* 2938]

163 Le 20.11.1561, Jean PIERRE, meunier demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet, le bail pour 6 ans du moulin du Paraclet. Caution: Pierre COUSTURIER, charpentier demeurant à Quincey. Témoin: Jehan BALLIGAULT, demeurant audit moulin, détenteur du bail [AD 10 - 24 H 3]

164 Le 14.4.1564, Jean SOMMILLON le jeune, charron demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet, le bail pour 4 ans du moulin du Paraclet. Caution: Georges ANCEAU, marchand hôtelier demeurant à Saint-Aubin. Témoin: Noble Homme Maître Jehan DE BONNEVAL, prieur curé de Marcilly sur Seine, se faisant fort et portant fort pour Jehanne et Estiennette, filles de feu Jehan P.RE et Magdelaine, sa femme, et Jehanne fille de Claude DORELOT et Huberte PIERRE, sa femme, et Nicolas ROSEY, boulanger, à cause de

Gérard DROIT paye censive au seigneur de Saint-Aubin au lieu de la veuve Jean PIERRE pour un demi-arpent de vigne en Pothière en 1610<sup>165</sup>.

∞(1) à Madeleine

Jeanne  
Etiennette

∞(2) à Nicole COUSTURIER

Blaise, ∞ à Germaine GALTIER  
Catherine  
Rachel

Jean PIERRE est sans doute le père de:

Huberte, † /1564, ∞ à Claude DORELOT  
Jeanne, ! en 1564  
Marion, ∞ à Nicolas ROSEY, boulanger

**B.1. Blaise**, ne sait pas signer, ! en 1582-1605, † 1605/1607<sup>166</sup>

En 1575/1576<sup>167</sup> et 1582<sup>168, 169</sup>, Blaise PIERRE, fait une

---

Marion P.RE, sa femme, et encore ledit ROSEY et Pierre COUSTURIER, demeurant à Quincey, se faisant fort pour Blaise, Catherine et Rachel P.RE, filles dudit feu P.RE et Nicolle COUSTURIER, renoncent au bail, ledit COUSTURIER était caution dudit P.RE [AD 10 - 24 H 3]

165 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Girard DROUAT paye au lieu de la veuve Jehan PIERRE pour 1/2 arpent de vigne en Pothière avec préjudice des années passées en 1610 [AD 10 - E\* 2883]

166 A Nogent/Seine, † 16.12.1621 de Blaise PIERRE, de mort violente

167 En 1575/1576, Blaise P.RE, tant en son nom que tuteur de Pierre GAULTIER, fils mineur de feu P.re GAULTIER et Cosme TROTIN, sa femme, et Germaine, épouse dudit P.RE, déclare au censier de Saint-Aubin:

- une maison à 2 chas, cour, jardin, petite aisance et étable, entre Claude COLLET et Martin TROTIN & Nicollas MELLE..., la Grand Rue et Blaise P.RE & les enfants mineurs de TROTIN, en 1623 à la veuve et aux héritiers de Nicolas GRILLARD, qui doivent lods et ventes
- 1/2 arpent au même lieu
- 15 cordes de terre au même lieu
- 6 cordes de terre au même lieu
- une portion de terre à faire chénevière
- 1 quartier de terre au dessus du Champs aux Billeux [AD 10 - 24 H 118]

168 Le 10.11.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Blaise P.RE, qui ne sait pas signer, en son nom et comme tuteur et curateur de P.re GALTIER, fils mineur de feu P.re GALTIER et Cosme TROTIN sa femme, père et mère dudit mineur, et de Germaine, épouse dudit P.RE:

- une maison à 2 chas, cour, jardin, petite aisance et étable entre Claude COLLET et Martin TROTIN & Nicolas MILLET, la Grand Rue et Blaise P.RE et les mineurs de Martin TROTIN (plus tard à la veuve Collin DU PUIT) [AD 10 - 24 H 93]

169 Le 10.11.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Blaise PIERRE, qui ne sait pas signer, en son nom et comme tuteur et curateur de Pierre, enfant mineur de feu Pierre GALTIER et Cosme TROTIN, sa femme, père et mère dudit mineur, et

déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet, tant en son nom que comme tuteur de Pierre GAUTHIER, fils mineur de feu Pierre GAUTHIER et Côme TROTIN, sa femme, et Germaine, épouse dudit PIERRE. Ils possèdent entre autre une maison à 2 chas en la Grand Rue. Il ne sait pas signer. En 1623, c'est la veuve de Nicolas GRILLAT alias Colin DUPUIS qui reprend cette maison, par achat.

Blaise PIERRE paye censive au seigneur de Saint-Aubin au lieu de Pierre GAUTHIER en 1585<sup>170</sup>.

En 1591, Blaise PIERRE comparait avec d'autres habitants de Quincey dans un rôle et état de la formation des eaux-et-forêts de Nogent/Seine<sup>171</sup>.

Blaise PIERRE paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1593 à 1605. Ambroise BARBOTIN paye pour lui en 1593 et Claude COLLET paye pour lui en 1594. Blaise PIERRE paye:

- en 1602 et 1604 pour l'ouche BARBOTIN acquise de ses enfants
- en 1603 et 1604 pour un demi-arpent de vigne en Pothières acquis de Nicolas MIGOURDIN

Marion PIERRE fille de Blaise PIERRE, héritier de feu Pierre GAUTHIER, paye en 1605. Jacques SOMILLON paye à cause de Marion PIERRE sur ce qu'elle doit à cause de l'ouche BARBOTIN en 1606; Nicolas GRILLAT le jeune paye pour un achat des

héritiers de Blaise PIERRE en 1612<sup>172, 173</sup>.

En 1609, Paquette CHEVALIER, veuve de Blaise PIERRE, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin une part sur quatre d'une maison en la rue de Cormont<sup>174</sup>.

Paquette CHEVALIER paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin pour sa maison dépendant du fief de Cormont entre 1605 et 1614. Elle paye avec Claude COLLET le jeune en 1612 et avec Jacques SOMILLON en 1615 à cause de leur maison dépendant de Cormont. Edmé MOUCHIN paye pour elle en 1615<sup>175, 176, 177</sup>.

172 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Claude COLLET paye à la décharge de Blaise PIERRE en 1594; Blaise PIERRE paye en l'acquêt de ses enfants pour l'ouche BARBOTIN en 1602; Blaise PIERRE paye en l'acquêt de Nicolas MIGOURDIN pour 1/2 arp. de vigne en Pothières en 1603; Blaise PIERRE paye comme détenteur d'1/2 arpent de vigne assis en Pothière et en l'acquêt de ses enfants en 1604; Marion PIERRE fille de Blaise PIERRE, héritier de feu Pierre GAULTIER, paye en 1605; Jacques SOMILLON paye à cause de Marion PIERRE sur ce qu'elle doit à cause de l'ouche BARBOTIN en 1606; Nicolas GRISLAT le jeune paye en l'acquêt des hoirs Blaise PIERRE en 1612 [AD 10 - E\* 2883]

173 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Blaise PIERRE paye censive en 1593; Ambroise BARBOTIN paye pour Blaise PIERRE en 1593; Jehan PIERRE paye pour deux arpents et demi de terre acquis de Jehan DESPENSIER en 1595 - il doit lods et ventes -; Blaise PIERRE paye pour ses enfants en 1600 pour 10 années, en 1602 pour 2 années; Blaise PIERRE paye en l'acquêt de Nicolas MIGOURDIN pour un demi-arpent de vigne en 1603 et 1604; Blaise PIERRE paye pour sa maison dépendant du fief de Cormont en 1603 et 1604 [AD 10 - E\* 2883]

174 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 29.9.1609 de Paquette CHEVALLIER, qui ne sait pas signer, veuve de Blaise PIERRE pour:

- la troisième partie d'une maison, les 4 faisant le tout, cour, jardin, accin, aisance et appartenance, le tout contenant un quartier de terre ou environ, à Saint-Aubin, lieudit la rue de Cormont, entre Claude COLLET le jeune et la commune de Saint-Aubin, la rivière d'Arduisson et la rue de Cormont
- un total de 25 cordes de terre [AD 10 - E\* 2874]

175 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Pasquette CHEVALLIER paye censive pour des biens à Cormont en 1613-1614; Edmé MOUCHIN paye au lieu d'elle en 1615

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Pasquette CHEVALLIER et Jacques SOMILLON payent en 1615 pour leur maison du fief de Cormont

176 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Pasquette CHEVAL(L)IER paye seule pour sa maison dépendant du fief de Cormont en 1605, 1607, 1609, 1611 (pour 2 années) puis avec Claude COLLET le jeune à cause de leur maison dépendant de Cormont en 1612 [AD 10 - E\* 2883]

177 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611,

de Germaine, femme dudit PIERRE, déclare:

- une maison à 2 chas, cour, jardin, petite aisance et étable, entre Claude COLLET et Martin TROTIN & Nicollas MILLET, la Grand Rue et Blaise PIERRE & Martin TROTIN
- 1/2 arpent de terre au même lieu
- 15 cordes de terre au même lieu
- 6 cordes de terre au même lieu
- une portion de terre à faire chénevière au même lieu
- 1 quartier de terre au dessus du Champ au Billeux [AD 10 - 24 H 118]

170 Blaise PIERRE paye censive à Saint-Aubin au lieu de Pierre GAUTHIER en 1585 [AD 10 - E\* 2881]

171 Le 12.2.1591, dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts, comparaissent pour Quincey: Louet JANNOT, Jehan COUSTURIER, Jehan VAUCOULOIRS l'aîné, Jehan VAUCOULOIRS le jeune, Serain BONNOT, Laurens BONNOT, Didier VAUCOULOIRS, Claude CAILLÉ, Blaize PIERRE et Jehan GOBINOT [AD 10 - E\* 2801]

∞ 21.1.1582 à Germaine GAUTHIER, fille de Pierre G. et Côme TROTIN

Marion, ! en 1605, b 22.9.1583, p Jean THORELET, m Marion épouse de Nicolas et Jeanne épouse de Nicolas ROZE, ∞ 21.5.1607 à Jacques SOMMILLON

∞(2) à Paquette CHEVALIER, ! en 1609

Blaise, ! en 1581<sup>180</sup>, Honorable Homme, † 31.11.1584 Nogent/Seine, ∞ à Anne VIRLOIS, ∞(1) à Joachim LE BLANC

En 1587, dans les archives de l'Abbaye du Paraclet pour la ferme de l'Aulne apparaît Anne VIRLOIS, veuve en premières noces de feu Joachim LE BLANC, fermier de l'Aulne, et en secondes noces de feu Blaise PIERRON<sup>181</sup>.

## PIERRON

**A. Blaise** l'aîné, Honorable Homme, † 15.8.1583 Nogent/Seine, ∞ à Laurence CHAUMART, de Nogent/Seine, ! en 1581-1582<sup>178</sup>, † 10.8.1584 Nogent/Seine (sans doute de contagion, comme les décès précédents)

En 1636, les petit-enfants et héritiers de feu Honorable Homme Blaise PIERRON reçoivent de l'Abbaye de Notre Dame de Larrivour la somme de 2242 livres, 6 sols et 3 deniers en remboursement d'une dette contractée lors de l'achat de deux pièces de prés à Marnay/Seine<sup>179</sup>.

Blaise PIERRON et Laurence CHAUMART sont les parents de:

---

Pasquette CHEVALLIER paye censive pour sa maison dépendant du fief de Cormont en 1606 pour 2 années, en 1607; Pasquette CHEVALLIER paye censive en 1609 et 1610 [AD 10 - E\* 2883]

178 Le 14.3.1581 à Nogent/Seine, Noble Homme Nicolas NUGAULT, Laurence, épouse de Blaise PIERRON et Marie (PIERRON), épouse de Philibert PARISOT sont parrain et marraines de Laurence, fille de Claude OBERT

- 179 Le 2.5.1636 à Nogent/Seine, comparaissent:
- h) Simon PARISOT, écuyer, seigneur du port de Nozeaux, conseiller du roi, lieutenant général du bailliage de Nogent et Pont-sur-Seine
  - i) Philibert LE VIRLOIS, conseiller du roi, élu en l'élection dudit Nogent
  - j) Dame Catherine GUYON, veuve de feu Noble Homme Maître Estienne LEFÉBURE, vivant procureur du roi audit bailliage de Nogent
  - k) Maître Louys PIERRON, avocat en parlement, tuteur de Catherine PIERRON, fille mineur de feu Honnête Homme Blaise PIERRON
  - l) Honnête Homme Pierre PRÉVOST, marchand demeurant à Charmoy, tuteur des enfants de lui et de défunte Honnête Femme Claude PIERRON sa femme

Ils reconnaissent avoir reçu de l'Abbaye de Notre Dame de Larrivour la somme de 2242 livres, 6 sols et 3 deniers en remboursement d'une dette contractée lors de l'achat de deux pièces de prés à Marnay à feu Honnête Homme Blaise PIERRON aïeul desdits sieurs PARISOT et consort. Les mêmes comparaissent dans un autre acte du 13.5.1636 pour le partage de la dite somme. Ils sont cités héritiers à cause de leur père et mère des defuntes honnêtes personnes Blaise PIERRON l'aîné et Laurence CHAUMART, leurs aïeul et aïeule. PARISOT et VIRLOIS recoivent 601 livres, PIERRON et PREVOST 786 livres et 10 deniers, GUYON 861 livres et 10 sols [AD 10 - 2E 66/9]

---

180 Le 12.6.1581 à Nogent/Seine, Blaise, fils de Blaise PIERRON est parrain de Blaise, fils d'Estienne MAUCLERC; le 11.9.1584, Blaise PIERRON est parrain de Blaise, fils de Laurent DAMOISEAU

181 Le 9.1.1587 apparaît Anne VIRLOIS, veuve en premières noces de feu Joachim LE BLANC, fermier de l'Aulne, et en secondes noces de feu Blaise PIERRON. Le 6.2.1587, Anne VIRLOIS, veuve de feu Blaise PIERRON [AD 10 - 24 H 132]

Gillette, ! en 1578<sup>182</sup>, ∞ à Nicolas NUGAULT, ! en 1579<sup>183</sup>; ∞(2) à Jean GUYON<sup>184</sup>  
 Anne, ! en 1605-1606<sup>185</sup>, Honnête Dame, † 13.4.1627 Nogent/Seine, ∞ à Jean LE VIRLOYS, Honorable Homme, bourgeois de Nogent/Seine, Sieur de Grand Pont, marchand et bourgeois à Nogent/Seine  
 Marie † 7.6.1610, ! en 1575-1608<sup>186</sup>, ∞ /1575 à Philibert PARISOT, Noble Homme, avocat en parlement, conseiller du roi, président en l'élection de Nogent, Seigneur du port de Nozeaux, † 15.8.1615<sup>187</sup>

---

182 Le 14.2.1578 à Nogent/Seine, Gillette fille de Blaise PIERRON est marraine de Barbe, fille de Nicolas LUTAULT et Marguerite

183 Le 10.10.1579 à Nogent/Seine, Gillette, épouse de Nicolas NUGAULT est marraine de Gillette, fille de Claude REGNAULT

184 Le 27.12.1657, Philibert PARISOT, écuyer et seigneur du port de Nozeaux, premier président de l'élection de Nogent/Seine procède à un échange avec Nicolas LEFÉBURE, huissier en ladite élection et Simone GUYON sa femme, héritière d'1/3 de feu Honorable Homme Philibert GUYON, marchand à Nogent, héritier de feu Noble Homme Jean GUYON, procureur du roi en ladite élection et de Gillette PIERRON. Nicolas LEFÉBURE et son épouse apportent 1/3 de 7 quartiers 7 cordes de pré assis en la prairie de Louvet au lieudit Grand Pont; les deux autres tiers sont l'un à Philibert GUYON, fils et héritier dudit feu Philibert GUYON, et l'autre à Maître Pierre DESPLATS, comme ayant acquis les droits de Laurent LHERMEY, huissier au Châtelet de Paris et Gillette GUYON sa femme. Il est fait référence à une procédure de retrait lignager indéciée entre Philibert PARISOT et Pierre DESPLATS ce qui prouve que ces terres - voisines de celles des héritiers de Maître Philibert LE VIRLOIS - proviennent de Blaise PIERRON. Le 8.7.1681, Gillette GUYON, veuve de Laurent LHERMEY, huissier au Châtelet de Paris, demeurant à Nogent, vend plusieurs terres à la Chapelle-Godefroy ("les carreaux", "la croslière") et à Mâcon ("le chemin", "le champs aux corneilles", "les hauteurs") à partager avec Simonne GUYON, veuve de Nicolas LEFÉBURE; Jacques CHAMBAULT est cité beau-frère de Gillette; Gillette GUYON vend encore une terre à la Grande Fosse le 23.9.1681 [AD 10 - 2E 66/16 & 27]

185 (Honneste Dame) Anne PIERRON, épouse de Honorable Homme Jehan LE VIRLOYS (bourgeois de cette ville) est marraine les 3.6.1605, 13.11.1605, 28.9.1605 et 28.11.1606 à Nogent/Seine

186 Marie PIERRON, épouse de Maistre/Noble Homme Philibert PARISOT est marraine les 3.8.1575 et 24.11.1608 (de Marie, fille de Hon. Hom. Jeh. PIERRON) à Nogent/Seine

187 Une très belle pierre tombale les représentant ornait le dallage de l'église Saint-Laurent de Nogent/Seine.

## PIET

**A. Mathurin**, Noble Homme, conseiller du Roi et grenetier du grenier à sel de Nogent/Seine, (†) 5.3.1653 Nogent/Seine, ∞ à Dame Louise DE LACOURT

François, b 13.12.1626 Nogent/Seine

Anne, b 2.11.1629 Nogent/Seine

Louise et Marie, b 13.9.1633 Nogent/Seine

Antoine, b 25.1.1636 Nogent/Seine

Louis, Honnête, ! en 1648

**B. Edmé**, Noble, Sieur des Barres, ! en 1651<sup>188</sup>, ∞ à Demoiselle Edmée DE MENONVILLE

Marie, b 14.3.1648, p Honneste Louys fils de Noble Mathurin PIET, conseiller du Roy et grenetier du grenier à sel de Nogent sur Seine, m Honneste Marie DE FLERS, veuve de Maistre Jean BARDY, admodiateur de la terre de Chantemerle, (†) 4.8.1648 en l'église

Jeanne, b 4.5.1649, p Noble Jaq. ANGENOU, m Da. Jeanne DE MENONVILLE

Edmée Marie, b 12.3.1651, p Anthoine MASSEY, avocat, m Damoiselle MOREAU

Luc, b 22.10.1653 et nommé le 4.9.1653, p Luc DE LAMBOUR<sup>189</sup>, m Marie SESSIER

## PIFRE

**A. Guillaume**, à La Chapelle-Godefroy, ∞ Marie LAMBLAINE ou BELINE (?), ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy le 3.10.1648

Louise, b 6.4.1648 La Chapelle-Godefroy, p Nicolas MICHEL, ne sait pas signer, m Louize BRUSLÉE, ne sait pas signer, épouse de Jean VERNIER, mention marginale "Jean Vernier, fils du lieutenant de Mascon, bon habitant"

Quentin, b 27.6.1649 La Chapelle-Godefroy, p Quentin SURTIN, Greffier, m Françoise VIGNEUSE, épouse de Nicolas THOMAS

Il est probablement apparenté à Sébastienne PIFRE, ∞ /1648 à Nicolas MICHEL, parrain de son premier enfant.

## PIGNON

**A. Jean**, signe: Jehan Pignon, drapier, foulonnier à Saint-Aubin et Quincey, ! en 1629-1631

En 1629, Jean PIGNON, foulonnier à Saint-Aubin prend de Jean BARDY le bail d'un moulin à foulon et à huile à Quincey. Il signe "Jehan Pignon"<sup>190</sup>.

---

188 En 1651, Edmé PIET, seigneur des Barres, demeurant à Saint-Aubin, intervient dans un contrat [AD 10 - 2E 66/13]

189 Le 13.10.1645, contrat de mariage entre Luc DE LAMBOUR, écuyer, et Jeanne PIET, fille de feu Noble Homme Jehan, conseiller du roi élu en l'élection de Nogent/Seine [AD 10 - 2E 66/12]

190 Le 11.10.1629 (2 actes), Jehan PIGNON (signe "Jehan Pignon"), foulonnier à Saint-Aubin prend de Maître

En 1630, Jehan PIGNON, foulonnier à Quincey vend le bail d'un moulin à foulon et huile fait de Jean BARDY en 1629. Il signe "Jehan Pignion" avec paraphe<sup>191</sup>.

En 1631, Jean PIGNON, foulonnier drapier à Saint-Aubin, prend de Jean BARDY le bail du moulin à foulon et huile de Quincey et des terres. Il signe "Jehan Pignion"<sup>192</sup>.

En 1585, Claude PIGNY, manouvrier à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre la moitié d'une maison rue de Courmont, avec grange et étable, qui furent à feu Jean SIMON<sup>196</sup>.

Jean ROUSSAT l'aîné paye censive au seigneur de Saint-Aubin comme ayant épousé la veuve de Claude PIGNY en 1593 et 1594<sup>197</sup>.

## PIGNOT ou PIGOT

**A. Simon**, foulon de drap, ! en 1561-1564, ∞ à Jeanne VILLAIN

En 1561, Simon PIGOT, foulon de draps et Jeanne VILLAIN, sa femme, à cause d'elle, demeurant à Saint-Aubin, vendent le tiers d'un chas de maison couverte de fer à Saint-Aubin, rue aux Charrons, partagée avec Jean VILLAIN et Jacqueline VILLAIN, par indivis<sup>193</sup>.

Georges COLAS paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour Simon PIGNOT en 1564<sup>194</sup>.

## PIGNY

**A. Claude**, manouvrier, ! en 1577-1585, ∞ à Jeanne SIMON, ∞(2) /1593 à Jean ROUSSAT l'aîné, probablement fille de Jean S.

Claude PIGNY paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1577 à 1585. Il paye pour Marion HERAULT de 1579 à 1584<sup>195</sup>.

Jehan BARDY (qui signe "J Bardy"), procureur des Dames du Paraclet, le bail d'un moulin à foulon et à huile à Quincey appartenant audit BARDY [AD 10 - 2E 66/7]

191 Le 15.7.1630, Jehan PIGNON, foulonnier à Quincey vend à Gilles LEFEURE, huillier à Romilly, le bail d'un moulin à foulon et huile fait de Jehan BARDY (lui appartenant), demeurant à Quincey, le 11.10.1629. L'acte est signé "Jehan Pignion" avec paraphe et "Gille Febure" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/7]

192 Le 7.10.1631, Maître Jehan BARDY, procureur des dames abbesses du Paraclet, demeurant à Quincey, baille à Jehan PIGNION, foulonnier drapier à Saint-Aubin, le moulin à foulon et huile de Quincey et des terres. L'acte est signé "Jehan Pignion" et "J Bardy" avec paraphe. Témoins: Maître Nicolas DUPOING, Maître Charles CHERAULT et Michel AUBERT, qui signent [AD 10 - 2E 66/8]

193 Le x.10.1561, Symon PIGOT, foulon de draps et Jehanne VILLAIN, sa femme, à cause d'elle, demeurant à Saint-Aubin, vendent à Jehan BROCCUART, tisserand en toile demeurant à Saint-Aubin, 1/3 d'un chas de maison couverte de fer de fond en comble, à Saint-Aubin rue aux Charrons, partant avec Jehan VILLAIN et Jacqueline VILLAIN, par indivis. Témoins Michel MASSE, boucher, et Louys P..., manouvrier demeurant à Marnay [AD 10 - 9 H 123]

194 Georges COLAS paye censive à Saint-Aubin à la décharge de Symon PIGNOT en 1564 [AD 10 - E\* 2881]

195 Claude PIGNY paye censive à Saint-Aubin en 1577-1578, 1585; il paye pour Marion HERAULT en 1579-1584

[AD 10 - E\* 2881]

196 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 13.4.1585 de Claude PIGNY, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, pour:

- une maison en la rue de Cormont, avec la moitié de la grange et étable, qui furent à défunt Jehan SYMON, entre Barbe SYMON et Jehan ROUSSAT l'aisnel à cause de sa femme, sur le chemin de Sautereau tendant au moulin dudit Saint Aubin et sur le pavé royal
- cinq quartiers quatre cordes de terre labourable à Saint Aubin près dudit héritage ci-dessus et y aboutissant, entre Jeh. FONTENNE fils de Claude et Louet ROUSSAT, le chemin de Ma...
- un quartier de terre labourable audit finage lieudit la Champ à la Cave, entre Barbe SYMON et les terres de la cure dudit lieu, les terres de Pottières et sur le chemin de Marigny
- demi-arpent de terre labourable audit finage lieudit au dessus de Courmont, entre Léonnard POTTIER et les terres de feu la Huers... (?), les terres de Pottières et le chemin de la Croixsette
- demi-arpent de terre audit finage lieudit la Tavelle, entre Léonnard POTTIER et Guille. DESQUAINS, plusieurs et sur le chemin de l'Estrier
- demi-arpent 16 cordes de terre labourable ou environ audit finage près le chemin de l'Estrier, entre Léonnard POTTIER et -, sur le chemin tendant dudit St Aubin à Fontaine Mascon et les terres des Mergiers
- un quartier huit cordes de terre labourable audit finage lieudit les Gravattes, entre Léonnard POTTIER et plusieurs, - et le chemin d'Orléans
- un quartier de terre audit finage près de la Chaulme lieudit le Terrier Huot, entre Léonnard POTTIER et plusieurs, les héritiers feu P.re MAROTTE et -
- un quartier de terre audit finage lieudit le Chesne, entre Léonnard POTTIER et François GALLOYS, Messire Nicolle DESQUAINS et sur le chemin de Pont
- un quartier de terre audit finage lieudit Chyalone, entre Léonnard POTTIER et Nicolas GALLOYS, les terres des S.rs dudit lieu et sur Jehan GILLE
- 16 cordes de terre labourable audit finage près le chemin de l'Estrier, entre les terres de St Pere et Barbe SIMON, les terres des Mergers et le chemin tendant dudit St Aubin à Fontaine Mascon
- demi-arpent de terre labourable audit finage lieudit le Chesne du Guet, entre Léonnard POTTIER et les héritiers défunt Sébastien MAROTTE, les terres des garennes et les S.rs

## PILLART

**A. Jean**, ! en 1569, ∞ à Etiennette, ! en 1570

En 1569, Jean PILLARD de Quincey prend le bail d'un demi-arpent de terre<sup>198</sup>.

Il est sans doute le Jean PILLAT, cuisinier au Paraclet, qui prend en 1569 le bail d'un demi-arpent de terre à Quincey<sup>199</sup>.

## PILLAVOINE

La famille PILLAVOINE est mentionnée à Saint-Aubin depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle avec Jean, époux de Guillemette.

**A. Jean**, manouvrier, laboureur, ! en 1505-1533, ∞ / 1505 à Guillemette, ! en 1505-1524

Jean PILLAVOINE, manouvrier à Saint-Aubin, et sa femme Guillemette, prennent en 1505 un bail emphytéotique à trois vies des abbesses du Paraclet<sup>200</sup>,<sup>201</sup>.

En 1512, Jean PILLAVOINE, laboureur à Saint-Aubin,

- demi-arpent tant terre que vigne audit Saint Aubin lieudit la coste des vignes, entre Léonnard POTTIER et les héritiers défunt Leslu LE MATTRE, plusieurs et Xpofle MERLIN
- Taxé à 6 deniers 11 sols de cens et 1 1/2 boisseau d'avoine.

Ces héritages font partie des héritages contenus dans les déclarations par Jehan GALLOIS le jeune le 6.6.1574 et Jehan GRISLET le 1.6, Marion HERAULT le 2.6.1574, une autre partie des héritages appartenant à présent à Léonnard POTHIER, qui ne sait pas signer [AD 10 - E\* 2875]

197 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Jehan ROUSSAT l'aîné paye censive en 1593, 1594, 1599 pour deux années, chaque année de 1600 à 1607, en 1609 pour deux années, 1610 et 1611; il paye comme ayant épousé la veuve Claude PIGNY en 1593 pour 2 années, 1594; Jehan ROUSSAT l'aîné paye pour Saint-Jehan de Sens en 1593 pour deux années, 1594; il paye pour Pierre MEROSSE en 1594; Jehan COLLET paye pour Jehan ROUSSAT l'aîné en 1593; Jehanne SIMON, femme séparée de Jehan ROUSSAT l'aîné, paye tant pour elle que pour son mari sur ce qu'ils doivent en 1597 [AD 10 - E\* 2883]

198 Le 12.4.1569, J. PILLARD à Quincey, prend le bail (ou achète) 1/2 arpent de terre [AD 10 - 24 H 94]

199 Le 11.4.1569, Jean PILLAT, cuisinier au Paraclet, prend le bail d'1/2 arpent de terre à Quincey [AD 10 - 24 H 108]

200 Le 11.2.1505, Jehan PILLAVOINE, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, et Guillemette, sa femme prennent un bail à 3 vies des religieuses du Paraclet [AD 10 - 24 H 105]

201 Le 11.1.1505, Jehan PILLAVOINE et Guillemette sa femme, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, prennent des religieuses du Paraclet le bail à 3 vies de 3 quartiers de terre à Saint-Aubin, près la rue de Courmont, entre la veuve et les héritiers de Pierre GIRARD et les seigneurs duduit lieu, les pâtures et un chemin [AD 10 - 24 H 118]

fait une déclaration pour les dîmes du village<sup>202</sup>.

Jean PILLAVOINE, laboureur à Saint-Aubin, et sa femme Guillemette vendent le 4.1.1524 les 3/4 d'une terre à Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy<sup>203</sup>,<sup>204</sup>.

Jean PILLAVOINE paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1519 et 1533, entre autre pour sa maison et pour une vigne achetée en 1528 par Jean ANCEAU<sup>205</sup>.

Jean PILLAVOINE déclare dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis entre 1530 et 1532 une maison et jardin rue Chèvre plus une oche rue de Courmont<sup>206</sup>,<sup>207</sup>.

Jean PILLAVOINE paye censive à l'Abbaye du

---

202 Le 1.7.1512, devant Claude POUGEOISE, garde des sceaux de Nogent avec Estienne DUCLOS et Gilles GILLOTE, notaires jurés, qui signent "G Gillote" avec paraphe et "E Duclos" avec paraphe, Jean PILLAVOINE, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet, représentées par Messire Jehan DORIGNY, prêtre, le bail des dîmes de Saint-Aubin. Caution: Jaquin MIGORDIN, demeurant audit lieu [AD 10 - 24 H 100]

203 Le 4.1.1524, Jean PILLAVOINE et sa femme vendent à Marie LE BLANC, veuve de Denis ANGENOUST, 1 arpent 50 cordes de terre à Saint-Aubin et La Chapelle qui font 3 parts sur 4 [AD 10 - E\* 3052]

204 Le 4.1.1524, Jehan PILLAVOINE, laboureur demeurant à Saint-Aubin, et Guillemette sa femme, vendent à Marie LE BLANC, veuve de Denis ANGENOUST:

- 3 quartiers de terre au lieudit "le chesne" à Saint-Aubin
- 3 quartiers de terre en "la vallée aux foings" à La Chapelle-Godefroy [AD 10 - E\* 2858]

205 Jehan PILLAVE. paye cens à Saint-Aubin en 1519 et 1520 pour trois quartiers de (à faire) vigne par lui achetés de Guillot GALLOIS assis devers la Garenne; il paye en 1520; il paye en 1526 pour sa vigne, pour Jeh. DALLENSIERES de Troyes, pour sa maison; il paye en 1527 et 1528 (barré) pour sa vigne, Jeh. ANCEAU paye en 1528 à cause de la vigne qu'il a eue de Jeh. PILLAVOINE; il paye en 1529 pour sa maison; il paye en 1533 pour sa maison et pour sa part de la Royse; Michelot BENOIST paye à Saint-Aubin en 1529 pour la vigne PILLAVE.NES [AD 10 - E\* 2880]

206 Censive de l'Abbaye du Paraclet du 15.9.1530, déclaration de Jehan PILLAVEINE pour une maison, jardin et saulsois rue Chèvre et une oche (2 quartiers) rue de Cormont [AD 10 - E\* 2875]

207 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin: Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan PILLAVOINE déclare une maison, jardin et saulsois rue Chèvre, entre des chemins communs la rivière et les terres du curé Le 3.5.1532 est cité Jehan PILLAVOINE pour une maison, jardin et saulsois rue Chèvre (en 1623 pour Claude COLLET et Mathieu BAILLET)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, Jehan PILLAVEINE déclare:

- ladite maison
- une oche (les dessus dits) contenant 1/2 quartier rue de Cormont [AD 10 - 24 H 81bis]

Paraclet entre 1535 et 1538<sup>208</sup>.

**B. Jean** le jeune, hôtelier et marchand à Nogent/Seine, ! en 1535

Jean PILLAVOINE le jeune, hôtelier et marchand à Nogent sur Seine, comparait en 1535 dans une procédure opposant les seigneurs de Saint-Aubin aux abbesses du Paraclet<sup>209</sup>. Jean est probablement originaire du village.

**C. Nicolas**, probablement foulonnier, ! en 1518-1533, † /1559, ∞ à NN., ! en 1559-1569, peut-être une fille de Pierre DOURY

Nicolas PILLAVOINE paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1522 et 1533. Il déclare une briquerie et des terres baillées par l'Hôtel Dieu de Nogent sur Seine. Il possède une part de l'accin qui fut à feu Pierre DORY, une part du foulon, et une vigne, en commun avec son frère<sup>210</sup>.

A la même époque, Jean DOURY est cité dans le censier de Saint-Aubin pour sa part de l'accin qui fut à Pierre DOURY et pour le moulin à foulon. Jean PILLAVOINE et Jean DOURY sont-ils les gendre et fils de Pierre DOURY?

La veuve et les héritiers de Nicolas PILLAVOINE sont cités dans le censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1569<sup>211</sup>.

Nicolas est sans doute le père de cet autre Nicolas PILLAVOINE, cité dès 1566, car ce dernier est également foulonnier et il partage encore en 1574 une portion de jardin avec Claude DOURY.

**D. Jean**, sergent, ! en 1550-1561

Jean PILLAVOINE apparaît dans trois actes de 1550, 1552 et 1558 comme sergent de Saint-Aubin<sup>212, 213, 214</sup>.

Jean PILLAVOINE est encore cité en 1561 dans le censier du seigneur de Saint-Aubin<sup>215</sup>.

Jean PILLAVOINE est procureur fiscal en 1574<sup>216</sup>.

**E. Louise**, ! en 1570-1578

Louise PILLAVOINE paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1570 et 1578<sup>217</sup>. Elle est peut-être la veuve de Jean MERCIER, sergent à Nogent sur Seine<sup>218</sup>.

**F. Nicolas**, signe: Pilavoyne, marguillier, foulon de drap à Courclain, ! en 1566-1591, † 1591/1593, ∞ à NN., ! en 1593-1595

Nicolas PILLAVOINE, foulon de drap à Courclain, est cité pour la première fois à Nogent sur Seine dans un reçu du 31.10.1566<sup>219</sup>.

212 Le 19.6.1550, Noble Homme Hubert GAYET, seigneur de Quincey, prévôt de Nogent, intervient pour le moulin; il est représenté par Jean PILLAVOINE, sergent [AD 10 - E\* 2942]

213 Le 24.9.1552, Jehan PILLAVOYNE, sergent, est témoin lors d'une enquête des abbesses pour les droits de chasse et pêche à Pont/Seine; sont cités Guillaume LA JACHE, Pierre VERNIER, Jehan LE GENDRE dit Regne, Jehan DU MOLLIN, Denis BENOIST et Georges ANCEAU, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2810]

214 Le 23.2.1558, Phillebert DU MAIGNON, procureur du roi au bailliage de Nogent, et Michel DU RU, des échevins de cette ville de Paris, tuteurs des enfants mineurs de feu Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle. Mention de Jehan PILLAVOINE, Nicolas LEDOUX, Benoist TIXERANT et Denis DE VI...ES, sergents le 20.2.1558. Mention de Jehan GUYON, procureur dudit DU MAIGNON le 26.2.1558 [AD 10 - E\* 2860]

215 Jehan PILLAVOYNE paye censive à Saint-Aubin en 1561 [AD 10 - E\* 2881]

216 Le 8.6.1574, Nicolas NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin pour 7 parts sur 8 rend foi et hommage pour la seigneurie en un vieil manoir où est la maison seigneuriale vulgairement appelée "Le Chateau". En présence de Jehan PILLAVOYNE, procureur fiscal, Jehan ANCEAU, sergent, Japhet COURONNEAU et Claude FAVYN.

A été appelée par 3 fois à haute voie Demoiselle Claude DE LA GR.NNE, Dame de Saint-Aubin pour 1/8, douairière et tutrice des enfants de feu Phes DALLICHAMP, écuyer. Le 20, Vénérable et Discrète Personne Maître Jehan GALLOIS, prêtre curé de Mâcon, procureur de ladite Demoiselle [AD 10 - E\* 2873]

217 Loise PILLAVOYNE paye censive à Saint-Aubin en 1570-1578 [AD 10 - E\* 2881]

218 En ???, Louise PILAVEINE, veuve de Jehan MERCIER, sergent, demeurant à Nogent/Seine, intervient pour la moitié de la 8ème partie du droit de minage [AD 10 - 6G 1453 à 1455]

219 Le 31.10.1566, parmi les reçus des habitants de Nogent figure Nicollas PILLAVOYNE, foulon de drap

208 Jehan PILLAVOYNE/PILAVOYNE/PILAVOYENNE déclare une maison, jardin et saulois entre 1535 et 1538 dans le censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin. Il paye pour 1 denier sur 3 que doivent les héritiers de Martin MIGORDIN en 1538 [AD 10 - 24 H 118]

209 Le 1.7.1535, Jehan PILLAVOINE le jeune, hôtelier et marchand demeurant à Nogent/Seine, est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2860 & 2813]

210 Nicolas PILLAVOINE paye cens en 1522 à La Chapelle pour la briquerie qu'il a pris a rente et Pierre BRIART (BOIART ?) paye pour la Maison-Dieu de Nogent, la part ... de Nicolas PILLAVOINE; il paye en 1526 pour les terres de l'Hotel-Dieu, pour sa part de l'accin qui fut à feu P.re DORY, pour sa part du foulon, pour sa vigne pour lui et son frère; en 1527, 1528 et 1529, Nicolas PILLAVENNES doit pour tous ses cens et pour l'Hôtel-Dieu de Nogent; il paye en 1533 pour sa part de l'accin qui fut à feu P.re DOURY, pour sa part du foulon, pour sa part de la vigne, à la décharge de la veuve Nouel SYMON [AD 10 - E\* 2880]

211 La veuve de Nicolas PILLAVOYNE paye censive à Saint-Aubin en 1559-1562, 1564-1569; elle et les hoirs payent en 1563; Jacques MERCIER paye à la décharge de la veuve de Nicolas PILLAVOYNE en 1564 [AD 10 - E\* 2881]

Nicolas PILLAVOINE paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1570 et 1585. Il déclare entre autre un moulin à foulon<sup>220</sup>.

En 1574, dans sa déclaration au censier de Saint-Aubin, Claude DOURY, manouvrier, possède un cinquième de jardin dont les autres parts sont à Nicolas PILLAVOINE<sup>221, 222</sup>.

Nicolas PILLAVOINE intervient en 1581-1582 comme marguillier de la fabrique de Saint-Aubin. Il signe "Pilavoyne"<sup>223, 224</sup>.

Nicolas PILLAVOINE est cité pour la dernière fois en 1591<sup>225</sup>. Ses héritiers payent sa censive au seigneur de Saint-Aubin dès 1595<sup>226</sup>.

---

demeurant à Courclain, paroisse de Saint-Aubin, pour 16 sols 8 deniers, pour acquisition de Jehan RIBOTEAU et sa femme d'1 quartier 1/2 de pré sur le finage du port [AD 10 - E 113]

220 Nicolas PILLAVOYNE paye censive à Saint-Aubin pour Jehan TROTIN pour le foulon en 1570; il paye pour Claude DAOUST pour le foulon en 1570; il paye en 1571-1582; il paye pour le courtil en 1574; il paye comme fermier de Jacques PERRIN, de Nogent, en 1582-1585; il paye comme fermier de Estienne LE FEBURE en 1582-1585; il paye comme tuteur des enfants de Denis BENOIST en 1583 et de Louis BENOIST en 1584-1585; il paye pour un moulin en 1583; il paye avec Nicolas FONTAT en 1575; il paye pour Jehan RENE dit le gendre en 1585; il paye pour Edmée BRIJON en 1585; il paye pour la veuve de Nicolas LARCHE en 1585 [AD 10 - E\* 2881]

221 Déclaration du 2.6.1574 de Claude DOURY, manouvrier, pour:

- une maison
- 1/5 jardin partagé avec Nicolas PILLAVOINE
- 75 cordes de terre [AD 10 - E\* 2874]

222 Déclaration au terrier de 1570-1580 de Claude DOURY, manouvrier, pour:

- 1/5 jardin
- 1/5 jardin, avec Nicolas PILLAVOYNE pour les autres parts [AD 10 - E\* 2882]

223 Le 10.11.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Nicolas PILLAVOYNE, qui signe "Pilavoyne", et Hiérosme COLART, marguilliers de l'église et fabrique de Saint-Aubin, font une déclaration [AD 10 - 24 H 118]

224 Le 12.11.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, interviennent pour l'église de Saint-Aubin Nicolas PILLAVOYNE, qui signe "N Pillaveinne" avec paraphe, et Hierosme COLLART, marguilliers [AD 10 - 24 H 93]

225 Le 12.2.1591, dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts, comparaissent pour Saint-Aubin: Nicolas PILLAVOYNE, Nicolas FONTAT, Jehan HUCGUENIN, Jehan LORMIER, Hilaire DESQUINS, Edmé LA... (LAUNAY ?), Jehan LANGAR, Estienne COLAS, François GALLOYS l'aîné, Pierre JULLOT, Simon JULLOT, Jehan MAROTTE, Germain VOITURIN [AD 10 - E\* 2801]

226 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, les hoirs Nicolas PILLAVOYNE payent en 1595 et 1597 [AD

La veuve de Nicolas PILLAVOINE paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1593 à 1595. Elle paye pour un demi-arpent de terre acquis de Pierre SIMON en 1594 et 1595, pour un acquêt de Jean SURTIN en 1594 et 1595 et pour un demi-arpent de terre de Jean DESPENCIER en 1595<sup>227</sup>.

Nicolas PILLAVOINE semble être le seul représentant de la famille PILLAVOINE ayant vécu à Saint-Aubin après 1560. Un certain nombre d'indices permettent de penser que Pierre PILLAVOINE est son fils:

Nicolas et Pierre PILLAVOINE sont foulonniers à Saint-Aubin.

Nicolas paye censive pour Edmée BRIJON en 1585 alors que Pierre paye pour elle, Edmée BRIGEON, en 1596. Une déclaration de 1582 d'Edmée BERGUIN (la même ?), veuve d'Edmon LOYER ou LOYRET, revient plus tard à Pierre PILLAVOINE<sup>228</sup>.

Pierre PILLAVOINE paye censive en 1596 pour sa mère tant pour elle que en l'acquis de Jean SURTIN et Pierre SIMON, alors que la veuve de Nicolas PILLAVOINE payait censive pour ces mêmes acquis en 1594 et 1595.

**F.1. Pierre**, ne sait pas signer, vigneron, foulon de drap, à Cocquelin ! en 1596-1631, (†) 27.9.1631, ∞ à Aubine BENOIST, ! en 1606-1607, probablement fille de Guillaume B.

Pierre PILLAVOINE est cité pour avoir repris une mesure déclarée en 1488 par Jean GALLOYS dit Guillot puis héritée pour moitié par Jean DORY<sup>229</sup>.

Pierre PILLAVOINE paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1596 et 1606. En 1596, il paye la censive de sa

---

10 - E\* 2883]

227 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, la veuve Nicolas PILLAVOYNE paye censive en 1593, 1594, 1595; elle paye pour l'acquêt qu'elle a fait de Pierre SIMON en 1594 - elle doit lods et ventes -, 1595; elle paye pour un acquêt de Jehan SEURTIN en 1594 - elle doit lods et ventes -, 1595; elle paye pour un demi-arpent de terre de Jehan DESPENCIER en 1595; elle paye pour un demi-arpent de terre acquis de Pierre SIMON en 1595 - il doit lods et ventes - [AD 10 - E\* 2883]

228 En 1582, déclaration d'Edmée BERGUIN, veuve d'Edmon LOYER, plus tard reprise par Pierre PILLAVOINE et les hoirs Simon JUBELOT, et avec la veuve Claude BUGNOT, plus tard reprise par les hoirs Simon JUBELOT [AD 10 - 24 H 93]

229 Déclaration au terrier de 1488-1490 de Jehan GALOYS dit Guillot, à cause de Jehan COLET, à cause de Marguerite sa femme, fille dudit GILET, pour:

- une mesure, plus tard 1/2 à Jeh. DORY, 1/2 aux hoirs dudit GALOYS, plus tard à Pierre PILLAVOYNE
- une terre, plus tard le déficit à Colin SYMON
- sa part des héritages ... [AD 10 - 24 H 118]

mère<sup>230, 231</sup>. Pierre PILLAVOINE paye censive entre 1612 et 1623<sup>232</sup>. Pierre PILLAVOINE est encore cité dans une assignation de témoins en 1598<sup>233</sup>.

Pierre PILLAVOINE apparaît comme vigneron dans un acte de 1605<sup>234</sup> et comme foulon de draps dans plusieurs actes établis entre 1615 et 1619<sup>235, 236, 237</sup>.

En 1609<sup>238</sup>, Pierre PILLAVOINE déclare plusieurs bâtiments à Courclain, en particulier un moulin à foulon.

Ce même moulin lui a été saisi en 1611<sup>239</sup>.

Pierre PILLAVOINE est plusieurs fois cités entre 1605

et 1619 pour des terres partagées avec Guillaume GILLES et ses enfants<sup>240</sup>.

En 1631, Pierre PILLAVOINE, foulon de draps à Saint-Aubin, est caution de Michel AUBERT, qui prend de l'Abbaye du Paraquet le bail des gros dîmes de Saint-Aubin<sup>241</sup>.

Pierre PILLAVOINE a épousé Aubine BENOIST. Ils ne semblent avoir qu'un seul fils, Charles, auquel ils lèguent tous leurs biens en 1522<sup>242</sup>.

230 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pierre PILLAVOYNE paye censive pour un demi-arpent de terre acquise de Mathias SOMILLON de la Chapelle en 1593 - il doit lods et ventes -; il paye à la décharge de Lynard POTHIER en 1593; il paye en 1594, 1595; Pierre PILLAVOYNE paye pour Edmée BREGEON en 1596 - il doit lods et ventes -, 1598; il paye pour sa mère tant pour elle que en l'acquis de Jehan SEURTIN et Pierre SIMON, elle pour ce qu'elle a acquis de Jehan DESPENSIER, elle en l'acquis de Pierre SIMON en 1596 - il doit lods et ventes -; Pierre PILLAVOYNE paye en l'acquis de feu Jehanne LUTHAUS pour un demi-arpent qu'il a acquis d'elle en 1596; il paye en l'acquis de Edmé CAULET pour un demi-quartier de terre qu'il a acquis de lui en 1596 - il doit lods et ventes -; Pierre PILLAVOYNE paye en 1598 pour 2 années - il doit lods et ventes -, et chaque année de 1599 à 1611; Pierre PILLAVOINE paye pour les hoirs Guille. BENOIST pour un arpent de terre assis au lieudit les garennes en 1602 et 1603; Hilaire DESQUAINS et Pierre PILLAVOYNE payent à la décharge de Monsieur le curé de Saint-Aubin pour 3 quartiers de vigne de la cure en 1600 pour 7 années, en 1601, 1602, 1603; Pierre PILLAVOYNE paye en l'acquêt des hoirs Jehan POPILLART le jeune en 1603 - il doit lods et ventes - et 1604; Pierre PILLAVOINE paye en l'acquêt des hoirs Nicolas (Michel) CHARETIER en 1603 et 1604; Pierre PILLAVOINE paye pour sa vigne en 1604; Guille. GILLES et Pierre PILLAVOYNE payent à la décharge de Jehan SEURTIN en 1605 - il doivent lods et ventes - [AD 10 - E\* 2883]

231 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Pierre PILLAVOYNE paye en 1599 (pour II années), 1600-1607, 1609-1612; Pierre PILLAVOYNE paye en l'acquêt des hoirs Jehan POPILLART le jeune en 1602, pour la maison acquise des héritiers Jehan POPILLART en 1604, pour l'héritage qui fut à Jehan POPILLART en 1606, pour l'héritage Jehan POPILLART avec Guille. GILLES en 1607, comme détenteur d'un arpent de terre assis aux (près les) Garennes en 1607-1608 [AD 10 - E\* 2883]

232 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Pierre PILLAVOYNE paye en 1612-1615, 1618-1623. Pierre PILLAVOINE paye en 1619 lui à la décharge de Josep LOIRET à cause de sa femme pour un arpent de terre qu'il a acquis dudit LOIRET en deux pièces. Il paye en 1622 pour sa maison et héritages

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Pierre PILLAVOYNE paye en 1612-1623. Pierre

PILLAVOYNE paye en 1617 pour la maison de Jehan POPILLART avec les héritiers Guille. GALLOIS

233 Le 24.11.1598, Pierre PILLAVOYNE de Saint-Aubin figure parmi les témoins assignés pour une enquête [AD 10 - E\* 3031]

234 Le 27.3.1605, Claude MERCIER, manouvrier demeurant à La Chapelle-Godefroy - à faire ratifier par sa femme Jehanne MORIN -, vend à Guillaume GILLES et Pierre PILLAVEYNE, vigneron à Saint-Aubin, 5 quartiers de terre à Saint-Aubin au lieu "La Mat..." qu'il a par échange de Honorable Homme Jehan SURTIN. Guillaume GILLES signe et les autres ne savent pas signer. [AD 10 - E\* 2877]

235 Le 1.5.1615, Hierosme DANGLURE, laboureur à Saint-Aubin, fait une vente à Guillaume MIGOURDIN. Mention d'un bail verbal de Pierre PILLAVOINE, foulon de drap à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 109]

236 Le 4.2.1615, Guillaume MIGOURDIN, laboureur à Saint-Aubin, qui signe "Guillaume Mygordin", passe un accord avec Pierre PILLAVOYNE, foulon de draps à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, lequel renonce à un appel au bailliage du 20.10.1614 [AD 10 - 2E 66/3]

237 Le 7.5.1619, Joseph LOIRET, drapier drapant à Nogent et Jeanne SURTIN sa femme, vendent 1 arpent de terre à Pierre PILLAVOYNE, foulon de drap [AD 10 - E\* 2877]

238 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 6.10.1609 de Pierre PILLAVEINE, demeurant à Saint-Aubin, pour:

- demi-arpent six cordes de terre audit finage lieudit le Pont aux Piez, entre Claude GRAND et Jehan SORTAIN, ledit Pont aux Piez et le chemin de la venerie
- demi-arpent de terre sur ledit finage lieudit au dessous des Cleusiaulx, entre Jehan GALLOIS et Michel MERCIER, les pastures grasses et le chemin de la venerie
- un arpent de terre sur ledit finage, lieudit la Grosse Pierre, entre François GALLOIS et Guillaume DESQUENS, les pastures grasses et le chemin de la venerie
- un quartier et demi de terre audit finage lieudit les garaines, entre l'église dudit Saint Aubin et Jehan GILLE, Nicollas VOITURIN et les hoirs Germain VOITERIN
- un arpent de terre près de ce même lieu, entre Jehan MERCIER et les hoirs Jehan MARATTE, les Sieurs dudit Saint Aubin et Nicollas VOITERIN
- un quartier de terre audit finage lieudit Vallerat, entre Louis MERAT et le même, la veuve Nicollas MERCIER et M.e Audin MOREAU

Charles

**F.1.A. Charles**, signe: C Pillavoine avec paraphe, Maître, Honorable Homme, laboureur à Courclain, foulonnier, marchand, ! en 1642-1664, ° ca 1611/1613, † & (†) 10.3.1671 dans l'église

Charles PILLAVOINE est parrain à La Chapelle-Godefroy les 24.8.1624, 14.10.1637 et 2.1.1664.

Charles PILLAVOINE fait une déclaration non datée au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre une maison à foulon avec moulin sur l'Arduisson, porcellerie, granges et arbres fruitiers<sup>243</sup>.

En 1642, Charles PILLAVOINE fait une déclaration

- un quartier 6 cordes de terre audit finage lieudit Lettrain, entre Guillaume DESQUENS et P.re GAUTEROIS, un chemin d'aisance et les terres de la Tavelle (?)
- demi-arpent demi-quartier de terre audit finage lieudit La Mattre, entre M.e Jasque ANGENOST et Guillaume GILLE, les Sieurs dudit Saint Aubin et M.e Jasque PERRAIN
- un quartier et demi de vigne audit finage lieudit le poirier de la Hault Doult, entre Guillaume GILLE et Ylaire DESQUENS, M.e Audin MOREAU et le chemin d'Orléans
- 20 cordes de vigne près ce même lieu, entre Guillaume GILLE et Jehan POTIER, les terres de la cure et le chemin d'Orléans
- un arpent de terre près ce même lieu, entre Guillaume DESQUENS et Guillaume GILLE, les terres du couvent et le chemin d'Orléans
- demi-arpent de terre près ce même lieu, entre Guillaume GILLE et Michel MERCIER, le chemin de Marigny et Guillaume DESQUENS
- un quartier de terre sur ledit finage près la terre de Lettrain, entre les Sieurs dudit Saint Aubin et Edme CANLAY, le chemin de Marigny et un chemin d'aisance
- un quartier six cordes de terre près de ce même lieu, entre la Gaiette et Nicollas GRILLOT le jeune, le chemin de Marigny et un chemin d'aisance
- trois quartiers de terre en deux pièces près le Corty de La Vau, entre François DE FLAY et Michel MERCIER, entre les deux pièces à Edme PILLAVENE, un petit chemin et P.re ROUSSAT
- un demi-quartier de terre sur ledit finage lieudit près les Barres, entre François DE FLAY et Ylaire DESQUENS, M.e Jasque ANGENOST et Louis MERAT
- un quartier et demi de terre près la pierre aux ladres, entre Claude GUEMERY et François DE FLAY, Guillaume GILLE et le chemin de Marigny
- demi-arpent de terre sur ledit finage au lieudit la terre aux huguenots, entre la Gaiette et les hoirs Jehan SORTAIN, M.e Odin MOREAU et Michel MERCIER
- un quartier de terre sur ledit finage au dessus des Gravattes, entre Guillaume GILLE et Michel MERCIER, le chemin d'Orléans et les terres du couvent
- 40 cordes de terre sur ledit finage au lieudit les Gravattes, entre Monsieur de Saint Aubin et les terres de la Maison Dieu de Nogent, plusieurs et -

au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare sa maison et foulon à Courclain et plusieurs terres qu'il tient comme fermier de plusieurs particuliers<sup>244</sup>.

En 1643, Charles PILLAVOINE comparait avec d'autres habitants de Saint-Aubin dans un acte des eaux-et-forêts de Nogent/Seine<sup>245</sup>.

En 1645<sup>246</sup> et 1646<sup>247</sup>, Charles PILLAVOINE, laboureur et foulonnier à Courclain, âgé de 32 ans est assigné comme témoin avec d'autres habitants de Saint-Aubin.

En 1652, Charles PILLAVOINE, laboureur à Courclain, prend le bail de terres à Saint-Aubin. Il

- une maison, cour, jardin, accin et petite grange proche ladite maison audit Saint-Aubin, lieudit Corquelain, entre le chemin d'Orléans et Ylaire DESQUENS, M.e Jasque ANGENOST et Guillaume GILLE
  - une mesure et un petit accin sur ledit finage lieudit Corquelain, entre un jardin à "moi" appartenant et Ylaire DESQUENS, ledit PILLAVENE et le même
  - un quartier et demi d'accin près de ce même lieu, entre Ylaire DESQUENS et les hoirs Nicollas CHARETIER, la rue commune et Ylaire DESQUENS
  - un accin contenant un quartier environ près de ce même lieu, entre Ylaire DESQUENS et ledit PILLAVENE, la rivière d'Arduisson et ledit DESQUENS
  - un quartier et demi tant saussois que aulnois près ce même lieu, entre la rivière d'Arduisson et la commune, la rivière d'Arduisson et la commune
  - un quartier tant saussois que aulnois près ce même lieu, entre Guille. GILLE et la commune, - et Jehan GILLE
  - demi-quartier de saussois près de ce même lieu, entre Guillaume GILLE et Jehan POTHIER, la rivière d'Arduisson et M.e Jasque ANGENOST
  - demi-quartier près de ce même lieu, entre la commune et Ysac GALLOIS, la rivière et Jehan GILLE
  - un quartier de pré près le Follon Gillet, entre Claude DORY et les hoirs Nicollas MERCIER, la rivière d'Arduisson et la rue commune
  - 18 cordes de saussois et aulnois audit Corquelain, à partir avec Guillaume GILLE, entre Ylaire DESQUENS et Louis MERAT, la rivière et -, pris en deux pièces
  - une maison à foulon, cour, jardin et accin avec le sault de l'eau du foulon, à Corquellain, entre le chemin d'Orléans et une ruelle d'aisance, la rivière d'Arduisson et la rue commune (rayé, le cens appartient aux religieuses du Paracllet)
  - un quartier de terre fermé de haies audit Corquelain lieudit le Corty de La Vau (rayé, le cens appartient aux religieuses du Paracllet)
  - un total de 5 arpents 1/2, 21 quartiers 1/2 et 96 cordes de terre [AD 10 - E\* 2874]
- 239 Le 12.8.1611, Hillaire DESQUINS, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, commissaire à la requête de Charles et Laurent NUGAULT, écuyers, seigneurs de Saint-Aubin, prend le bail des héritages saisis:
- une maison où il y a un moulin à foulon à draps à Pierre PILLAVOYNE
  - une maison à Courclain à Edmé CAULAY, tisserand en toile

signe "C Pillavoine" avec paraphe<sup>248</sup>.

En 1654, Charles PILLAVOINE, laboureur à Courclain, cède un bail de 6 arpents 1 quartier de terre à Saint-Aubin. Il signe "C Pillavoine" avec paraphe<sup>249</sup>.

En 1656, Charles PILLAVOINE intervient avec d'autres particuliers de Saint-Aubin pour un payement à la veuve Jean SIMON<sup>250</sup>.

En 1664, Charles PILLAVOINE prend le bail d'un tronçon de la rivière d'Ardusson au dessus de son moulin à foulon<sup>251</sup>.

En 1707 et 1715, Jean ORRY achète les deux moitiés

- une maison à Courclain, et une autre maison à Guillaume GILLE, où il fait sa demeure
- une maison à Courclain à Guillaume HUGUENIN
- une maison à Courclain à Jean et Pierre POTHIER
- une maison à Courclain à Nicolas DROUART

Mention d'un requête de David ROSE, Edmé CAULLEY, Noël GUILLAUME, Simon JUBLOT et Nicolas GRISLARD l'aîné [AD 10 - 24 H 65]

240 Déclaration du 10.6.1582 et 24.2.1611 de Guillaume GILLES, manouvrier, puis de Denis fils de Guillaume GILLES, pour 1/4 de divers héritages avec Pierre PILLAVOINE [AD 10 - E\* 2875]

241 Le 16.6.1631, Michel AUBERT, vigneron demeurant à La Chapelle Saint-Michel, prend des religieuses du Paraclet le bail des gros dîmes de Saint-Aubin. Caution: Pierre PILLAVEYNE, foulon de draps demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

242 Le 20.6.1622, Pierre PILLAVOYNE, foulon de draps à Cocquelin, Saint-Aubin, donne ses biens à Charles PILLAVOYNE, fils de lui et Aubine BENOIST, à présent sa femme, absente et représentée par Jehan BENOIST, oncle dudit Charles PILLAVOYNE, à charge pour ledit Charles d'entretenir ses parents. [AD 10 - 2E 67]

243 Déclaration non datée de Charles PILLAVOINE pour:

- un total de 32 arpents, 40 cordes 1/2
- une maison foulon avec moulin sur l'Ardusson, porcellerie, granges, arbres fruitiers
- plusieurs maisons et terres à partager avec les hoirs de Jacque PERRAUT l'aîné de Nogent [AD 10 - E\* 2876]

244 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Charle PILLAVEINE:

- pour sa maison et foulon à Courclain
- pour une terre de Jehan QUICHON comme fermier
- pour une terre qu'il tient de Jacques PERRIN, avocat
- comme fermier de Gabriel DONDEAU demeurant à Nogent/Seine
- pour la veuve de Michel MASSE demeurant à Nogent/Seine
- à la décharge de Charle LE ROUX, pour la veuve de Jeh. BARDY qu'il tient par admodiation d'elle [AD 10 - E\* 2879]

245 Dans un acte des eaux-et-forêts du 21.2.1643 comparaissent pour Saint-Aubin: Monsieur LAURENCEAU, Madame BARDY, Claude ROZÉ, Nicolas MASSEY, Jehan DUREAU, Jehan EDMARD, Claude DUDICT LIEU, Monsieur GILLOPPÉ, Jehan SIMON, Nicolas GALLOYS l'aîné, Charles PILLAVOYNE, Renos COLLAS, Anthoine BOSSU,

d'un moulin à foulon au hameau de Courclain sur la rivière d'Ardusson à:

Honnête Femme Jeanne PILLAVOINE, veuve de Pierre DROUIN, potier d'étain à Nogent/Seine

Edmée PILLAVOINE, épouse d'Adrien VIOLAINE, maître apothicaire à Nogent/Seine<sup>252</sup>.

∞(1) 24.10.1629 La Chapelle-Godefroy à Catherine TROTIN, de La Chapelle-Godefroy, (†) 10.9.1641 dans l'église, proche l'autel Saint Sébastien, n'a point fait de testament, fille Martin T.

Charles, b 19.4.1631, p Simon GALLOIS, m Barbe ROSEE

Pierre, ° ca 1637, ∞ à Scholastique BARDY

∞(2) 18.11.1641 à Quenette ou Etiennette DUREAU, ° ca 1624, (†) 12.3.1644 "dans l'église, proche l'autel St Sébastien", fille de Guillaume D. et Jeanne GRILLART

∞(3) /1644 à Honnête Femme Edmée BESANÇON, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy le 13.12.1662 et 7.2.1666, (†) 27.2.1668, fille de Jean B. et Anne GUICHARD

Anthoine THOMAS et Bon CLEREAU [AD 10 - E\* 2803]

246 Le 1.8.1645 comparaissent Bon CLAREAU, praticien à Saint-Aubin, 74 ans, Aulbin FONTAINE, vigneron à Saint-Aubin, 76 ans, Claude SOMILLON, vigneron à Saint-Aubin, 73 ans, Charles PILLAVOINE, laboureur et foulonnier à Courclain, 32 ans, Lupien COURTOIS, manouvrier à Courclain, 28 ans [AD 10 - E\* 2864]

247 Le 11.4.1646 comparaissent Claude GILPE, marchand, Jehan GILLES, lieutenant en la mairie, Bon CLEREAU, procureur, Sebastien FONTAINE, greffier, Nicolas MAISTRE, sergent en la mairie, Turpin COURTOIS, Charles PIBACOUR, Michel PONCE, ... [AD 10 - E\* 2864]

248 Le 14.7.1652, Charles PILLAVOINE, laboureur demeurant à Courclain (signe "C Pillavoine" avec paraphe), prend de Michel NAUDIN, laboureur à La Chapelle-Godefroy, le bail de terres à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/14]

249 Le 29.3.1654, Charles PILLAVOINE (qui signe "C Pillavoine" avec paraphe), laboureur à Courclain, cède le bail de 6 arpents 1 quartier de terre à Saint-Aubin à Michel NAUDIN, laboureur à la Chapelle-Godefroy [AD 10 - 2E 66/15]

250 Le 27.1.1656, les BARDYS, Pierre, Jehan et François GALOIS, Martin THONNELIER, Fiacre GESENE, Pasquet GRILLAT, le sieur GALLION, Jehan ROUSSAT, Charle PILLAVEINE, Jehan FONTAINE et Pierre ROZÉ de Saint-Aubin font un payement à la veuve Jean SIMON [AD 10 - E\* 2803]

251 Le 20.1.1664, Charles PILLAVOINE prend le bail d'un tronçon de la rivière d'Ardusson au dessus de son moulin à foulon [AD 10 - E\* 2865]

252 Le 4.7.1715, Maître Jean ORRY passe un contrat avec Honnête Femme Jeanne PILLAVOINE, veuve de Pierre DROUIN, potier d'étain à Nogent/Seine. Maître Jean ORRY a acquis le 5.5.1707 d'Adrien VIOLENNE, maître apothicaire à Nogent/Seine et Edmée PILLAVOINE, la moitié d'un moulin à foulon au hameau de Corquelin sur la rivière d'Ardusson, l'autre moitié appartenant à ladite veuve DROUIN [AD 10 - 2 E 66/42]



Jacques, b 12.11.1659, p M.r DUFAU, p.tre agent du Paraclet, m Honeste Fe Anne LE FEURE, (†) 10.1.1675 dans l'église

Pierre le jeune<sup>259</sup>, signe: Pierre Pillavoyné, b 18.1.1661, p Pierre DROUIN, de Nogent, m Marye GILOPÉ

Edmée<sup>260</sup>, b 10.5.1665, p M.e Pierre THOMAS, m Edmée BESANÇON, épouse de Charle PILLAVOYNE, ∞ 6.2.1687 Nogent/Seine à Maître Jean LE BEAU, chirurgien, de Nogent/Seine, ° ca 1652

Charles, b 13.2.1667, p Honorable Homme Claude GALLION, m Honneste Femme Marie DROIN, dem.t à Nogent sur Seine

Claude, ° & b 6.1.1670, p Claude BA..., laboureur, m Jeanne PILLAVOYNE

**G. Hilaire**, maître serrurier en la ville de Nogent/Seine, † /1640, fils de Guillaume P., ∞ 1605/1607 à Marie AYMERY, peut-être fille de Maître Jean A., † 1607/, procureur à Nogent/Seine

Nicole, (†) 19.1.1645 en l'église, devant l'autel Notre Dame, ∞ 9.7.1640 à Maître Jean DUREAU, lieutenant en la justice de Saint Aubin

**H. Edmé**, ∞ 8.11.1629 à Marguerite TROTIN, de La Chapelle-Godefroy

## PINART

**A. Gérard**, ! en 1491-1502

Gérard PINART paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1491 à 1499 pour ses plantes ou vignes assises en la côte Saint-Aubin. Il paye en 1502 pour sa vigne et pour un demi-arpent<sup>261</sup>.

**B. Jean**, de Nogent/Seine, ! en 1502-1513

Jean ou Jeannot PINART, de Nogent/Seine, paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1502 à 1513. Il paye pour sa part de la rente feu Martin CHOSAT de 1505 à 1507. Il paye en 1511 par les mains de la veuve d'Aubin CHOSAT. Pierre GAUTIER paye en 1517 pour les acquis par lui fait des enfants PINART et en 1527 à cause de 2 arpents d'essart acquis de Jeanne PINART<sup>262</sup>.

<sup>259</sup> Le 21.9.1688, Jean LE BEAU, maître chirurgien demeurant à Nogent/Seine, qui signe, faisant fort pour son beau-frère Pierre PILLAVEYNE, prend de Nicolas BOSSUOT, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, le bail à rente perpétuelle d'un quartier de vigne à Pothière [AD 10 - 24 H 105]

<sup>260</sup> Son curateur est Maître Pierre THOMAS

<sup>261</sup> Gérard PINART (PIGNART) paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois), 1494, 1496, 1498 et 1499 pour ses plantes; il paye en 1491 pour sa plante et vignes; il paye en 1493 pour ses vignes et en 1495 pour ses deux vignes de la côte Saint-Aubin; il paye en 1496 pour ses vignes assises en la côte Saint-Aubin; il paye en 1502 (2 fois) pour sa vigne et pour un demi-arpent [AD 10 - E\* 2880]

<sup>262</sup> Jeh. PINART paye cens à Saint-Aubin en 1502 (2 fois) pour III arpents de terre; Jehaninot PINART paye en 1504 pour un arpent de vigne qu'il a en la côte Saint-Aubin; il

**C. Pierre**, ! en 1510-1520

Pierre PINART paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1510 à 1520. Il paye pour sa vigne. En 1519, il paye avec Laurent GILLES en 1519 pour un demi-arpent de vigne assis devers la Garenne, et avec Claude HEBART pour un demi-arpent de vigne assis devers la Garenne<sup>263</sup>.

**D. Baptiste**, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Michelle, (†) 15.3.1572 La Chapelle-Godefroy<sup>264</sup>

∞(2) à Nicole, (†) 9.3.1575 La Chapelle-Godefroy<sup>265</sup>

∞(3) à Jeanne

Jean, b 27.10.1581 La Chapelle-Godefroy, p Jean MARATTE, de Saint-Aubin, fils de † Sébastien MARATE, m Jeanne fille de † Pierre RICHARD Claude, b 7.3.1585 La Chapelle-Godefroy, p Lupien DAOUST, m Claudine fille de † Nicolas DAOUST

∞(4) à Marion, marraine à La Chapelle-Godefroy le 3.4.1588

**E. Etienne**, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Barbe ASSELIN

Jérôme, b 2.8.1636 La Chapelle-Godefroy, p Maistre Hierosme LA RIBBE, m Chatherine ARSELIN, ne sait pas signer, épouse de Denis MOREAU

## PINET

La famille PINET ou PINEY semble être originaire de Quincey où Nicolas et Etienne sont cités en 1553. Etienne a épousé Marguerite MERLIN, vraisemblablement originaire de Saint-Aubin où elle possède des biens et où elle semble avoir vécu après le décès de son époux.

D'autre part, vers la moitié du XVIème siècle à Saint-

paye en 1505 pour sa vigne, pour sa part de la rente feu Martin CHOUSAT, pour sa part de la pièce de terre devers la Garenne; Jehan(not) PINARD de Nogent paye en 1506 et 1507 pour sa part des héritages (les terres) Martin CHOISAT, pour rente et censive, pour sa vigne, pour deux pièces; Jehan PINART de Nogent paye en 1510 et 1513; il paye en 1511 par les mains de la veuve Aubin CHOSAT; Pierre GAUTIER paye en 1517 pour les acquis par lui fait des enfants PINART; Pierre GAULTIER paye en 1527 pour lui et pour la veuve Guillem. HUOT à cause de II arpents d'essart acquis de Jehanne PINART [AD 10 - E\* 2880]

<sup>263</sup> Pierre PINART paye cens à Saint-Aubin en 1510 pour sa terre contenant un demi-arpent; il paye en 1511 et 1513 pour sa vigne; il paye en 1518; Pierre PINART et Laurens GILLES payent en 1519 pour un demi-arpent de vigne assis devers la Garenne; Pierre PINART et Claude HEBART payent en 1519 pour un demi-arpent de vigne assis devers la Garenne; il paye en 1520 [AD 10 - E\* 2880]

<sup>264</sup> Ses exécuteurs testamentaires sont Baptiste PINART, son époux, et Jehan RICHAR l'aîné; Baptiste PINARD est aussi exécuteur testamentaire de Noëlle, veuve de Jean AUBERT, (†) 1.4.1573 La Chapelle-Godefroy

<sup>265</sup> Son exécuteur testamentaire est Baptiste PINARD, son mari

Martin-de-Bossenay apparaissent les quatre enfants de feu Jacquin PINET<sup>266, 267</sup>. Parmi ceux-ci figure François; pourrait-il être l'un des deux François PINET qu'on retrouve quelques années plus tard à Saint-Aubin ?

**A. Etienne**, lieutenant du Maire de la justice de Quincey, laboureur à Quincey, ! en 1548-1552, ° ca 1498, † 1552/1553, ∞ à Marguerite MERLIN, ! en 1553

Etienne PINET est le lieutenant du Maire de Quincey en 1548, alors qu'il intervient comme témoin dans une enquête. Il se déclare alors âgé de 50 ans<sup>268</sup>.

Entre 1551 et 1552, Etienne PINET, laboureur à Quincey, intervient dans un échange avec les frères BARBOTIN et dans le bail d'un moulin à blé sur la rivière d'Arduisson<sup>269, 270</sup>. Il intervient alors avec son épouse Marguerite MERLIN. Alexis MERLIN (probablement son beau-frère) se porte caution.

En 1553, Marguerite MERLIN est citée veuve d'Etienne PINEY. Elle habite alors Saint-Aubin<sup>271</sup>. Cette Marguerite MERLIN est peut-être aussi l'épouse de Martin TROTIN, citée entre 1565 et 1575 et morte avant 1577. En effet, celle-ci semble aussi une proche parente d'Alexis MERLIN.

266 Dans le censier de Saint-Martin-de-Bossenay apparaissent les héritiers de Jacquin PINET, nommés François PINEY, Jacquin PINEY, Anthoine VALISSET à cause de sa femme et Martin BOSSUOT à cause de sa femme, pour environ 60 arpents de terre. Le document est non daté mais de la même main qu'un autre acte du 20.2.1564 [AD 10 - E\* 2853]

267 Dans les registres paroissiaux de Saint-Martin-de-Bossenay:

- Jacques PIGNEY, parrain le 14.11.1566
- Magdeleine, veuve de Jacquet PIGNET, (†) 30.12.1574
- Jeanne PIGNEE, épouse et exécutrice testamentaire de Martin CHOYNGNAT, (†) 7.1.1580

268 Le 6.11.1548, enquête et examen de témoins par Guillaume BERTHELMY, conseiller du roi, à la requête de Noble Homme Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin:

Estienne PINE, lieutenant du Maire de la justice de Quincey, y demeurant, âgé d'environ 50 ans.

- Il connaît Jehan CAILLEY alors sergent de la justice de Quincey [AD 10 - E\*2809]

269 Dans un échange du 30.5.1552, mention d'un bien acquis par Estienne PINEY de Georges et Pierre BARBOTIN, frères. Le 28.3.1551, Georges et Pierre BARBOTIN, laboureur, vigneron et manouvrier à Quincey, interviennent dans un acte [AD 10 - E\* 2938]

270 Le 25.4.1552, Estienne PINEY, laboureur demeurant à Quincey, retient à titre de ferme de Noble Homme Hubert GAYET, seigneur de Quincey, prévôt de Nogent, et Jehanne POUGEOISE, sa femme, le moulin de la Villette, moulin à blé sur la rivière d'Arduisson. Alexis MERLIN, laboureur à Saint-Aubin, est plaige et caution [AD 10 - 24 H 94]

271 Le 17.4.1553, Jacquin FORRESTIER demeurant à Ferreux, et Marguerite MERLIN veuve de feu Estienne PINEY, demeurant à Saint-Aubin, vendent à Claude AYMERY, sergent royal demeurant à Nogent, 1 arpent de terre à Quincey. Ces terres sont voisines de celles de Nicolas PINEY [AD 10 - E\* 2938]

Etienne PINEY est le père de:

Denise, de Quincey, ∞ 11.6.1570 à Hilaire MERCIER, fils de Claude M., † /1570

Il est peut-être aussi le père de:

François, meunier, ∞ à Marguerite GALLOIS

**A.1. (?) François**, meunier du moulin de Saint-Aubin, ! en 1569, † /1578, ∞ à Marguerite GALLOIS, † /1574, probablement fille de Jean G. l'aîné

François PINET, meunier du moulin de Saint-Aubin, prend en bail une pièce de terre des Abbesses de Paraclet en 1569<sup>272, 273</sup>.

En 1575/1576<sup>274</sup> et 1582/1583<sup>275, 276</sup>, Jean LALLEMENT, époux de Barbe PINET, et François GALLOIS, tuteur et curateur de Marion PINET, fille mineure de feu François PINET et feu Marguerite GALLOIS sa femme, font une déclaration au censier

272 Le 11.6.1569, François PIGNEZ, meunier du moulin de Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet le bail de 3 arpents de terre à La Chaulme [AD 10 - 24 H 118]

273 Le 11.6.1569, François PINEY, meunier demeurant à Saint-Aubin, reconnaît un bail fait à la chandelle en l'Abbaye du Paraclet pour 9 ans de 32 arpents de terre en une pièce aux "terres de l'infirmierie", contre 8 septiers, 13 boisseaux, moitié seigle et moitié avoine [AD 10 - 24 H 100]

274 En 1575/1576, Jehan LALEMENT et Barbe PINEY et François GALLOYS, tuteur de Marye PINEY, fille de feu François PINEY et Marguerite GALLOYS, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- une maison, accin, pré et aulnois rue aux Rasles, contenant 3 quartiers, entre François GALLOYS et le pré et mesure de la cure, la rivière d'Arduisson et la rue aux Rasles, en 1673 à la veuve de François BARDY à cause d'une mineure, ladite veuve remariée à LE FEBURE de Perrigny, elle s'appelle CANAS; Jean LE COMTE, maréchal à Saint-Aubin l'occupe [AD 10 - 24 H 118]

275 Le 9.6.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, interviennent Jehan LALEMENT, qui signe "Jehan Lallement" avec paraphe, comme mari de Barbe PYNE, et François GALLOYS, qui signe "François Galloys co.e tuteur", comme tuteur et curateur de Marion, fille mineure des défunts François PYNE et Marguerite GALLOYS sa femme, pour:

- une maison, accin et pré à Saint-Aubin, rue au Rasle contenant 3 quartiers, entre ledit François GALLOYS et le pré et mesure de la cure de Saint-Aubin, la rivière d'Arduisson et ladite rue (plus tard, Samuel SIMOND tient) [AD 10 - 24 H 93]

276 En 1583, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jehan LALEMANT, qui signe "Jehan Lalement", mari de Barbe PYNE, fille mineure de feu François PINEY et Marguerite GALLOIS, et François GALLOIS, qui signe "François Gallois comme tuteur", déclarent:

- une maison rue au Rasle contenant 3 quartiers, entre ledit François GALLOIS et la mesure de la cure, la rivière d'Arduisson et la rue au Rasle (en marge, la veuve de feu François BARDY à cause de la mineure et occupée par Jean LECONTE, maréchal) [AD 10 - 24 H 118]

de l'Abbaye du Paraclet. Ils déclarent une maison, rue au Rasle, près de la mesure de la cure de Saint-Aubin, plus tard reprise par Samuel SIMON.

Nicolas MAITRE le jeune paye censive au seigneur de Saint-Aubin comme tuteur des héritiers ou enfants de Marguerite GALLOIS de 1574 à 1577. Claude COLAS paye en 1578 pour les héritiers de Marguerite GALLOIS, femme de feu PINET<sup>277</sup>.

François PINET a épousé Marguerite GALLOIS. Ils sont les parents de:

Marion, ! mineure en 1581-1582, ∞ à Laurent MASSÉ

Barbe, ∞ à Jean LALLEMANT

Anne, probablement ∞ à Nicolas MAISTRE le jeune

**B. François**, à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy le 23.9.1583, † /1607, ∞ à Anne DESPENCIER, ∞(2) à Martin GRAND dit Regnard

Martin GRAND dit Regnard paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1607 à 1609 pour Anne DESPENCIER, sa femme, et Anne PINET, fille de feu François PINET et de ladite DESPENCIER<sup>278</sup>.

Anne PINET déclare avec Anne DESPENCIER 3 arpents et 68 cordes et demie de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin<sup>279</sup>.

277 Nicolas MAISTRE le jeune paye censive à Saint-Aubin comme tuteur des hoirs ou enfants de Marguerite GALLOIS en 1574-1575, 1577; les hoirs payent en 1578; Claude COLAS paye à la décharge des hoirs de Marguerite GALLOIS, femme de feu PINEY, en 1578 [AD 10 - E\* 2881]

278 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Martin GRAND paye censive tant pour lui que les enfants de feu François PINEY pour 8 années en 1601, en 1602 et 1603; Martin GRAND paye en 1605 pour 2 années; Martin GRAND dit Regnard paye tant à cause de Anne DESPENSIER sa femme que Anne PINEY fille de feu François PINEY et ladite DESPENSIER pour en 1607 deux années, en 1609 pour 2 années et 1610; Martin GRAND et Fiacre DAOUST à cause de sa femme payent en 1611; Guille. GILLES paye à la décharge de Martin GRAND en 1605 - il doit lods et ventes - [AD 10 - E\* 2883]

279 Déclaration de censive à Saint-Aubin, sans date - 1574/1610 - de Anne PINEY avec Anne DESPANCYER sa mère pour:

- trois quartiers de terre au lieudit La Tavelle
- un quartier au lieudit Bermont
- cinq quartiers et demi au dessus de la maison Guillaume GUILLE
- trois quartiers et demi en deux pièces près la maison CHAPON
- un quartier en ce même lieu aboutissant sur les vignes des garennes
- six cordes en ce même lieu
- un quartier aux vignes des garennes
- demi-arpent au lieudit la Longue Roye
- un quartier et demi aboutissant sur les pastures de Saint Aubin et de La Chapelle
- un total de 3 arpents, et 68 cordes 1/2 [AD 10 - E\* 2874]

En 1609, Christophe VERNIER, laboureur à Fontaine-Mâcon, et Barbe PINET, à cause d'elle, fille de François PINET, et Jean DESPENCIER, laboureur à Saint-Aubin, oncle et curateur, vendent 7 quartiers 8 cordes de pré au finage de Marnay/Seine, dont le surplus appartenait à François GALLOIS, Guillaume DESQUAINS et Jean GALLOIS, laboureurs à Saint-Aubin. Anne DESPENCIER, épouse de Martin GRAND, vigneron au faubourg de Nogent/Seine, renoncent au droit de douaire au profit de sa fille Anne PINET, comme étant ladite Anne DESPENCIER veuve de François PINET<sup>280</sup>.

François PINET et Anne DESPENSIER sont les parents de:

Barbe, ∞ à Christophe VERNIER, laboureur à Fontaine-Mâcon

Anne, ! en 1607-1609, b 26.8.1581 La Chapelle-Godefroy, p Jean fils de † Jean DESPANCIER, m Anne fille de François GALLOYS, probablement ∞ /1611 à Fiacre DAOUST; ∞(2) 24.2.1631 à Camélian BENOIST

Jean, b 6.2.1584 La Chapelle-Godefroy, p Jean fils de Sébastien MAROTTE, m Foy fille de Claude MERLIN

**C. Etienne**, à La Chapelle-Godefroy, ! en 1642, ∞ à Barbe ARCELIN, probablement fille de Gabriel A. et Jeanne VOITRIN

En 1642, Etienne PINET, de La Chapelle-Godefroy reconnaît une obligation à Jacques PARASTRE<sup>281</sup>.

Etienne PINET et Barbe ARCELIN sont les parents de:

280 Le 11.5.1609, Honorable Homme Christophe VERNIER, laboureur à Fontaine-Mâcon, époux de Barbe PINERT, à cause d'elle, fille de François PINET, et Jean DESPENCIER, laboureur demeurant à Saint-Aubin, oncle et curateur, vendent à Honorable Homme Maître Simon PARASTRE, receveur de la terre et seigneurie de Marnay, 7 quartiers 8 cordes de pré au finage de Marnay, le surplus est à l'acheteur par acquisition de François GALLOIS, Guillaume DESQUAINS et Jean GALLOIS, laboureurs à Saint-Aubin.

Comparaissent ensuite Martin GRAND, vigneron demeurant au faubourg de Nogent, et Anne DESPENCIER, sa femme, ayant renoncé au droit de douaire au profit de sa fille Anne PINET, comme étant ladite Anne DESPENCIER veuve de François PINET.

Lesdits VERNIER et DESPENCIER signent, les autres ne savent pas signer [AD 10 - E\* 3011]

281 Dans un inventaire de Jacques PARASTRE en 1675 à Marnay figure une obligation du 30.11.1642 d'Etienne PINERT, à La Chapelle-Godefroy [AD 10 - 83 H 1]

Jacques, b 1.5.1640 La Chapelle-Godefroy, p Sallomon fils de Maistre Christophe PARASTRE, m Marthe fille de M.re Anthoine POUGOISE, demeurant à Marnay

**D. Jean**, de Marigny-le-Châtel, † /1663, ∞ 11.6.1638 Marigny-le-Châtel à Etiennette BAILLET, peut-être fille de Jean B.

Etiennette, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy le 14.6.1663, ∞ 18.7.1667 Saint-Flavy à Nicolas PHELIPPON, de Saint-Flavy, fils de André P.

Catherine, ne sait pas signer, ° ca 1646, ∞ 26.1.1671 à Pierre PLANCHER, ne sait pas signer, ° ca 1648, fils de Pierre P. et Jeanne BROCARD

## PINON

**A. Jean**, Honnête Personne, marchand à Nogent/Seine, ∞ 18.1.1661 La Chapelle-Godefroy à Honnête Femme Anne L'HERMAY, de Nogent/Seine, ∞(1) à Jacques PILLAVOYNE

**B. Jean**, Honnête Personne, marchand, de Nogent/Seine, ∞ à Honnête Femme Edmée GOUJET Edmée Elisabeth, Honnête Fille, signe: Edmée Pinon

Elisabeth, Honnête Fille, signe: Elizabeth Pinon (probablement la précédente)

Nicolas, † 5.5.1715, (†) le 6, chez Joseph PELLERIN, "chez lequel il etoit en nourrice"

Geneviève, ° ca 5.1717, † 26.9.1718, (†) le 27, "etant en nourrice chez Leonard ROSÉ"

**C. Jean François**, Honnête Garçon, signe: Jean François Pinon, de Nogent/Seine

## PINSON

**A. Pierre**, ! en 1536

En 1536, Pierre PINSON intervient en 1536 dans le censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin<sup>282</sup>.

**B. Jean**, † /1673, ∞ à Honnête Femme Marie MAILLARD, ° ca 1632, (†) 10.12.1673 "proche l'autel de la Ste Vierge"

## PINSOT

**A. Louis**, ∞ à Madeleine, à Avant-lès-Marcilly

Lupienne, † 26.11.1682, (†) le 27 au cimetière, proche la croix, peut-être ∞ /1627 à Sébastien CHARPENTIER; ∞ /1646 à Claude BUYSSOT, † /1682

Edmée, ∞ /1625 à Claude GAULTIER, à Avant-lès-Marcilly probablement Marguerite, ! en 1640, ∞ /1641 à Nicolas ROUSSAT, vigneron

Jérôme, ∞ à Demoiselle Claude DE CAMUS

Marie, b 3.1.1612 ou 17.6.1612 Avant-lès-Marcilly, p Jehan LANGUILLAT, m Marie BOSSUAT

Barbe, marraine le 17.4.1625 à Avant-lès-Marcilly, d'Edmé CHARPENTIER, fils de Estienne C. et Liesse, probablement ° ca 1619, (†) 9.12.1679, fille

**A.1. Jérôme**, signe: Pinsot, Honnête Homme, maître d'hôtel de Monsieur de Trancault, Sieur du Jardin, au Château de Fay-lès-Marcilly, puis à Trancault, ! en 1644, ∞ /1648 à Demoiselle Claude DE CAMUS

En 1677, Jérôme PINSOT, sieur du Jardin, demeurant à Fay, rétrocède le bail d'un à Trancault. Il signe "H Pinsat" avec paraphe<sup>283</sup>.

En 1709, Jérôme PINSOT, sieur du Jardin, huissier royal à Troyes, vend une rente constituée au profit de Jérôme PINSOT, sieur du Jardin, son aïeul<sup>284</sup>.

Jérôme PINSOT et Claude DE CAMUS sont les parents de:

Denis, de Fay-lès-Marcilly, ! en 1676

## PIOCHE

**A. Salomon**, ne sait pas signer, laboureur aux Varennes-les-Marnay, b 15.7.1632 Marnay/Seine, fils de François P et Jeanne SALLATTE - (†) 1.4.1663 Marnay/Seine -, † 20.10.1669 Marnay/Seine, (†) le 21<sup>285</sup>, ∞ 25.12.1659 Marnay/Seine à Anne MICHEL, de Marnay/Seine, fille de Claude M. - † 19.8.1676 Marnay/Seine, (†) le 20 - et Louise GRIFFON, ∞(2) 29.6.1677 à Nicolas COLLET, cordier, de Marnay/Seine, ° ca 1655

En 1668, Salomon PIOCHE, laboureur à Marnay/Seine, prend le bail d'un arpent de pré à

283 Le 20.11.1677, Hiérosme PINSOT, sieur du Jardin, demeurant à Fay, rétrocède le bail du bois Rigault à Trancault à Maître Jean LE MAIRAT, seigneur de Droup. Il signe "H Pinsat" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/26]

284 Le 28.4.1709, Hiérosme PINSOT, sieur du Jardin, huissier royal à Troyes, vend une rente constituée au profit de Hiérosme PINSOT, sieur du Jardin, son aïeul [AD 10 - 2 E 66/39]

285 Témoins: Anthoine MICHEL, beau-frère, Hyérémie GRIFFON, oncle

282 Pierre PINSON intervient en 1536 dans le censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 118]

Marnay/Seine. Il ne sait pas signer<sup>286</sup>.

Salomon PIOCHE et Anne MICHEL sont les parents de:

Antoine, b 5.2.1661 Marnay/Seine, p Anthoine MICHEL, † & (†) 27.9.1670 Marnay/Seine<sup>287</sup>

Jeanne, b 5.3.1663 Marnay/Seine, p Anthoine PIOCHE, manouvrier, m Jeanne MUSSOT, domestique de Claude MICHEL, laboureur, ∞ 28.7.1688 Marnay/Seine<sup>288</sup> à Antoine LIZET, ° ca 1664, fils de Bernard L., manouvrier à Marnay/Seine, † /1688, et Jeanne MARTIN

Anne, b 14.1.1665 Marnay/Seine, ∞ 19.2.1691 Marnay/Seine à Etienne VERJOT, fils de Nicolas V. et Claude AUBERT

Vincent, ° & b 8.5.1669 Marnay/Seine, p Vincent fils de † Vincent CADET, laboureur à Marnay, m Jeanne fille de † Lupien CADET, bachoteur à Marnay

Jacques, † 11.4.1676 Marnay/Seine, (†) le 12<sup>289</sup>

## PION

**A. Pierre**, ∞ à Jeanne LARGENTIERE, ! en 1510-1513, fille de Jean L. et Perrette PERROTE

Jeanne LARGENTIERE, femme de Pierre PION, paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1510 à 1513<sup>290</sup>.

## PLANCHÉ

**A. Pierre**, ne sait pas signer, ∞ à Anne ANCEAU, ne sait pas signer

En 1669 et 1672, Pierre PLANCHÉ, meunier du moulin du Paraclet, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail du moulin du Paraclet<sup>291</sup>.

286 Le 15.4.1668, Salomon PIOCHE, laboureur à Marnay/Seine, prend le bail d'un arpent de pré à Marnay. Il ne sait pas signer [AD 10 - 2 E 66/20]

287 Témoins: Hyérémie GRIFFON, oncle, Claude MICHEL, grand-père

288 Témoins: Nicolas COLLET, beau-frère, Anthoine MICHEL, laboureur à Marnay, oncle

289 Témoins: Claude MICHEL, aieul maternel, Anthoine MICHEL, oncle, laboureur à Marnay

290 Jehanne LARGE.TIERE femme de Pierre PION paye censive à Saint-Aubin en 1510, 1511, et 1513 pour cens et rentes [AD 10 - E\* 2880]

291 Le 4.11.1669, Pierre PLANCHÉ, meunier du moulin du Paraclet, et Anne ANCEAU, sa femme, prennent des religieuses du Paraclet le bail pour 6 ans du moulin du Paraclet. Ils ne savent pas signer. 4.11.1669, Jean PLANCHÉ ou plutôt Pierre PLANCHÉ le jeune, demeurant au moulin à eau du Paraclet, prend des religieuses du Paraclet le bail pour 6 ans du moulin du Paraclet. Il ne sait pas signer [AD 10 - 24 H 3]

## PLANSON

**A. Michel**, signe: Michel Planson, Maître, prêtre curé de Quincey en 1675-1677, prêtre curé de la Chapelle-Godefroy en 1694

## POIRAT

**A. Nicolas**, berger

Edmée, ne sait pas signer, ! en 1709-1710

## POIRET

**A. Guillaume**, de Nogent/Seine, ! en 1526-1529

Guillaume POIRET, de Nogent/Seine, paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1526 à 1529<sup>292</sup>.

## POIRETAT

**A. Jean**, boucher, ! en 1526-1529

Jean POIRETAT, boucher, paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1526 à 1529<sup>293</sup>.

## POIRIER

**A. Charles**, maître cordonnier, d'Avant-lès-Marcilly, ne sait pas signer, ° ca 1649/1660, † 13.2.1721, (†) le 14, a reçu le sacrement des infirmes

∞(1) à Edmée GUILLERY, † /1712

Denise, ° 17.9.1683 Nogent/Seine, b le 18, † 9.7.1685 Nogent/Seine

Etienne, ° & b 6.3.1686 Nogent/Seine, † 14.10.1688 Nogent/Seine, (†) le 15

Marie, ∞ en 1/2.1712<sup>294</sup> Avant-lès-Marcilly à Guillaume JANNERAT, ne sait pas signer, ° ca 1687, fils de Laurent J., laboureur, admodiateur de la seigneurie des Ormeaux, ° ca 1652, † 8.7.1700 Avant-lès-Marcilly, (†) le 9, et Marie LEGER, demeurant à Avant

Louis, ° & b 11.10.1688 Nogent/Seine

∞(2) à Anne BERNARD

∞(3) 13.6.1715 à Jeanne GOUBAULT, ne sait pas signer, ° ca 1674, fille de Guillaume G., † /1715, et Marguerite GUYOT, † /1715

292 Guille. PORET de Nogent paye cens à Saint-Aubin en 1526; Guillaume POIRET paye en 1528 et 1529 [AD 10 - E\* 2880]

293 Jehan POIRETAT paye cens à Saint-Aubin en 1526; boucher, il paye en 1527 pour sa vigne par lui acquise de P...ART; Jehan PORRETAT paye en 1528 et 1529 (3 fois) [AD 10 - E\* 2880]

294 Témoins: Francois et Laurent JANNERAT, demeurant à Avant, frères de l'époux, Nicolas, François et Louis COLON, demeurant à Nogent sur Seine, beaux-frères de l'épouse.

## PONCE

### A. Michel, ! en 1646

En 1646, Michel PONCE comparait avec d'autres habitants de Saint-Aubin<sup>295</sup>.

∞ 16.6.1642 Avant-lès-Marcilly à Edmée DUCHAT, peut-être fille de Pierre D.

Didier, b 25.10.1644, p Didier DUCHAT, signe: Duchat, m Marie PONCE, épouse de Toussaint PARISOT, (†) 17.3.1646 dans l'église

François, b 1.12.1649, p François BARDY, m Edmée DE MENONVILLE

**B. Nicolas**, † /1687, ∞ à Anne CATHELINET, ne sait pas signer, ° ca 1637, sans doute fille d'Antoine C. dit Dubourg, sergent de la justice de Marnay/Seine, ∞(2) 12.5.1687<sup>296</sup> à Jérôme LARIBE, couvreur en paille, ne sait pas signer, ° ca 1637

Jean

**C. Pierre**, domestique de Jean MOREAU, laboureur, ne sait pas signer, ! en 1707-1709

## POPILLARD

Ancienne famille de Saint-Aubin qui disparaît au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### A. Guillaume, † /1488, ∞ à Simone, ! en 1488-1507

Simone, veuve de Guillaume POPILLARD, avec ses héritiers, font une déclaration au censier de Saint-Aubin en 1488 pour des propriétés rue Chèvre<sup>297</sup>.

La veuve et les héritiers de Guillaume POPILLARD payent régulièrement leur contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1507<sup>298</sup>. Ils

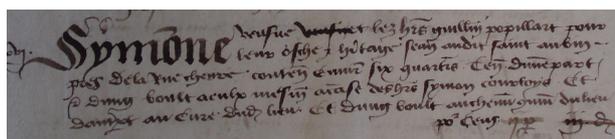
295 Le 11.4.1646 comparaissent Claude GILPE, marchand, Jehan GILLES, lieutenant en la mairie, Bon CLEREAU, procureur, Sebastien FONTAINE, greffier, Nicolas MAISTRE, sergent en la mairie, Turpin COURTOIS, Charles PIBACOUR, Michel PONCE, ... [AD 10 - E\* 2864]

296 Bances publiés à St Aubin et St Nicolas de Pont

297 En 1488-1490, Symone veuve et les héritiers de Guillm. POPILLART, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclét à Saint-Aubin:

➤ leur oche et héritages à Saint-Aubin près de la rue Chèvre contenant environ 6 quartiers, entre eux-mêmes à cause des hoirs Symon COURTOIS et le curé dudit lieu, eux-mêmes et le chemin commun du lieu (plus tard Jaqui. MERLIN tient) [AD 10 - 24 H 115 & 118]

298 Les hoirs de feu Guillm POPILLART payent cens à Saint-Aubin en 1491 et 1496 pour leurs héritages qui furent feu Jehan BEAUNEY (BEAUVERO) pour la maison et accin, pour le jardin dessus ladite maison feu TRUCHON, pour l'essart de dessus leur maison (Jehan ST AMOUR, en marge); ils payent en 1491 (2 fois) et 1496 pour la moitié de l'essart de dessus leur maison; la veuve de feu POPILART, et hoirs, payent en 1491 pour leurs censives et rente, pour rente de sa maison, pour sa censive; la veuve Guille. POPILLART paye en 1497; la



payent entre autre la rente de leur maison et la censive de la moitié de l'essart situé au dessus de leur maison. En 1500, Colin SYMON paye censive pour son pré rue Chèvre contenant environ la moitié de cinq quartiers et partagés pour l'autre moitié avec les enfants de feu POPILLARD.

Ses enfants sont probablement:

Jean, ° ca 1475

Denis, ° ca 1482/1483

Jean et Denis déclarent des terres en commun en 1504 et des vignes en commun en 1507; Jean intervient en 1500 et 1502 pour des biens provenant de son feu père et en 1507 avec Denis pour sa part de ces biens.

**B.1. (?) Jean**, possède une maison rue de Courmont, vigneron, sergent en 1507, ! en 1498-1527, l'aîné en 1535, ° ca 1475, ∞ à Isabelle VOSTON, ! en 1488-1490, fille de Rémi V.

Jean POPILLARD paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1498 et 1527. Il paye:

- entre 1498 et 1507 pour sa part des héritages de feu Rémi VOSTON (son beau-père).
- en 1498 et 1499 pour la maison qui fut à Jean BARBOTIN
- en 1499 pour sa maison qui fut à feu son père; en 1500 et 1502 pour sa maison rue de Cormont et à

veuve de feu POPILLART paye en 1493 pour ses censives, de censive et de rente; la veuve feu Guillm. PAUPILLART paye en 1495 pour sa rente de sa maison, pour l'essart dessus la maison, pour sa maison, pour sa part de plusieurs terres; la veuve de Guillaume POPILLARD paye rente en 1498-1499, elle paye cens et rente en 1498, elle paye en 1499 pour une terre près de sa maison, pour les cens de sa maison et de sa vigne; les veuve et héritiers PAUPILLART payent en 1500 et 1502 (2 fois) pour une pièce de terre assise près de leur maison contenant cinq quartiers ou environ, pour une vigne assise à la Garenne, pour leur maison, pour un pré (en 1500, et quant à la somme de dix s. de rente qu'ils doivent à cause de leur maison depuis le temps qui leur a été baillé jusque hui en quinze jours); Colin SYMON paye en 1500 pour son pré assis en la rue Chevre, de la rivière contenant environ la moitié de cinq quartiers partant pour l'autre moitié avec les enfants feu PAUPILLART; Jaquin CHEVRIER paye en 1500 et 1502 (2 fois) pour un jardin qu'il a acquis de la veuve PAUPILLART; la veuve feu Guille. POPILLART paye en 1504 et 1505 pour la rente de sa maison, pour la censive de sa maison, pour les cens de son pré, pour un demi-arpen de vigne; elle paye en 1506 et 1507 pour la rente de sa maison (en 1507, de Symon MERLIN, de CHEVRIER); Jaquin MERSIER dit le Baigue paye en 1507 et 1520 pour un demi-arpen de terre acquis de la veuve POPILLART pour rente et censive et Jaquin MERLIN paye de la POPILLARDE [AD 10 - E\* 2880]

cause des terres de son feu père contenant deux arpents; en 1504 avec Denis POPILLART pour la rente d'une pièce de terre près de sa maison et pour un demi-arpent de vigne; en 1507 pour l'essart qui fut à son père et Denis POPILLART pour sa part, et tous les deux pour leur vigne<sup>299</sup>.

En 1515, Jean POPILLARD comparait comme témoin dans une procédure de contestation au sujet du droit de chasse dans les garennes de Pont sur Seine. Il se déclare vigneron, âgé de 40 ans environ, et natif de Saint-Aubin où il a toujours demeuré. Il apporte son témoignage pour avoir été sergent des parcs et garennes de Pont sur Seine pendant 7 à 8 ans<sup>300</sup>. Vingt ans plus tard, en 1535, dans la poursuite de cette procédure, comparait Jean POPILLARD l'aîné, certainement la même personne qui témoignait en 1515<sup>301</sup>.

Jean POPILLARD a épousé Isabelle VOSTON, fille de

299 Jehan POPILLARD paye cens à Saint-Aubin en 1498-1499 pour la maison qui fut à Jehan BARBOTIN; il paye en 1498 pour sa part des héritages de feu Remy VOUTON avec Thienon fille dudit VOUTON et Gillemette sa sœur; il paye en 1499 pour sa part des héritages Remy VOSTON plus pour la rente et censive de sa maison qui fut à feu son père; Jehan PAUPILLART paye cens à Saint-Aubin en 1500 et 1502 (2 fois) pour la rente de sa maison assise en rue Cormont, pour censive qu'il doit à cause de ses terres de son feu père contenant deux arpents; Jehan et Denis POPILLART payent en 1504 pour la rente d'une pièce de terre assise près de sa maison et pour un demi-arpent de vigne, plus pour le cens de sa terre; il paye seul pour la rente de sa maison et pour le cens de sa maison; il paye en 1505 pour la rente d'une pièce de terre assise près sa maison, pour le cens de sa terre, pour la rente de sa maison, pour le cens de sa maison, pour trois quartiers de terre derrière Potière (MERLIN, en marge); il paye en 1505 pour pareille cause que Jeh. PAYEN, pour les terres de feu Remy VOSTON et en 1506 et 1507 pour une part des héritages de feu Remy VOSTOM; il paye en 1506 pour sa rente et ses cens; Jehan POPILLART paye en 1507 pour l'essart qui fut à son père et Denis POPILLART pour sa part, lesdits Jeh. et Denis pour leur vigne; il paye en 1513 pour cens; en 1518, Jehan SIMON paye pour la rente d'un demi-arpent de vigne par lui acquis de Jeh. POPILLART; il paye en 1520 pour sa vigne; il paye en 1527 pour sa maison [AD 10 - E\* 2880]

300 Le 14.7.1515, dans une information du procureur du roi contre Messire Michel DE POISIEUX, chevalier, seigneur de Foujon et Dame Marguerite DE VELU, sa femme, sur la fin et limites de la Garenne de Pont, comparait:

➤ Jehan POPILLARD, vigneron demeurant à Saint-Aubin, âgé de XL ans ~. Il dit être né à Saint-Aubin où il a toujours demeuré. Il a été sergent de la garenne en l'espace de 7 à 8 ans. Il y a VIII ans, il a surpris Jehan DESMASSUES, serviteur des seigneurs de Foujon, trouvé furetant en la garenne, prisonnier à Nogent [AD 10 - E\* 2813]

301 Le 29.6.1535, Jehan POPILLART l'aîné à Saint-Aubin est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2860 & 2813]

Rémi VOSTON et Jeannette BOURJONC<sup>302</sup>.

Les héritiers d'Isabelle VOSTON payent censive au seigneur de Saint-Aubin en 1567<sup>303</sup>.

**B.2. (?) Denis**, l'aîné en 1548, Maire et sergent de Saint-Aubin, manouvrier, vigneron, ° ca 1482/1483 Saint-Aubin, † en 1504-1548, † /1559, ∞ à NN., † en 1559-1563, † 1563/1564

Denis POPILLARD paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1504 et 1529. Il fait d'abord plusieurs déclarations communes avec Jean POPILLARD entre 1504 et 1507. En 1533, il paye censive comme Denis POPILLARD l'aîné<sup>304</sup>.

Il est probablement "le moustardier POUPIILLARD" cité dans un témoignage pour avoir fait prisonnier Antoine PARASTRE à Saint-Aubin vers 1516<sup>305</sup>.

Denis POPILLARD apparaît comme sergent de Saint-Aubin entre 1526 et 1532<sup>306</sup> et comme "Mayeur" de Saint-Aubin entre 1530 et 1539<sup>307</sup>.

302 Déclaration au terrier de 1488-1490 de Jahte, veuve de Rémy VOULTON, fille de feu BOURJONC, pour 1/2 avec les hoirs Estienne VOTON: Guillette, femme de Jeh. PAYAN, Ysabel, femme de Jeh. POUPIILLART et Thienon, fille de ladite veuve et dudit feu Rey VOTON, eux tous ensemble pour l'autre 1/2 [AD 10 - 24 H 118]

303 Les hoirs d'Ysabeau VOULTON payent censive à Saint-Aubin en 1567; Jacques MIGOURDIN paye pour elle en 1568 [AD 10 - E\* 2881]

304 Jehan et Denis POPILLART payent cens à Saint-Aubin en 1504 pour la rente d'une pièce de terre assise près de sa maison et pour un demi-arpent de vigne, plus pour le cens de sa terre; Jeh. POPILLART paye à Saint-Aubin en 1507 pour l'essart qui fut à son père et Denis POPILLART pour sa part, ledit Denis POPILLART pour sa censive, lesdits Jeh. et Denis pour leur vigne; Denis POPILLART paye en 1510, 1511 et 1513 pour la rente de sa maison ensemble la terre et pour son pré et pour sa vigne; il paye en 1518, en 1519 pour tous ses cens, en 1520, 1526, 1527, 1528 et 1529 (2 fois); Denis POPILLART l'aîné paye en 1533 [AD 10 - E\* 2880]

305 Le 21.11.1541, Anthoine PARASTRE, pêcheur à Marnay, âgé d'environ 40 ans, est témoin pour les seigneurs de Saint-Aubin; il y a environ 25 ans, pris coupant du menu bois, il fut fait prisonnier à Saint-Aubin par le moustardier POUPIILLARD [AD 10 - E\* 2860]

306 Le 22.9.1532, jugement contre Symon LEPIED; Denis POPILLARD est sergent de Saint-Aubin.

Le 16.4.1526, jugement contre Jehan SYMON, Ambroise SYMON et Guill.e DESQUINS; Denis POPILLARD est sergent de Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2890]

307 Le 7.11.1539, sentence du bailliage de Nogent au profit de Charles DUCLOS contre Jehan et Claudin CAILLEZ, prisonniers à Nogent/Seine, appelant de leur emprisonnement. Renvoi au juge de Saint-Aubin. Rapport de Didier PATELLIER, sergent de Saint-Aubin

Le 23.10.1539, information de Didier PATELLIER, sergent ordinaire en la terre et justice de Saint-Aubin qui a amené Jehan et Claudin CAILLIER, demeurant à Quincey, trouvés en flagrant délit, lesquels ont été constitués prisonniers à la requête de Charles DUCLOS pour suspicion de fuite.

En 1535, Denis POPILLARD est assigné comme témoin à Saint-Aubin dans une enquête<sup>308, 309</sup>.

Denis POPILLARD l'aîné est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin établie en 1541<sup>310</sup>.

En 1543, Denis POPILLARD l'aîné est témoin dans une enquête opposant le seigneur de Saint-Aubin à l'Abbaye du Paraclet. Il est vigneron à Saint-Aubin, âgé d'environ 60 ans, et a toujours habité à Saint-Aubin<sup>311</sup>.

En 1548, Denis POPILLARD l'aîné, manouvrier à Saint-Aubin, est témoin dans une enquête. Il est âgé

de 66 ans, et est natif de Saint-Aubin<sup>312</sup>.

La veuve de Denis POPILLARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1559 à 1563, les héritiers de la veuve payent de 1565 à 1566. Elle paye pour Simon et Nicolas ADAM en 1559<sup>313</sup>.

**C. Guillaume**, laboureur, ! en 1533-1567, ° /1509, † 1567/1568, ∞ à Jeanne MIGOURDIN, ° /1509, ! en 1568-1578, fille de Jacquin M. et Jeanne

En 1533, Guillaume POPILLARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin<sup>314</sup>.

En 1544, Guillaume POPILLARD et Pierre MIGOURDIN, laboureurs à Saint-Aubin, déclarent à l'Abbaye du Paraclet une obligation pour les dîmes de Saint-Aubin<sup>315</sup>.

En 1559, Guillaume POPILLARD, laboureur, et Jeanne MIGOURDIN, sa femme, demeurant au Paraclet, font donation de tous leurs biens - dont une maison à Courmont - à l'Abbaye du Paraclet. Ils déclarent vouloir être reçus convertis en l'Abbaye du Paraclet pour y vivre et mourir. Ils n'ont aucun enfant et sont âgés chacun de plus de 50 ans. L'Abbaye du Paraclet s'engage à les nourrir, loger, habiller et à les inhumer dans l'église de l'Abbaye avec 3 services de 3 messes<sup>316</sup>.

- Jehan MERLIN de Saint-Aubin, qui avait une vigne près du bois il y a 24 ans ~.
  - Jehan VARNIER, maréchal demeurant à Saint-Aubin, quand il vivait faisant du charbon dans ladite pièce de bois
  - le bail à titre de cens fait il y a ~ 35 ans à Jacquin BARBOTIN de ~ 7 arpents de terre pour les essarter et mettre en nature de labour [AD 10 - 24 H 131]
- 312 Le 3.11.1548, enquête et examen de témoins par Guillaume BERTHELMY, conseiller du roi, à la requête de Noble Homme Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin:

Denis POPILLARD l'aîné, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, âgé d'environ 66 ans, natif de Saint-Aubin où il a toujours demeuré.

- Il connaît depuis 40 ans et plus la terre de Pothière et la Fosse du Débat.
- Il a toujours oui les anciens du pays, entre autres Jacquin MERLIN et Symonnet BROCARD, décédés il y a 16 à 18 ans, lors âgés de 60 ans et plus, ... [AD 10 - E\*2809]

313 La veuve de Denis POPILLART paye censive à Saint-Aubin pour Simon et Nicolas ADAM en 1559; elle paye en 1562-1563; Edmon LORET paye pour un acquêt de ses hoirs en 1564-1565; les hoirs de la veuve payent en 1565-1566; ses hoirs payent en 1567 [AD 10 - E\* 2881]

314 Guillemain POPILLARD paye censive à Saint-Aubin en 1533 pour l'acquis des hoirs feu Claude VI.CENT [AD 10 - E\* 2880]

315 Le 13.6.1544, P.re MIGORDIN et Guillm. POUPIILLARD, laboureurs demeurant à Saint-Aubin, déclarent aux religieuses du Paraclet une obligation pour les dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

316 Le 4.6.1559, donation aux religieuses du Paraclet par Guillaume POPILLARD, laboureur, et Jeanne MIGOURDIN, sa femme, demeurant au Paraclet, de tous leurs biens, dont une maison, grange, étable, cour et

---

Par Denis POPILLARD, mayeur de Saint-Aubin à la requête de Charles DUCLOS, boucher demeurant à Marnay à l'encontre des CAILLER, frères, laboureurs demeurant à Quincey.

Denis BENOIST, demeurant à Saint-Aubin, âgé de 35 ans ~. Il a dit que ce jourd'hui à une heure de l'après-midi, il a vu lesdits CAILLERS frères qui avaient noise à Charles DUCLOS, tellement que ledit déposant a vu donner un coup de pierre audit DUCLOS par un desdits CAILLER et a vu l'un desdits CAILLER qui tenait l'épée dudit DUCLOS laquelle était rompue en deux pièces. Ledit DUCLOS a été trouvé tout sanglant et blessé avec grande effusion de sang. Il a reçu un grand coup de pierre entre les épaules. Jehan CAILLIER tenait une serpe tachée de sang. Il a jeté l'épée rompue en un buisson.

Lyé GILLES, fils de Jehan GILLES, âgé de 20 ans ~. Il a vu les CAILLER chassant à grand courre Charles DUCLOS, qui tenait une épée entre le bois du four et la vieille muette, tenant une serpe par Jehan CAILLIER. Il vu frapper et jeter à terre ledit DUCLOS par ledit CAILLIER et lesdits CAILLIER étaient tous deux sur lui à le battre à grands coups. Ils l'ont battu à coups de serpe et poing jusqu'à grande effusion de sang. Quand il s'est approché, les autres s'enfuirent. Il mirent un grand coup de pierre et frappèrent ledit DUCLOS sur le dos. Ils avaient oté un panier de fromage dudit DUCLOS et caché derrière un buisson.

Claudin CAILLEY, demeurant à Quincey, prisonnier en prison de Saint-Aubin, âgé de 50 ans ~, n'a voulu répondre.

Requête d'Andri DUCLOS, frère dudit Charles DUCLOS à présent au lit malade, demande 8 livres pour la nourriture dudit Charles DUCLOS et les médicaments [AD 10 - E\* 2890]

308 Dans une procédure du 29.7.1535, comparait Denis POPILLART, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2860]

309 Le 29.6.1535, Denis POUPIILLART à Saint-Aubin est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2860 & 2813]

310 Denis POPILLART l'aîné est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E\* 2860]

311 Début 1543, Denis ANGENOST, écuyer, seigneur des Barres, bailli de Nogent/Seine intervient à la requête de Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy contre les religieuses du Paraclet. 22.2.1543 comparait Denis POPILLARD l'aîné, vigneron demeurant à Saint-Aubin, âgé de LX ans ~, qui a toujours habité à Saint-Aubin (voir la déclaration de Piere DORY).sa déclaration, il cite:

Guillaume POPILLARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1559 à 1567 et sa veuve de 1568 à 1578. Pierre DEBIN paye pour lui de 1562 à 1564. Jean ADAM le jeune paye pour sa part de sa maison de 1578 à 1581. Guillaume MIGOURDIN paye pour sa veuve de 1579 à 1584 et Nicolas SOMMILLON paye pour elle de 1582 à 1584<sup>317</sup>.

En 1568, un particulier de Quincey obtient de l'Abbaye du Paracle le bail de la moitié d'une maison rue de Cormont provenant de la donation de Guillaume POPILLARD et Jeanne MIGOURDIN. L'autre moitié est partagée par indivis avec Nicolas ROSÉ et les autres héritiers et ayant cause de feu Jean MIGOURDIN à cause de Jeanne SIMON sa femme<sup>318</sup>.

Jeanne MIGOURDIN est parente de Marguerite fille de Jacques MIGOURDIN car son époux Jean ADAM le jeune partage une partie de la maison de Guillaume POPILLARD et Jeanne MIGOURDIN.

#### D. Jean, ! en 1530-1532

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paracle de 1530 à 1532, Jean POPILLARD et Jean GALLOIS déclarent une maison près du pont de Saint-Aubin, reprise en 1623 par Bon

---

jardin rue de Cormont, des terres, des biens meubles (lit et couchette de plumes, ...). Ils déclarent vouloir être reçus convertis en l'Abbaye du Paracle pour y vivre et mourir. Ils n'ont aucun enfant et sont âgés chacun de plus de 50 ans.

En échange de cette donation, les religieuses s'engagent:

- à les inhumer dans l'église de l'Abbaye avec 3 services de 3 messes
- à les nourrir, loger, entretenir d'habillement et autres choses nécessaires [AD 10 - 24 H 109]

317 Guillemain POPILLART paye censive à Saint-Aubin en 1559-1561, 1563-1567; Pierre DEBIN paye à sa décharge en 1562-1564; sa veuve paye en 1568-1569, 1571-1578; Claude CHEV... paye pour sa maison en 1571; Jehan ADAM le jeune paye pour sa part de sa maison en 1578-1581; Guillaume MIGOURDIN paye pour sa veuve en 1579-1584; Nicolas SOMMILLON paye à la place de la veuve en 1582-1584 [AD 10 - E\* 2881]

318 Le 21.3.1568, Claude CHEVANNE, demeurant à Quincey, et Jeanne PRIEUR, sa femme, prennent le bail de la moitié d'une maison rue de Cormont, provenant de la donation de Guillaume POPILLARD et Jeanne MIGOURDIN, l'autre moitié par indivis avec Nicolas ROZÉ avec les autres héritiers et ayant cause de feu Jehan MIGOURDIN à cause de Jehanne SYMON sa femme. Le 24.2.1570, accord pour réparation [AD 10 - 24 H 58]

CLEREAU et Samuel SIMON<sup>319, 320, 321</sup>

En 1535, Jean POPILLARD, de Saint-Aubin, est assigné comme témoin dans une enquête<sup>322</sup>.

#### E. NN.

Denis, ∞ à Jeanne FORESTIER

Jean

**E.1. Denis**<sup>323</sup>, boyeur, manouvrier à Courclain, ! en 1568-1581, † 1581/1582, ∞ à Jeanne FORESTIER

En 1568, Denis POPILLARD, manouvrier à Courclain, et Jeanne FORESTIER sa femme, vendent à Nicolas CHARRETIER, manouvrier à Courclain 3 parts sur 5 d'un quartier et demi de terre à Saint-Aubin au lieudit "les Gravattes", partagée par indivis avec l'acheteur et Jean POPILLARD son frère, et d'autres<sup>324</sup>.

---

319 Censive de l'Abbaye du Paracle du 15.9.1530, déclaration de Jehan POUPILLARD et Jehan GALLOIS pour sa maison et accin près du pont [AD 10 - E\* 2875]

320 En 1532 à Nogent/Seine, dans une déclaration des censives dues à Saint-Aubin à l'Abbaye du Paracle, Jehan POUPILLARD et Jean GALLOYS déclarent:

- sa maison et jardin auprès du pont de Saint-Aubin, entre le pave (?) commun et au pré de la cure, la rivière et la rue au Rasle (en marge Maître Bon CLEREAU tient)

Déclaration faite par ledit Jehan GALLOYS [AD 10 - 24 H 118]

321 Censier de l'Abbaye du Paracle à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan POUPILLART déclare sa maison et accin auprès du pont de Saint-Aubin, entre le pavé (?) commun et les prés de la cure, la rivière et la rue au Rasle

Le 3.5.1532, Jehan POUPILLARD et Jehan GALLOIS déclarent sa maison et accin auprès du pont de Saint-Aubin, entre le pavé (?) commun et les prés de la cure, la rivière et la rue au Rasle, Jehan GALLOIS paye (Bon CLEREAU et Samuel SYMON en 1623)

Le 18.6.1548, et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

322 Dans une procédure du 29.7.1535, comparait Jehan POPILLART, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2860]

323 Déclaration au terrier de 1575 de Pierre BROCARD, de Courclain, pour 1/2 maison entre Denis POPILLARD et Mathias SOMMILLON [AD 10 - 24 H 118]

324 Le 30.10.1568, Denis POPILLART, manouvrier demeurant à Courclain, et Jehanne FORESTIER sa femme, vendent à Nicolas CHARRETIER, aussi manouvrier à Courclain:

- 3 parts sur 5 d'1 quartier 1/2 de terre à Saint-Aubin au lieudit "les Gravattes", entre l'acheteur et un chemin, la terre de la cure de Saint-Aubin et les héritiers de feu Jehan ROUSSAT, partant par indivis avec l'acheteur et Jehan POPILLART son frère, et d'autres
- 2 parts sur 5 d'1 quartier de terre à Courclain partant comme dessus, entre Léonard BRODYER et les héritiers de feu Jehan GALLOYS, un chemin commun et un autre chemin [AD 10 - E\* 2878]

En 1575/1576<sup>325</sup> et 1582<sup>326, 327</sup>, Denis POPILLARD, boyeur à Courclain, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclét. Il possède entre autre une maison couverte de fer à Courclain, en 1623 reprise par Nicolas DROUAT. Il ne sait pas signer.

**E.2. Jean**, ! en 1559-1573, dit l'aîné, signe, ! en 1574-1580, † 1580/1581, ∞ à Jeanne, ! en 1582, ∞(1) à NN. VOITERIN

Jean POPILLARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1559 à 1569. Il paye:

- de 1561 à 1564 avec Guyon GAUTHIER et Jean GRILLAT
- de 1565 à 1568 avec Guyon GAUTHIER
- en 1568 avec sa femme
- en 1570 pour la veuve de Jean VOITRIN le jeune
- en 1571 pour Nicolas CHEVRIER
- en 1571 et 1573 pour Guillaume BENOIST
- en 1572 pour Louet ROUSSAT
- en 1572 pour Blaise LORMIER et en 1573 pour sa veuve
- en 1573 pour Thibault GUEU<sup>328</sup>.

En 1574<sup>329</sup>, Jean POPILLARD l'aîné fait une

325 En 1575/1576, Denys POPILLART, boyeur, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclét:

- une maison, jardin et pourpris, entre ? et Mathieu SOMILLON, Claudine ... et plusieurs, en 1623 à Nicollas DROUET [AD 10 - 24 H 118]

326 Le 4.2.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclét pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Denis POPILLARD, boyeur demeurant à Courclain, qui ne sait pas signer, déclare:

- une maison couverte de "feure" à Courclain, avec chambre basse, jardin, lieu et pourpris, entre ? et Mathias SOMMILLON, Claude DAOUST et plusieurs [AD 10 - 24 H 118]

327 Le 6.8.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclét, intervient Denis POPILLARD, boyeur demeurant à Courclain:

- une maison couverte de "feure" à Courclain, chambre basse, jardin, lieu et pourpris, entre la mesure du curé et Claudine DAOUST (plus tard à Nicolas DROART) [AD 10 - 24 H 93]

328 Jehan POPILLART paye censive à Saint-Aubin en 1559-1567, 1569; il paye avec Guyon GAUTHIER et Jehan GRILLAT en 1561-1564; il paye avec Guyon GAUTHIER en 1565-1568; il paye avec sa femme en 1568; il paye pour la veuve de Jehan VOITURIN le jeune en 1570; il paye pour Nicolas CHEVRIER en 1571; il paye pour Guillaume BENOIST en 1571, 1573; il paye pour Louet ROUSSAT en 1572; il paye pour Blaise LORMIER en 1572 et pour la veuve en 1573; il paye pour Thibault GUEU en 1573 [AD 10 - E\* 2881]

329 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Jehan POPILLART l'aîné, pour 28 articles:

- une maison, accin, cour et jardin (c'est la maison de la veuve de Claude BARBOTIN), avec sa part d'une

déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il signe "Jehan Popillard" avec paraphe<sup>330</sup>. Il possède entre autre:

- la maison de la veuve de feu Claude BARBOTIN près les Pastures Grasses
- un jardin partagé en indivis avec Guyon GAUTHIER
- un demi-quartier de terre partagé en indivis avec Guyon GAUTHIER et les héritiers d'Aubin GAUTHIER
- un accin rue aux Rasles où est la maison de Nicolas

---

grange près les Pastures Grasses, entre Nicolas DUCLOS et les hoirs Aulbin GAULTHER

- un jardin partant par indivis avec Guyon GAULTHER
  - 1/4 de jardin
  - un accin où il y a une maison, cour et jardin (c'est la maison de Nicolas VOICTERIN), rue aux Raasles, entre Jeh. GILLES et Nicolas M.E
  - des acquis de Nicolas, fils de feu Guyon GAUTHIER
  - des acquis de Jehan MERLIN [AD 10 - E\* 2882]
- 330 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 3.7.1574 de Jehan POPILLARD l'aîné, qu'il signe "Jehan Popillard" avec paraphe, pour:

- un quartier et demi ou environ au finage lieudit la Fosse au Loup, entre les hoirs Joseph LEBLANC et le grand chemin commun, Nicolas MAISTRE et Lié GILLE
- un autre quartier et demi de terre en La Tavelle, entre François BENOIST et Alexis MERLIN, les terres des Mergers et Guillemain POPILLARD
- un autre quartier et demi de terre ou environ en ladite Tavelle, entre Guyon GAULTHER et Denis ANGENOST écuyer, Guillemain POPILLARD et les hoirs Georges ANCEAU
- un quartier de terre près de La Justice, entre Guyon GAULTHER et Guille. BENOIST, le chemin de l'Estrier et les hoirs Ambroyse SIMON
- un demi-arpen de terre au dessus de Courclain, entre Guyon GAULTHER et les hoirs Aubin GAULTHER, le chemin Carroges et les terres de l'église dudit Saint Aubin
- un quartier de terre près de ce même lieu, entre Guyon GAULTHER et Jacques BENOIST, Jehan GALLOYS lesné et le chemin Carroges
- 15 cordes de terre ou environ à la vigne Herubiesse (?), entre ledit GAULTHER et P.re GAULTHER, ledit ANGENOST écuyer et les terres du couvent
- demi-quartier de terre au chemin de Mascon, entre Claude DESQUAINS et les hoirs Aulbin GAUTHIER, P.re SIMON et les terres du couvent
- un quartier de vigne en la coste près les garennes, entre Jacques BENOIST et les Seigneurs, la veuve Martin MIGORDIN et Lye GILLE
- un autre quartier et demi de vigne près de ce même lieu, entre Alexis MERLIN et Mathias SOMMILLON, Ysaac GALLOYS et P.re JUBELOT
- 18 cordes de vigne ou environ près de ce même lieu, entre Guyon ANCEAU et Jehan GILLE, P.re GAULTHER et un petit sentier

VOITRIN<sup>331</sup>.

En 1575, Jean POPILLARD l'aîné fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet. Il signe "Jehan Popillard" avec paraphe. Il possède entre autre une maison rue aux Rasles près les pâtures. Cette maison est reprise vers 1623 par Nicolas VOITRIN<sup>332</sup>, par Jacques SOMMILLON, et en 1643 par la veuve Barbe ROUSSAT (barré), Nicolas GUILLAUME et Pierre MAITRE<sup>333</sup>.

Jean POPILLARD l'aîné paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1574 à 1580 et sa veuve de 1581 à 1585. Il paye:

- une maison, accin, cour, jardin, avec sa part d'une grange, près les Pastures Grasses, et avec ce compris 35 cordes, en deux pièces qui sont dépendant de ladite maison, entre Nicolas DUCLOS et les hoirs Aulbin GAULTHER, le chemin de Nogent et le déclarant (c'est la maison de feu Claude BARBOTIN assise aux GAULTHER)
- un jardin partant avec Guyon GAULTHER contenant un quartier et faisant hache près les maisons ci-dessus déclarées, entre les pastures grasses et avec ça une autre petite portion de jardin près ce même lieu partant avec ledit GAULTHER
- la quatrième partie d'un jardin et terre labourable près de ce même lieu, entre les terres de Saint Jehan de Sens et Guyon GAULTHER, un chemin commun et les terres du couvent
- un demi-quartier de terre pris en plusieurs pièces et partant en indivis avec Guyon GAULTHER et avec les hoirs défunt Aulbin GAULTHER
- un demi-arpent de terre audit finage lieudit les petits noyers, entre Quantin DUCLOS et Lorant LE MADRE, sur la pasture grasse et le chemin ferrant
- demi-arpent de terre audit finage lieudit La Tavelle, entre Jehan TROTIN et P.re SIMON, François BENOIST et - (rayé, Jeh. SYMON a le droit)
- un quartier et demi de terre audit finage lieudit près la Chaulme, entre Nicolas ADAM et un chemin allant de Saint-Aubin au Paraclet, les terres de l'église dudit Saint Aubin et P.re SIMON (rayé, Claude FONTE. a le droit)
- demi-quartier de terre audit finage lieudit es vignes des garennes, entre Jehan LORANT et Jacques MERCIER, les hoirs Claude DESQUAINS et Michel MERCIER
- un quartier de vigne en ce même lieu entre ledit POPILLARD et Quantin DUCLOS, Jehan BENOIST et Lorans LE MADRE
- un accin auquel il y a maison, cour et jardin à Saint-Aubin au lieudit la rue aux Ralles, contenant trois quartiers ou environ, entre Jehan GILLE et Nicolas MAISTRE, les pastures grasses et ladite rue (c'est la maison de Nicolas VOICTERIN)
- demi-arpent de vigne audit finage, lieudit la coste Saint Aubin, entre les hoirs Jehan ROMMILLY et P.re GUEU, P.re SIMON et Nicolas MAISTRE
- demi-quartier de vigne audit finage de Saint Aubin, entre ledit POPILLARD et Martin TROTIN, Jacques BENOIST et les héritiers Georges (?) M..., acquis de Jeh. MERLIN

- en 1575 pour Jean MAROTTE
- en 1575 pour Pierre GAUTHIER
- en 1576 pour Jean BENOIST
- en 1576 pour Jean MERLIN
- en 1580 pour Quentin DUCLOS
- en 1580 pour Jérôme COLLART<sup>334</sup>.

En 1582, la veuve et les héritiers de Jean POPILLARD, font une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet. Ils déclarent entre autre une maison rue aux Rasles, près les Pastures Grasses. Les héritiers, représentés par Germain VOITRIN, fils de la veuve dudit POPILLARD, déclarent une maison tenue par Germain VOITRIN, Jean MARATTE et la veuve de Jean JOUET, plus tard reprise par les BASIN et

- 30 cordes de vigne en ladite coste de St Aubin, entre ledit Nicolas MAISTRE et George COLLAS, Jacques BENOIST et P.re GUEU
- un quartier de vigne en ladite coste, entre les hoirs Jacques CHEVRIER et les hoirs Michel BENOIST, Jacques BENOIST et Pierre GUEU
- une autre pièce de terre audit finage de Saint Aubin lieudit la rue aux Raalle contenant 18 cordes ou environ, entre Jehan MAISTRE et Guyon ANCEAU, les hoirs Jacques ROUSSAT et ladite rue aux Raalle
- un arpent de terre et demi (?) audit finage, entre ledit POPILLARD et Ysaac GALLOIS mineur (?), le chemin aissance de la p... et le chemin de Nogent, acquis de Claude GAULTIER
- ... (deux acquis de Nicol. fils de feu Guyon GAULTHER et un acquis de Jeh. MERLIN avec Xpofle MERLIN et les hoirs Ambroise SYMON)
- un total de 2 arpents, 13 quartiers 1/2 et 81 cordes de terre [AD 10 - E\* 2874]

331

332 Le 23.9.1575, Jehan POPILLART l'aîné, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- une maison, jardin et accin contenant 3 quartiers, rue au Raale, entre Jehan GILLES et Nicolas MAISTRE, les pastures grasses et un chemin ferrant, en 1623 à Nicollas VOITERIN

Il signe "Jehan Popillard" avec paraphe [AD 10 - 24 H 118]

333 Le 24.9.1575, dans un censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (repris les 16.9.1615 et 2.5.1616), Jehan POPILLARD l'aîné, qui signe "Jehan Popillard", déclare:

- une maison, jardin et accin contenant 3 quartiers rue au Rasle, entre Jehan GILLES et Nicolas MAISTRE, les pastures grasses et le chemin de ferrant (en marge, à Jacques SOMMILLON, en 1643 à la veuve Barbe ROUSSAT - barré -, Nicolas GUILLAUME et Pierre MAISTRE) [AD 10 - 24 H 118]

334 Jehan POPILLART l'aîné paye censive en 1574, 1577-1579; il paye pour Jehan MAROTTE en 1575; il paye pour Pierre GAULTHER en 1575; il paye à la décharge de Jehan BENOIST en 1576; il paye à la décharge de Jehan MERLIN en 1576; il paye à la décharge de Quentin DUCLOZ en 1580; il paye à la décharge de Jerosme COLLART en 1580; sa veuve paye en 1581-1585 [AD 10 - E\* 2881]

VOITRIN (Nicolas VOITRIN en 1623)<sup>335, 336</sup>.

La veuve de Jean POPILLARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1593. Germain VOITRIN paye pour la veuve de Jean POPILLARD en 1593<sup>337</sup>.

### E.2.A. (?) Pierre, ! en 1606

En 1606, Pierre POPILLARD, puis Nicole VOITRIN, reprend la déclaration faite en 1575 par Jean POPILLARD au censier de l'Abbaye du Paraclet<sup>338</sup>.

**E.2. (?) Jean**, † /1582, ∞ à Claudine GUYOT, ! en 1581-1582

En 1575/1576 et 1582, Claudine GUYOT fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet pour Jacqueline POPILLARD, fille mineure de feu Jean

POPILLARD et de ladite Claudine GUYOT<sup>339, 340, 341</sup>.

Jean POPILLARD et Claudine GUYOT sont les parents de:

Jacquette, ! en 1581-1582, probablement ∞ à Nicolas DONDEAU

**F. Jean** le jeune, possède une maison à Courclain, ! en 1574-1585, † /1602

En 1574, Jean POPILLARD le jeune déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin une maison<sup>342, 343</sup>.

Jean POPILLARD le jeune paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1575 à 1585. Il paye pour la censive de sa maison à Courclain en 1579<sup>344</sup>.

Pierre PILLAVOINE paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour une maison acquise des héritiers de Jean POPILLARD le jeune de 1602 de 1607<sup>345</sup>.

---

335 Le 4.6.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), la veuve et les héritiers de Jehan POPILLART, déclarent:

- une maison, jardin et accin rue au Rasle, entre Nicollas MAISTRE et ladite veuve, les pastures grasses et la rue au Rasle
- un petit jardin et accin au même lieu
- 1 quartier de terre au même lieu

Les héritiers déclarent:

- une maison, pré, accin et jardin appartenant à Germain VOYTERIN, Jehan MARATTE et la veuve de Jehan JOUET, noms desquels tenanciers, entre Claude CALOIS et la rivière d'Arduisson, ladite rue (en marge les BASINS & VOYTERINS)

Déclaration faite par Germain VOYTERIN, fils de la veuve dud. POPILLART pour lui et les enfants et héritiers. Il signe "Germain Voyterin" [AD 10 - 24 H 118]

336 En 1575/1576, la veuve et les héritiers de Jehan POPILLART déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- une maison, jardin et accin rue aux Rasles, entre Nicollas MAISTRE et ladite veuve et les héritiers, les pastures grasses et la rue aux Rasles, en 1623 à Nicolas VOITERIN
- un petit jardin et accin au même lieu [AD 10 - 24 H 118]

337 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, la veuve Jehan POPILLART paye censive en 1593; elle paye en l'acquêt de Denis ... en 1593 pour cinq années; Germain VOICTERIN paye tant pour lui, Pasquet DRESNE que pour la veuve Jehan POPILLART en 1593; Pierre PILLAVOINE paye en l'acquêt des hoirs Jehan POPILLART le jeune en 1603 - il doit lods et ventes - en 1604 [AD 10 - E\* 2883]

338 Révision du terrier de Saint-Aubin en 1606, déclaration du 27.9.1575 de Jehan POPILLART, reprise par Pierre POPILLART, reprise par Nicolle VOITERIN [AD 10 - 24 H 118]

---

339 Le 19.9.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Jaquette POPILLART, fille mineure de feu Jehan POPILLART et Claudine GUYOT:

- pour un petit accin à Courclain (plus tard aux héritiers de M. ANGENOUST) [AD 10 - 24 H 93]

340 Le 16.6.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jacqueline POPILLART, fille mineure de feu Jehan POPILLART et Claudine GUYOT, déclare:

- un petit accin à Courclain contenant 7 cordes
- Déclaration faite par Claudine GUYOT veuve par Jehan POPILLART [AD 10 - 24 H 118]

341 En 1575/1576, Jacqueline POPILLART, fille mineure de feu Jehan et Claudine GUYOT, sa femme, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- un petit accin à Corclain contenant 7 cordes [AD 10 - 24 H 118]

342 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 1.10.1574 de Jehan POPILLART le jeune, qui ne sait pas signer, pour:

- une maison, cour, jardin, aisance et appartenance d'icelle, entre P.re BROCARD et Claude DORY, la rue commune et -

- un pièce de terre à faire chénevière contenant 8 cordes environ, attenant de Claude DORY, la rue commune et Pierre BROCARD

- un demi-quartier ou environ en ce même lieu avec les huit cordes ci-dessus

- Taxé à 2 sols de cens, 1/2 boisseau d'avoine et 1/2 poule. [AD 10 - E\* 2875]

343 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Jehan POPILLART le jeune pour 3 articles dont une maison, cour, jardin, aisance et dépendance, entre P.re BROCARD et Claude DORY [AD 10 - E\* 2882]

344 Jehan POPILLART le jeune paye censive à Saint-Aubin en 1575-1576, 1580-1585; il paye pour 3 ans de la censive de sa maison à Courclain en 1579 [AD 10 - E\* 2881]

345 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Pierre PILLAVOINE paye en l'acquêt des hoirs Jehan POPILLART le jeune en 1602, pour la maison acquise des héritiers Jehan POPILLART en 1604, pour l'héritage qui fut à Jehan POPILLART en 1606, pour l'héritage Jehan

**F. (?) Jean**, ! en 1611, ∞ à Marguerite (TROTIN ?), ! en 1611

Jean POPILLARD et Marguerite TROTIN payent censive au seigneur de Saint-Aubin en 1611<sup>346, 347</sup>.

Jean POPILLARD est le père de:

Denis, b 9.10.1581, p Nicolas FONTAT, m Geneviève fille de Pierre BERNART

**G. Jean**, † /1611, ∞ /1599 à Nicole (DE) DYMON, fille de Pierre D. D. et Claudine CHEUVRIER, ! en 1599-1615, ∞(1) à Antoine DROUAT

Jean POPILLARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin à cause de Nicole DE DYMON, sa femme, veuve de Antoine DROUAT en 1599 pour le courtil de Nosches<sup>348</sup>.

Jean POPILLARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1605 à 1612. Il paye pour le courtil de Nosches à Courmont et pour ce qu'il doit de la maison et jardin à la Migourdine<sup>349</sup>.

En 1611, Nicole DE DYMON, veuve de Jean POPILLARD, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Elle possède entre autre une maison proche la maison curiale de Saint-Aubin<sup>350</sup>.

---

POPILLART avec Guille. GILLES en 1607 [AD 10 - E\* 2883]

346 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Nicolas POPILLART et Marguerite TROTIN pour 2 arpents de terre en 1610 et 1611 [AD 10 - E\* 2883]

347 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Marguerite TROTIN paye en 1620

348 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Jehan POPILLART paye censive à cause de Nicole DE DIMON sa femme, veuve de Anthoine DROUAT en 1599 pour 9 années du courtil de Nosches; il paye à cause de la maison où il se tient en 1599 sans préjudice du passé; Jehan POPILLARD paye pour sa maison et jardin de la Migourdine en 1600 pour 2 années; Jehan POPILLART paye chaque année de 1601 à 1606; la veuve de Jehan POPILLART paye chaque année de 1607 à 1610; Denis LE CLERC paye à la décharge de Jehan POPILLART pour un demi de terre en 1611 [AD 10 - E\* 2883]

349 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Jehan POPILLART paye pour le courtil de Nosches, lui sur ce qu'il doit de la maison et jardin à la Migourdine en 1605-1606; la veuve Jehan POPILLART paye pour le courtil de Nosches (Cormont), et sur ce qu'elle doit de sa maison et jardin à la Migourdine en 1607-1612 [AD 10 - E\* 2883]

350 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 19.8.1611 de Nicolle DYMON, veuve de Jehan POPILLARD, pour:

- une maison proche la maison seigneuriale dudit Saint-Aubin, contenant deux chas, aisance et appartenance d'icelle, avec un petit jardin derrière ladite maison, entre Jehan QUINSSON et la rue tendant au champ au Billeux, la grand rue et une ruelle commune aux voisins
- ledit jardin entre ledit QUINSSON et ladite rue, ladite ruelle commune et l'accin qui fut à la Migourdine
- la moitié dudit accin de La Migourdine, et à présent fait chénevière, entre Ambroise BARBOTIN et la ruelle

La veuve de Jean POPILLARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1613 à 1621<sup>351</sup>.

Jean POPILLARD et Nicole DE DYMON sont les parents de:

Jean, ∞ à Marguerite LE MERLE

**G.1. Jean**, ne sait pas signer, manouvrier au Port-lès-Nogent, † 1622/1629, ∞ à Marguerite LE MERLE, ne sait pas signer, ! en 1622-1629

En 1622, Jean POPILLARD, manouvrier au Port lès Nogent, et Marguerite LE MERLE sa femme, à cause de son droit de douaire, vendent la moitié d'une maison en la grande rue de Saint-Aubin, l'autre moitié partagée avec Nicolas et Gérard DROUAT, ladite moitié de maison échue audit Jean POPILLARD par le décès de feu Jean POPILLARD son père. Il ne sait pas signer<sup>352</sup>.

En 1629, Marguerite LE MERLE, veuve de Jean POPILLART, au Port lès Nogent, prend le bail d'une petite maison assise au Port lès Nogent pour 3 ans. Elle ne sait pas signer<sup>353</sup>.

---

allant au Champ au Billeux, le jardin ci-dessus et -, par acquis qu'en a fait ledit feu POPILLARD des Seigneurs

- un autre accin vulgairement appelé le Courti de l'Osche audit Saint-Aubin proche la maison Estienne VOITERIN, entre une ruelle & aisance du pont de pierre et l'accin qui fut à Imbert DONDEAU à présent occupé par Estienne VOITERIN, la rivière d'Arduisson et la grand rue, dedans lequel accin a leur roysse
- un quartier de terre au lieudit Cormont, entre les terres du Paraclet et les hoirs feu Maître Jehan GUION, sur Paquet GRILLOT et -
- un total de 25 cordes de terre [AD 10 - E\* 2874]

351 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

La veuve Jehan POPILLART paye en 1613-1615, 1618-1621

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

La veuve Jehan POPILLART paye en 1612-1621 sur ce qu'elle doit de sa maison et jardin à la Migourdine, plus pour le courtil de Nosches. Pierre PILLAVOYNE paye en 1617 pour la maison de Jehan POPILLART avec les héritiers Guille. GALLOIS

352 Le 24.6.1622, Jean POPILLARD, manouvrier demeurant au Port lès Nogent, qui ne sait pas signer, et Marguerite LE MERLE sa femme, à cause de son droit de douaire, vendent à Maître Claude GOUBAULT, praticien demeurant à Saint-Aubin, qui signe, la moitié d'une maison à 2 chas, une cheminée et four, grenier, petite étable, couverts de paille, petite cour, petit jardin et terre à faire chénevière à partir l'autre moitié avec Nicolas et Girard DROUARD, entre la maison seigneuriale de Saint-Aubin & la grande rue de Saint-Aubin et une petite ruelle commune aux voisins, Jean QUINSSON et la grande ruelle commune, la chénevière appelée "le jardin de la Migourdine", ladite moitié de maison échue audit POPILLARD par le décès de feu Jean POPILLARD son père [AD 10 - E\* 2878]

353 Le 29.10.1629, Marguerite LE MERLE, veuve de Jeh. POPILLART, demeurant au Port lès Nogent, prend de

**H. Nicolas**, ne sait pas signer, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Jeanne TROTIN, ! en 1610, fille de Martin T.

En 1610, Martin TROTIN en son nom et Nicolas POPILLART, manouvrier à La Chapelle Godefroy à cause de Jeanne TROTIN sa femme, et encore se portant fort pour Marguerite TROTIN, leur sœur, font une vente<sup>354</sup>.

En 1618, Nicolas POPILLARD, manouvrier à La Chapelle Godefroy, vend à Martin TROTIN (son beau-frère), une maison couverte de fer à La Chapelle-Godefroy. Le produit de la vente sert à un paiement à Edmé MERLIN, auquel Nicolas POPILLARD devait la somme. Il ne sait pas signer<sup>355</sup>.

Nicolas POPILLARD et Marguerite TROTIN payent censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1618 et 1621. Martin TROTIN paye pour eux en 1622 et 1623<sup>356</sup>.

Nicolas POPILLARD et Jeanne TROTIN sont les parents de:

Quentine, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy les 16.9.1633, 10.2.1634, 6.3.1634, 30.7.1635, ∞ 30.5.1639 La Chapelle-Godefroy à Jacques PANIER

## POPINE

La famille POPINE qui est citée à Saint-Aubin au début du XVème siècle est sans doute issue de Nogent/Seine. Simon POPINE, tanneur à Nogent/Seine, est témoin dans une enquête en 1515. Il est alors âgé d'environ 50 ans<sup>357</sup>.

Jehan PARISOT, écuyer, sieur de La Barge, le bail d'une petite maison assis au Port pour 3 ans. Elle ne sait pas signer [AD 10 - 2 E 66/7]

354 Le 27.5.1610, Martin TROTIN en son nom et Nicolas POPILLART, manouvrier à La Chapelle Godefroy à cause de Jehanne TROTIN sa femme, et encore se portant fort pour Marguerite TROTIN, leur sœur, font une vente à Guillaume MIGOURDIN [AD 10 - 24 H 109]

355 Le 12.3.1618, Nicolas POPILLART, qui ne sait pas signer, manouvrier à La Chapelle Godefroy, vend à Martin TROTIN, vigneron audit lieu, qui signe "M Trotin" avec paraphe, une maison à 2 chas couverte de "feure", cour, jardin et accin à La Chapelle, à coté des héritiers Pasquet LANGOT. Paiement à Edmé MERLIN, vigneron à La Chapelle auquel POPILLART devait la somme.

Le 12.3.1618, reçu d'Edmé MERLIN, qui signe "Edme Marlin" avec paraphe, vigneron à La Chapelle Saint-Michel, de Nicolas POPILLART, manouvrier à La Chapelle, par Martin TROTIN, vigneron à La Chapelle [AD 10 - 2E 66/3]

356 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Nicolas POPILLART et Marguerite TROTIN payent en 1618-1621. Martin TROTIN paye en 1622-1623 à la décharge de (pour) Nicolas POPILLART et Marguerite TROTIN

357 Le 14.7.1515, dans une information du procureur du roi contre Messire Michel DE POISIEUX, chevalier, seigneur de Foujon et Dame Marguerite DE VELU, sa

**A. Fiacre**, ! en 1518-1529

Fiacre POPINE paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy de 1518 à 1529. Il doit payer pour les héritiers HUSON en 1518 et 1522, et pour sa part des terres de Claudine COURTOIS en 1520<sup>358</sup>.

Dans un acte non daté sont cités les héritiers de Fiacre POPINE: Michel RODES, Nicolas DAMAS, Denis VYMET et leurs femmes, et Nicolas LANGLOIS<sup>359</sup>.

## POSSOT

**A. Claude**, receveur du talion de Nogent/Seine, ! en 1660, ∞ à Marie MOREAU, probablement fille de Odin M.

En 1660, Claude POSSOT, receveur du talion de Nogent/Seine, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin 3 arpents, 43 cordes de terre échus par partage de feu Odin MOREAU, procureur au bailliage de Nogent/Seine (son beau-père)<sup>360</sup>.

Claude POSSOT et Marie MOREAU sont les parents de:

une fille, ∞ à un fils de Nicolas CHOUART

## POTEAU

**A. Philippe**, laboureur, ! en 1652, † 1652/1653

En 1652, Philippe POTEAU, laboureur à Saint-Aubin, prend le bail de 22 arpents de terre à Saint-Aubin<sup>361</sup>.

En 1653, Simone BOYART, veuve de Philippe POTEAU, laboureur à Saint-Aubin, intervient pour le transport de ce bail<sup>362</sup>.

femme, sur la fin et limites de la Garenne de Pont, comparait:

➤ Symon POUPINE, tanneur demeurant à Nogent/Seine, âgé de 50 ans ~. Il a toujours demeuré à Nogent/Seine. Il cite Thomas MOUTET, sergent de Quincey pour les seigneurs de Fojon, IX ans environ auparavant, condamné à l'amende par Claude POUCEOISE, lieutenant de Nogent [AD 10 - E\* 2813]

358 Fiacre POPINE paye cens à La Chapelle en 1518 et en 1522, il doit payer pour les hoirs HUSON; il paye à Saint-Aubin en 1519, 1520, 1526, 1527, 1528 et 1529 (2 fois); il paye en 1520 pour sa part des terres Claudine CORTOISE [AD 10 - E\* 2880]

359 En ?, reproche du procureur du roi aux causes d'opposition produite par Michel RODES, Nicolas DAMAS, Denis VYMET et leurs femmes, et Nicolas LANGLOIS, héritiers de feu Fiacre POPINE [AD 10 - E\* 2860]

360 Déclaration du 24.2.1660 de Claude POSSOT, receveur du talion de Nogent, pour 3 arpents, 43 cordes, par partage de feu Odin MOREAU, Procureur au bailliage de Nogent [AD 10 - E\* 2876]

361 Le 2.7.1652, Philippe POUSTEAU, laboureur à Saint-Aubin, prend de Marie PIERRE, veuve de Maître Pierre MOREAU, le bail de 22 arpents de terre à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/14]

362 Le 24.8.1653, Simone BOYART, veuve de Philippe POTEAU, laboureur à Saint-Aubin, et Pasquet

∞ 28.8.1640 à Anne DESQUAINS, (†) 22.10.1651, probablement fille de Claude D. et Angélique DE FLAIR

Catherine, b 1.12.1640, p Pierre BARDY, m Katherine DEFFLETZ

Jean, b 12.4.1642, m Marie DEFLETZ, p Philippe AUBERT

Pierre, b 9.12.1644, p Honneste Pierre BARDY, signe: Bardy, fils de † H. Hoe. Jean B., m Margueritte POTEAU, épouse de Nicolas MAN...ERAY

Philippe, jardinier à Nogent/Seine, b 10.2.1647, p Jean DESQUAINS, m Anne BARDY, † 12.11.1691 Nogent/Seine, (†) le 13<sup>363</sup>

Anne, b 8.3.1649, p Charle LE ROUX, m Scolastiq. BARDY, (†) 14.3.1649

∞(2) 22.1.1652 à Simone BOYART, ! en 1653

Jacqueline, b 1.12.1652, p Michel BARDY, m Jaqueline LE FEUBRE

**A.1. (?) Jean**, ne sait pas signer, laboureur à La Chapelle-Godefroy, collecteur des tailles en 1682, ! en 1678-1687, † /1689

En 1678, Jean POTEAU prend avec deux autres laboureurs de Saint-Aubin, de l'Abbaye du Paraclet, 120 arpents de terre labourable au lieudit "Les Terres du Petit Couvent". Il ne sait pas signer<sup>364</sup>.

En 1681, Jean POTEAU, laboureur à Saint-Aubin, intervient comme l'un des deux collecteurs des tailles de Saint-Aubin pour l'année 1682<sup>365</sup>.

En 1687, Jean POTEAU, laboureur à La Chapelle-Godefroy, prend de l'Abbaye du Paraclet, le bail de 2 pièces de terre appelées "Les Carreaux". Il ne sait pas signer<sup>366</sup>.

∞ à Jeanne BOSSUOT, ° ca 1640, † 9.3.1685 La Chapelle-Godefroy, (†) le 10

Jean, ° 15.12.1676, b le 16, p Jean GALLOIS, lab., m Marie GALLET, de Quincey

Jeanne, b 21.2.1678, p Michel ANCEAU, greffier, m Martine DESQUAIN

Charlotte

En 1689, Anne GENNERAT, veuve de Jean POTEAU, laboureur à La Chapelle-Godefroy, Philippe POTEAU, jardinier à Nogent/Seine, tuteur de Charlotte POTEAU, fille dudit feu Jean POTEAU et feu Jeanne BOSSUOT, sa première femme, vendent les droits à baux faits par le défunt<sup>367, 368</sup>.

En 1690, la succession de feu Jean POTEAU est réglée entre Anne GENNERAT, sa femme, et Charlotte POTEAU, sa fille<sup>369</sup>.

∞(2) 14.5.1685 La Chapelle-Godefroy à Anne GENNERAT, ! en 1689-1690, ∞(1) à Edmé JUILLET

GRISLAT et Estienne BABELIN, laboureurs à Saint-Aubin, interviennent dans un contrat pour le transport d'un bail fait de Marie PIERRE, veuve de M. Jean MOREAU [AD 10 - 2E 66/14]

363 Philippe POTEAU, jardinier, âgé d'environ 46 ans. Témoin: Pierre POTEAU, son fils

364 Le 30.1.1678, Jean POSTEAU, Estienne VAILLANT et Jean GALLOIS, laboureurs demeurant à Saint-Aubin, qui ne savent pas signer, retiennent solidairement à titre de loyer des religieuses du Paraclet, représentées par Maître Pierre LE HERAT, agent des affaires desdites dames, 120 arpents de terre labourable au lieudit "Les Terres du Petit Couvent" [AD 10 - 24 H 118]

365 Le 18.12.1681, obligation de François BALLIGAULT, charpentier demeurant à Saint-Aubin, pour Jacques BALLIGAULT, son fils, envers Jean POSTEAU, laboureur demeurant audit lieu et Edmé MERGER, foulonnier demeurant au moulin de Saint-Aubin, collecteurs des tailles de la paroisse de Saint-Aubin pour l'année 1682 [AD 10 - 2E 66/27]

366 Le 9.4.1687, Jean POSTEAU, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy, qui ne sait pas signer, prend des religieuses du Paraclet, le bail de 2 pièces de terre appelées "Les Carreaux" [AD 10 - 24 H 100]

367 Le 20.7.1689, Anne GENNERAT, veuve du second lit de feu Jean POSTEAU, laboureur à La Chapelle-Godefroy, tutrice des mineurs, passe une transaction avec Philippe POSTEAU, tuteur de Charlotte POSTEAU, fille du premier lit de Jean POSTEAU et Jeanne BOSSUOT. Le 30.1.1678, ledit Jean POSTEAU, Estienne VAILLANT, laboureur à Saint-Martin de Bossenay et avant à Saint-Aubin, et Jean GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, prennent un bail [AD 10 - 24 H 58]

368 Le 17.3.1689, Anne GENNERAT, veuve de Jean POSTEAU, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy, Philippe POSTEAU, jardinier demeurant à Nogent, tuteur de Catherine POSTEAU, fille dudit défunt et feu Jeanne BOSSUOT, sa première femme, fait une rétrocession à Honorable Homme Anthoine PARASTRE, laboureur à La Chaulme, paroisse de Saint-Morice-aux-Riches-Hommes. Ils vendent les droits à baux faits par le feu POSTEAU le 28.10.1681 et à d'autres dates. Honorable Homme Simon PARASTRE, marchand demeurant à Nogent est caution d'Antoine son frère [AD 10 - 24 H 100]

369 Le 10.4.1690, Edmé PROTO, sergent royal à Nogent/Seine, nommé le 15.4.1689 pour faire la vente des effets contenus dans l'inventaire fait après le décès de feu Jean POSTEAU, laboureur à La Chapelle-Godefroy. Mention de Philippe POSTEAU, tuteur de Charlotte POSTEAU, et de Anne GENNERAT, veuve dudit feu Jean POSTEAU [AD 10 - 2E 66/30]

Jeanne, à Villiers-aux-Choux, cm 28.6.1704<sup>370</sup> à Louis VILLAIN le jeune, marchand à Marnay, ∞(1) à Claude PARISOT, fils de Denis V., marchand à Marnay, † /1704, et Edmée SALLIS Edmée, ° & b 18.2.1686 La Chapelle-Godefroy, p Pierre GUYOT, ne sait pas signer, m Edmée PESCHER, ne sait pas signer, ∞ à Etienne GUYOT, marinier à Nogent/Seine  
 Anne, ° 10.5.1688, b le 11, p Pierre MASSEY, signe: P Masey, m Jeanne CHAMPENOIS, de la paroisse de Nogent, signe: Jeanne Champenois

**A.1. (?) Jean**, ne sait pas signer, vigneron, ! en 1667

En 1667, Jean POTEAU, vigneron à Saint-Aubin, achète 1 quartier 8 cordes de vigne à Saint-Aubin, au lieudit "les vieilles vignes". Il ne sait pas signer<sup>371</sup>.

**A.1. (?) Pierre**, ∞ à Jeanne BOYSEAU

Claude, b 15.1.1668, p Claude LAURENT, m Scolastique BARDY

**A.1. (?) NN.**, ∞ à Jeanne CADOTTE

Pierre, b 22.8.1665, p Pierre PILLAVOYNE, m Jeanne SIMONNE

## POTIER

**A. Jean**, † /1582, ∞ à Anne MATHIEU, ∞(2) /1582 à Pierre SIMON

Léonard, ∞ à Jacqueline SIMON

Nicolas, ∞ à Jeanne MATIGNON

Hester, ! en 1582

En 1582<sup>372</sup> et 1583<sup>373</sup>, Pierre SIMON, tuteur de Samuel

370 Le 28.6.1704, contrat de mariage de Louis VILLAIN le jeune, veuf de Claude PARISOT, marchand à Marnay, fils de feu Denis, marchand à Marnay, et Edmée SALLIS, avec Jeanne POSTEAU, demeurant à Villiers-aux-Choux, fille de feu Jean, laboureur à La Chapelle-Godefroy, et Anne JANNERAT. Témoins: Estienne GUYOT, marinier à Nogent, époux d'Edmée POSTEAU, beau-frère et sœur [AD 10 - 2E 66/38]

371 Le 22.5.1667, Pierre ROZÉ, qui signe "Pier Roze" avec paraphe, laboureur à Saint-Aubin, vend à Jean POSTEAU, qui ne sait pas signer, vigneron audit lieu, 1 quartier 8 cordes de vigne à Saint-Aubin, au lieudit "les vieilles vignes", acquis naguère de Pasquier DRESNE, vigneron à Saint-Aubin [AD 10 - E 66/20]

372 Le 7.6.1582, déclaration Pierre SYMON, tuteur de Samuel SYMON, son fils de lui et feue Anne MALSURE, et de Hester POTHIER, fille de feu Jehan POTHIER et de ladite Anne, pour 1/2 d'une maison à la Chaulme - sont aussi cités les hoirs de feu Fiacre DESQUENS à cause de Laurence SIMON leur mère -, plus tard reprise par Jehan BOSSUOT et les enfants de Jehan POTHIER [AD 10 - 24 H 93]

373 Le 9.1.1583, dans le terrier l'Abbaye du Paraclat pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Pierre SIMON, qui signe "P Simon", déclare:

- 3 quartiers de terre au dessus du Champ au Billieux, à coté des héritiers de feu François DESQUENS à cause de Laurence SIMON leur mère
- 1 quartier 1/2 de terre au Houssoy

SIMON, fils de lui et feue Anne MATHIEU, et de Hester POTIER, fille de feu Jean POTIER et de ladite Anne MATHIEU, déclare la moitié d'une maison à la Chaulme. Cette moitié de maison est plus tard reprise par Jean BOSSUOT et les enfants de Jean POTIER.

**A.1. Léonard**<sup>374</sup>, signe: Liénard Pottier, laboureur, vigneron à Courclain puis Quincey, ! en 1575-1616, ∞ à Jacqueline SIMON, ne sait pas signer, † /1616, peut-être fille d'Ambroise S., ∞(1) à Claude DAOUST

Léonard POTHIER paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1575 à 1584. Il paye pour sa femme, veuve de Claude DAOUST, en 1575 et 1576. Il paye:

- de 1578 à 1583 pour un acquis de Barbe LE MYRE
- en 1581 et 1582 pour les héritiers de Laurent BARBETTE
- en 1583 et 1584 pour Jean GALLOIS le jeune<sup>375</sup>.

En 1575, Léonard POTIER, laboureur à Saint-Aubin puis Quincey achète les droits de succession sur les héritages qui furent à feu Claude DAOUST, manouvrier à Courclain<sup>376</sup>.

En 1577, Léonard POTHER, laboureur à Courclain, et Jacqueline SIMON sa femme, vendent leur part et portion d'une maison rue Pescheloche, échue audit POTIER par le décès de Anne MATHIEU, mère dudit POTIER, partagée avec ses frères et sœurs. Il signe, elle ne sait pas signer<sup>377</sup>.

Le même, tuteur et curateur de Savenien SIMON, son fils, et d'Hector POTHIER, Anne MATHIEU, sa femme, ladite est veuve de feu Jehan POTIER en premières noces, déclare:

- la moitié par indivis d'une mesure et accin contenant 1/2 arpent à La Chaulme, entre les religieuses et le chemin de l'ache [AD 10 - 24 H 118]

374 A Nogent/Seine, Léonard POTIER, † 17.4.1622, ∞ à Simone COLLARD, † 21.12.1621

375 Aliénor POTHIER paye censive à Saint-Aubin pour sa femme, veuve de Claude DAOUST, en 1575-1576; il paye en 1577, 1585; il paye pour un acquis de Barbe LE MYRE en 1578-1583; il paye pour les hoirs de Laurens BARBETTE en 1581-1582; il paye pour Jehan GALLOIS le jeune en 1583-1584 [AD 10 - E\* 2881]

376 Le 6.12.1575, Jacques MIGOURDIN, laboureur, et Jehanne GALLOIS, sa femme, et Jehan MIGOURDIN, vigneron, et Jehanne HUGUENIN, sa femme, demeurant à Saint-Aubin, vendent à Léonnart POTHIER, laboureur demeurant à Saint-Aubin puis Quincey, tous les droits à eux appartenant tant droits de succession que par acquêt par eux faits des héritages qui furent à feu Claude DAOUST, manouvrier à Courclain, comprenant une maison, grange, jardin, terres, pré assis à Saint-Aubin et Courclain.

Les MIGOURDIN signent, leurs femmes ne savent pas signer [AD 10 - E\* 2877]

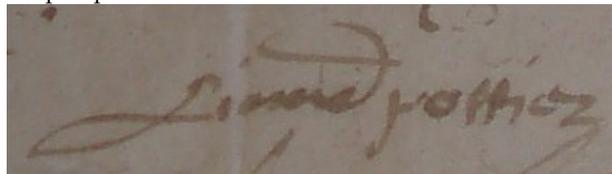
377 Le 27.12.1577, Léonnard POTHIER, laboureur demeurant à Courclain, qui signe, et Jacqueline SIMON sa femme, qui ne sait pas signer, vendent à Guillaume MIGOURDIN, de pareil état, demeurant à Saint-Aubin, leur part et portion d'une maison, grange, cour, jardin, accin et terre à faire chénevière rue Pescheloche, entre la veuve Jehan TORELET et Nicolas SIMON, échus audit

En 1576<sup>378, 379, 380</sup> et 1582<sup>381, 382</sup>, Léonard POTIER, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet. Il déclare une maison qu'il a acquise à Courclain. Il signe "Lionnard Pothier". En 1623, c'est Pierre GILLES qui reprend cette maison.

En 1583, Léonard POTIER, de Saint-Aubin, achète à Jean ROUSSAT une chambre basse avec grenier et un chas de maison couverte de fer à Courclain, qu'il doit partager en indivis avec Jean BRUYANT (GALLOIS)<sup>383</sup>.

En 1585<sup>384</sup>, Léonard POTIER, vigneron à Courclain, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-

Aubin. Il possède des héritages déclarés en 1574 par Jean GALLOIS le jeune, en 1574 par Jean GRILLAT, en 1574 par Marion HERAULT, par Claude PIGNY, par Claude DAOUST. Il signe "Lionnard Pottier" avec paraphe<sup>385</sup>.



En 1585, Léonard POTIER, laboureur à Courclain, époux de Jacqueline SIMON, en son nom et ayant les

POTHIER par le décès et trépas de Anne MATHIEU, mère dudit POTHIER, partant avec ses frères et sœurs [AD 10 - 24 H 109]

378 En 1575/1576, Liéonor POTHIER, laboureur demeurant à Saint-Aubin, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- une maison à un chas, contenant 1 quartier d'accin, au lieu de Cloz Reclain (Courclain), entre la veuve de Laurent HERAULT et Jeh. HUGUENIN, les Marestz et le chemin de La Chapelle-Godefroy, en 1623 aux héritiers de Pierre GILLES

Il signe "Lionnard Potier" [AD 10 - 24 H 118]

379 Le 3.5.1576, dans un censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (repris les 16.9.1615 et 2.5.1616), Liennart POTHIER, qui signe "Lionnard Pothier", déclare:

- une maison à 1 chas, 1 quartier d'accin au lieu de Cloz Reclain (Courclain ?), entre la veuve de Laurent HERAULT et Jehan HUGUENIN, le Marest et le chemin de La Chapelle-Godefroy (en marge, en 1643 à Mademoiselle PIED) [AD 10 - 24 H 118]

380 En 1575/1576, Léonard POTHIER déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- une maison, cour, jardin, accin et terre à faire chénevière à Courclain, entre Jehan HUGUENIN le jeune et un chemin, la communauté et les pastures grasses, en 1623 à la veuve et aux héritiers de Pierre GILLES; Michel GEORGIN a acheté celle-ci des LOIRET et l'a échangée avec Michel AUBERT

- 2 petites pièces de terre à faire chénevière [AD 10 - 24 H 118]

381 Le 10.6.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Léonard POTHIER, qui signe "Lionnard Pothier", déclare, par acquisition:

- une maison, cour, jardin, accin et terre à faire chénevière à Courclain, entre Jehan HUGUENIN le jeune et un chemin servant d'aisance, la communauté et les pastures grasses

- 2 petites pièces de terre à faire chénevière [AD 10 - 24 H 118]

382 Le 10.6.1582, déclaration de Léonard POTTIER d'une maison, jardin, accin et autres héritages à Courclain [AD 10 - 24 H 65]

383 Le 10.12.1583, Jehan ROUSSAT le jeune, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, et Germaine DROUIN, sa femme, vendent à Léonard POTIER, demeurant à Saint-Aubin, une chambre basse avec grenier et un chas de maison couverte de fer à Courclain en indivis avec Jehan BRUYANT, avec une part sur trois d'un accin, terre à faire chénevière, jardin et pourpris, entre les héritiers de

feu Claude MICHEL et Jehan HUGUENIN l'aîné [AD 10 - E\* 2877]

384 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 13.4.1585 de Léonard POTTIER, qui signe "Lionnard Pottier" avec paraphe, vigneron demeurant à Courclain, pour:

- trois quartiers et demi de terre labourable audit finage lieudit les Hayes Pierre, entre Pierre SYMON et les héritiers feu Denys BENOIST, sur le chemin de Marigny et les terres du couvent
- demi-arpent de terre audit finage près du même lieu que dessus, entre Guille. DESQUAINS et les terres de la Trousière, les terres St Pere et le chemin de Marigny
- demi-quartier de terre aux Gravattes, entre les hoirs Nicolas CHARTYER et Michel MERCYER, le chemin d'Orléans et le curé dudit lieu
- demi-arpent 9 cordes ou environ près du même lieu que dessus, entre Claude PIGNY et Barbe SYMON, le chemin d'Orléans et les terres du couvent
- demi-arpent 17 cordes de terre labourable audit finage lieudit le chemin de la Tree, entre Claude PIGNY et les terres du couvent, les terres des Mergiers et le chemin tendant dudit St Aubin à Fontenne Mascon
- un arpent de terre labourable ou environ lieudit le Chaisnes, entre les hoirs Monsieur GAYET et Pierre PAILLONET, les terres des garennes et les hoirs feu Jehan GALLOYS
- demi-arpent de terre labourable lieudit le Chaisne du Guet, entre Claude PIGNY et Michel MERCYER, les héritiers feu Jehan DUCHAT et les terres des garennes
- un quartier de terre labourable audit finage lieudit Chealone, entre Barbe SYMON et Claude PIGNY, le chemin de Pont et Messire Nicole DESQUAINS
- un quartier de terre labourable audit finage près de ce même lieu, entre Claude PIGNY et Amant GALLOYS, les terres des S.rs dudit lieu et Jehan GILLES
- demi-arpent tant terre que vigne audit finage lieudit la coste des garennes, entre Claude PIGNY et Jehan ROUSSAT & Blaise P.RE, Xpofle MERLIN et plusieurs tornys
- un quartier de terre labourable près de la Chaulme lieudit le Terrier Huot, entre ledit PIGNY et plusieurs tornys, les héritiers Pierre MAROTTE et -
- un demi-arpent de terre labourable en Paradis, entre Barbe SIMON et les héritiers feu Sébastien MAROTTE, les héritiers feu Denis ANGENOST et plusieurs tornys
- demi-arpent de terre à la Fosse au Loup, entre François GALLOYS et plusieurs tornys, sur le chemin d'Orléans et les S.rs dudit lieu
- un quartier et demi de terre labourable au dessus de

droits de Nicolas POTIER, héritiers de feu Hester POTHIER leur sœur, vend une maison rue Pescheloche. Il signe "Liénard Pottier"<sup>386</sup>.

Léonard POTIER paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1593 à 1596. Guillaume GILLES en 1593, Pierre PILLAVOINE en 1593 et Edmée BREGEON de 1594 à 1596 payent pour Léonard POTIER<sup>387</sup>.

Léonard POTIER paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1597 à 1608. Jean et Pierre POTIER (ses fils) payent au lieu de Léonard POTIER en 1609; ils payent de 1610 à 1612<sup>388</sup>.

En 1615, Léonard POTIER, laboureur à Quincey, vend

---

Corclain, entre Joseph MARNOST et P.re CHAULMARD, le chemin de Marigny et le chemin de la Chapelle Godefroy

- un quartier et demi de terre labourable faisant hache assez près de la maison Jehan SOMMILLON charron, entre les héritiers feu Nicolas CHARTIER et P.re BROCCQUARD, sur la Voesy ( ? ) et le chemin de la Chapelle
- demi-arpent tant pré que jardin au lieu de Corclain, entre les héritiers feu Denys ANGENOST et une petite ruelle commune, la rue de Voisy et la rivière d'Arduisson
- 16 cordes de pré ou environ audit Corclain, entre Edmée BRIGEON et Michel MERCYER, la rivière d'Arduisson et les héritiers feu Denys ANGENOST
- un quartier de terre labourable au lieu dit le Puy au Ladre, entre Barbe LE MYRE et Mathias SOMMILLON, le chemin de Marigny et Joseph MARNOST
- un demi-arpent de terre labourable en La Tavelle, entre Claude PIGNY et Messire Nicole DESQUAINS, le chemin de l'Ectrier et plusieurs tornys
- Taxé à 9 sols de cens, 1 1/2 boisseau 1/2 qt d'avoine.

Sa déclaration contient des héritages contenus dans les déclarations de Jehan GALLOIS le jeune le 6.6.1574, Jehan GRISLET le 1.6.1574 et Marion HERAULT le 2.6.1574; une autre partie appartient à Claude PIGNI, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, et encore d'une déclaration de Claude DAOUST le 10.6.1574 qui appartient audit POTHIER seul [AD 10 - E\* 2875]

385

386 Le 11.11.1585, Léonard POTHIER, laboureur demeurant à Courclain, en son nom et ayant les droits de Nicolas POTHIER, héritiers de feu Hester POTHIER leur sœur, vend à Guille. MIGORDIN une maison, grange, cour, jardin, accin et terre à faire chénevière rue Pescheloche, entre la veuve de Nicolas SYMON et l'acheteur, la rue et un chemin, partant avec ledit acheteur, à faire ratifier par Jacqueline SYMON, sa femme. Il signe "Liénard Pottier" [AD 10 - 24 H 93]

387 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Linard POTHIER paye censive en 1593 pour trois années, en 1596 pour six années, en 1599 pour trois années, chaque année de 1600 à 1604, en 1606 pour 2 années; Guille. GILLES paye à la décharge de Lynard POTHIER en 1593; Pierre PILLAVOINE paye à la décharge de Lynard POTHIER en 1593; Edmée BREGEON paye à la décharge de Lynard POTHIER en 1594, 1595, 1596; Pierre MEROSSE paye à la décharge de Lynard POTHIER en 1610 [AD 10 - E\* 2883]

à Pierre GILLES la moitié d'une maison à Courclain acquise de Jean ROUSSAT le jeune<sup>389</sup>.

En 1616, Léonard POTIER, laboureur à Quincey, et Pierre POTIER, serviteur domestique de Madame du Paraclet font un échange. Pierre POTIER apporte le quart d'une maison à Courclain, à partager par indivis avec Pierre GILLES et les héritiers de feu Jean POTIER et Jacqueline SIMON, sa femme, mère dudit Pierre POTIER. Léonard signe et Pierre ne sait pas signer<sup>390</sup>.

Léonard POTIER et Jacqueline SIMON sont les parents de:

Jean et Pierre, ! en 1609-1623

En 1611, est saisie d'une maison à Courclain appartenant à Jean et Pierre POTIER<sup>391</sup>.

---

388 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Lynard POTHIER (POTIER) paye en 1597-1608; Jehan et Pierre POTHIER payent au lieu de Lynard POTHIER en 1609; Jehan et Pierre POTHIER payent en 1610-1612 [AD 10 - E\* 2883]

389 Le 16.3.1615, Léonard POTHIER, laboureur demeurant à Quincey, vend à Pierre GILLES, laboureur et vigneron demeurant à Courclain, la moitié d'une maison à un chas, moitié d'étable servant de grange, moitié de terre à faire chénevière, le tout acquis de Jehan ROUSSAT le jeune et une mesure où soulait ci-devant une grange bâtie à Courclain, proche les maisons et héritages dudit acquéreur et des acquis de Jehan et Jacques MIGOURDIN, et de Jehan ROUSSAT. Mention des héritiers de feu Jehan HUGUENIN [AD 10 - E\* 2877]

390 Le 29.9.1616, Léonard POTHIER, qui signe, laboureur demeurant à Quincey, et Pierre POTHIER, qui ne sait pas signer, serviteur domestique de Madame du Paraclet échangent:

- (L. P.) 1/2 arpent 16 cordes en la prairie de Quincey, en une pièce d'1 arpent 16 cordes, partant avec ledit Pierre POTHIER
- (P. P.) le quart d'une maison couverte de paille, étable servant de grange, le quart d'une mesure, le quart d'une terre à faire chénevière à Courclain, à partir par indivis avec Pierre GILLES, laboureur demeurant à Corclain, et les héritiers de feu Jehan POTHIER, lieu acquis par lui pendant son mariage avec Jacqueline SIMON jadis sa femme, mère dudit Pierre POTHIER.

Le 4.10.1616, Léonard POTHIER, laboureur demeurant à Quincey, vend à Pierre GILLES, vigneron demeurant à Corclain, la quatrième partie d'une maison couverte de paille, étable, grange, un quart de mesure, un quart de terre à faire chénevière à Courclain à partir avec ledit GILLES et les héritiers de feu Jehan POTHIER, laquelle quatrième partie le vendeur a naguère eu par échange avec Pierre POTHIER son fils [AD 10 - E\* 2877]

391 Le 12.8.1611, Hillaire DESQUINS, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, commissaire à la requête de Charles et Laurent NUGAULT, écuyers, seigneurs de Saint-Aubin, prend le bail des héritages saisis:

- une maison où il y a un moulin à foulon à draps à Pierre PILLAVOINE
- une maison à Courclain à Edmé CAULAY, tisserand en toile
- une maison à Courclain, et une autre maison à Guillaume GILLE, où il fait sa demeure

Jean et Pierre POTIER payent censive au seigneur de Saint-Aubin de de 1610 à 1611<sup>392</sup> et de 1612 à 1623<sup>393</sup>.

**A.1.A. Jean**, manouvrier, ! en 1609-1623, ∞ à Denise GRILLAT, fille de Paquet G.

En 1610, Jean POTIER, manouvrier à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre la moitié d'une maison à Courclain<sup>394</sup>.

En 1688, Pierre POTIER, vigneron à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraquet comme fils de Denise GRILLAT, fille de Paquet

GRILLAT<sup>395</sup>.

Jean POTIER et Denise GRILLAT sont les parents de: Pierre, b 14.1.1614, p Pierre GILLE et Guillaume HUGUENIN, m Katherine GRILLOT, ∞ à Charlotte VAUCOULOIRS

**A.1.A.1. Pierre**, ne sait pas signer, vigneron, ! en 1638-1642, ∞ à Charlotte VAUCOULOIRS, (†) 28.8.1648

Dans un arpentage des vignes de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin, Pierre POTIER fait plusieurs déclarations<sup>396</sup>.

En 1642, Jean et Pierre POTIER font une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin<sup>397</sup>.

Pierre POTIER et Charlotte VAUCOULOIRS sont les parents de:

- 
- une maison à Courclain à Guillaume HUGUENIN
  - une maison à Courclain à Jean et Pierre POTHIER
  - une maison à Courclain à Nicolas DROUART
- Mention d'un requête de David ROSE, Edmé CAULLEY, Noël GUILLAUME, Simon JUBLOT et Nicolas GRISLARD l'aîné [AD 10 - 24 H 65]
- 392 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Jehan et Pierre POTHIER payent censive en 1610 et 1611 [AD 10 - E\* 2883]
- 393 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]
- Jehan et Pierre POT(H)IER payent en 1612, 1614-1615, 1618-1623. Claude GOUBAULT paye la moitié de Jehan et Pierre POTHIER en 1621
- Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]
- Jehan et Pierre POTHIER payent en 1612-1623. Jehan et Pierre POTHIER payent en 1621 par Claude GOUBAULT
- 394 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 10.7.1610 de Jean POTHIER, qui ne sait pas signer, manouvrier demeurant à Saint-Aubin pour:
- une pièce de terre contenant demi-arpent 16 cordes au finage de Saint Aubin lieudit aux Gravattes, près le poirier la Hodoux, entre Guillaume GILLES et Monsieur JA...IER, le chemin de ... et les terres du couvent
  - demi-arpent de terre audit finage lieudit Paradis, entre Guillaume GILLES et les hoirs Maître Jehan GUYON, plusieurs et Maître Jacques ANGENOST
  - un quartier de terre au lieudit les Hayes Pierre, entre Léonard POTHIER et ledit Jeh. POTHIER, le chemin de Marigny et les terres du couvent
  - un quartier de terre près ce même lieu, entre Guillaume DESQUAINS et Pierre POTHIER, les terres de Saint Pere et le chemin de Marigny
  - 18 cordes et demie de terre prises en un quartier et demi au lieudit au dessus de Corclain à partir en travers et coupé par le milieu, entre Guille. GILLES et -, le chemin de Marigny et -
  - 16 cordes ou environ sur ledit finage lieudit assez proche du fief des Barres, entre Pierre PILLAVOINE et Loys MERAT, la voie commune et ledit MERAT
  - un quartier de terre au Hault de la Tavelle, entre Jehan ROUSSAT lesnel et Pierre POTIER (?), des tournis et sur le chemin de l'Estrye
  - 22 cordes de terre audit finage lieudit au dessus de la maison de Jehan ROUSSAT, entre Jehan ROUSSAT et Claude FONTENNE, le chemin de Marigny et -
  - un quartier de terre sur ledit finage lieudit le Chesne,

- 
- entre Claude FONTENNE et Ambroise BARBOTIN, le chemin de Pont et Claude BARBOTIN
- un demi-arpent de terre au lieudit le Chesne, entre les terres de la Gayette et -, les terres des garennes et -
  - un quartier de terre au lieudit près les vignes des garennes, à prendre en un demi-arpent faisant hache, ledit quartier se prend tout de long, entre Guille. DESQUAINS et -, sur un rouillon et plusieurs
  - un quartier de terre au lieudit le Chesne du Guet, entre Jeh. ROUSSAT et Pierre POTHIER, les terres des garennes et -
  - 16 cordes de pré et aulnois au lieudit Corquelain, entre Guille. GILLE et Pierre PILLAVOINE, la rivière d'Arduisson et M.e Jacques ANGENOST
- Censives dues aux religieuses et couvent du Paraquet:
- la moitié d'une maison, jardin et chénevière, une étable et la moitié d'un appentis bas coté à Corclain, entre Guille. HUGUENIN et -, un chemin qui descend aux pastures et plusieurs
  - un quartier trois cordes et demie de vigne à Corclain, entre Jehan ROUSSAT et Pierre POTHIER, le chemin de la Croisette et les terres de Pouthières
  - Taxé à 8 sols de cens, 1 qt (ou 1/4 de boisseau) d'avoine. [AD 10 - E\* 2875]
- 395 En 1688, déclaration de Pierre PROTIN (en fait POTHIER !), vigneron à Saint-Aubin, fils de Denise GRILLAT, fille de Paquet GRILLAT [AD 10 - 24 H 105]
- 396 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraquet à Pothière et en Lessard. A Pothière:
- Déclaration de Pierre POTHIER
- Déclaration de Pierre POTHIER, par acquêts d'Edmé ADAM
- Déclaration de Régnauld COLLAS, c'est à présent Pierre PORTIER qui la façonne, il l'a redonné à François BILLOU qui a payé l'année échue 1641 [AD 10 - 24 H 105]
- 397 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaissent Jehan et Pierre POTHIER [AD 10 - E\* 2879]

Jacquette, b 21.2.1640, p Jacques MONCHAMPS, m ...illemette MIGOURDIN, ∞ 29.6.1665<sup>398</sup> à Jacques CORPEL, manouvrier, fils de Marin C., † /1665, d'où: Edmée, ° ca 1672, † & (†) 13.11.1675 Nogent/Seine

Geneviève, ° ca 1643, ∞ 13.2.1673 à Louis DANTIGNY, laboureur, demeurant à Nogent/Seine, ° ca 1628; ∞(2) 28.6.1683 Nogent/Seine<sup>399</sup> à Jacques GOUROY, compagnon de rivière; ∞(3) 8.4.1687 Nogent/Seine<sup>400</sup> à Abraham NAVIER, tailleur d'habits

Pierre, b 17.3.1643, p Pierre BARDY, m Jaquette SOMMILLON

NN., (†) 25.10.1645

Antoine<sup>401</sup>

**A.1.A.1. (?) Pierre**, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, ! en 1651-1657, ° ca 1623, † 12.12.1693, (†) le 15, ∞ 15.2.1649 à Catherine MOUJON ou MOUGEOT, ° ca 1623, (†) 23.12.1689, "avec une parfaite connaissance et résignation à la volonté de Dieu"

En 1651, Pierre POTIER apparaît avec d'autres habitants de Saint-Aubin à l'occasion d'un paiement pour abattage de chênes<sup>402</sup>.

En 1657, Pierre POTIER, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin 4 arpents, 48 cordes de terre<sup>403</sup>.

En 1657, Pierre POTIER, de Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet. Il ne sait pas signer<sup>404</sup>.

398 bans publiés à Nogent sur Seine et St Aubin

399 Témoins: Pierre POTIER, père, Anthoine POTIER, frère, Jacques CORPEL, beau-frère, Pierre DANDON, gendre, Claude CAILLÉ

400 Geneviève POTIER est dite veuve de Charle DANTIGNY (!). Témoin: Pierre POTHIER, signe: P. Potier

401 A Nogent/Seine, Antoine POTIER, ∞ à Marie AUBERT, d'où:

- Edmée, ° 9.11.1683, b le 10 Nogent/Seine
- Jeanne, ° 11.9.1685, b le 13 Nogent/Seine, y (†) 23.10.1685
- Marie Elisabeth, ° 28.5.1687 Nogent/Seine, b le 29
- Catherine, ° 15.11.1688 Nogent/Seine, b le 16, p Estienne fils de Claude ADAM, m Catherine fille de Louis DANTIGNY, qui ne sait pas signer
- Antoine, ° 12.12.1690 Nogent/Seine, b le 15, † 23.12.1690 Nogent/Seine

402 Le 2.7.1651, paiement pour abattage de chênes à Estienne BABELIN, Pierre POTHIER, Mathieu BAILLET et Claude COLLET [AD 10 - E\* 2803]

403 Déclaration du 14.7.1657 de Pierre POTHIER, pour 4 arpents, 48 cordes [AD 10 - E\* 2876]

404 Le 8.7.1657, Pierre POTHIER, demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- 18 cordes de terre à Cormont
- 1 quartier de terre à Cormont
- 1 quartier de vigne au Houssoy
- 1 arpent 1/2 quartier de terre au Hault de Pothière

Pierre POTIER et Catherine MOUGEOT sont les parents de:

Didier, b 6.1.1650, p Jean POTIER, m Geneviève GUILLAUME

Thomas, b 21.12.1653, p Guion COLLET, m Jeanne FONTENNE

Antoine, signe: Antoine Pothier, ! en 1669, b 15.1.1657, p Anthoine ADAM, m Martine MEROSSÉ

Edmée, b 17.10.1660, p Anthoine BLANCHARD, m Edmée MERLIN, † 24.8.1678 Nogent/Seine, (†) le 25<sup>405</sup>

**A.1.B. Pierre**, laboureur à Quincey, serviteur domestique de Madame du Paraclet, ! en 1610-1616

En 1610, Pierre POTIER, laboureur à Quincey, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre la moitié d'un chas de maison à Courclain<sup>406</sup>.

- 1 quartier de vigne à Pothière
- 1 quartier 6 cordes de vigne à Pothière [AD 10 - 24 H 118]

405 Edmée fille de Pierre POTIER, âgée d'environ 18 ans. Témoins: ses père et mère, Anthoine POTIER, frère, Louis DANTIGNY

406 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 10.7.1610 de Pierre POTHIER, qui ne sait pas signer, laboureur demeurant à Quincey, pour:

- demi-arpent 17 cordes de terre au finage de Saint-Aubin lieudit près la croix des pélerins, entre les hoirs de feu Maître Jehan GUYON et les terres du couvent, le chemin de Mascon et les terres des Mergers
- un arpent cinq cordes de terre au lieudit la Fosse au Loup, entre Laurent BEIGUON et plusieurs, les Seigneurs dudit Saint Aubin et le chemin d'Orléans
- un quartier de terre au lieudit les Hayes Pierre, entre Jehan GALLOIS et Guillaume DESQUAINS, le chemin de Marigny et -
- un quartier de terre près de ce même lieu, entre les terres de la seigneurie et Jehan POTHIER, le chemin de Marigny et les terres de Saint Pere
- 18 cordes et demie de terre ... par le milieu d'un travers, entre Guill. GILLE et François DE FLAY, le chemin de la Chapelle et -
- 16 cordes de terre au lieudit les Gravattes, entre Guillaume GILLE et Pierre PILLAVOINE, sur le chemin d'Orléans et les terres de la cure
- un quartier de terre au Hault de la Tavelle, entre Loys MERAT et sur le chemin de l'Estryer, le même et sur des tournis
- un quartier trois cordes de terre lieudit Chienlost, entre Jehan GALLOIS et Guillaume DESQUAINS, Jehan GILLE et les Seigneurs de Saint-Aubin
- un quartier de terre au lieudit le Terrier Huot, entre plusieurs et M.e Jehan GUYON, sur des rouillons et sur les mêmes
- cinq arpents de terre lieudit le Chesne, entre Laurent MASSEY et Jehan POTHIER, les terres des garennes et la terre de l'église
- un quartier de terre faisant hache, entre Jehan GALLOIS et Jehan POTHIER, Nicollas MAISTRE et sur des tournis

**A.2. Nicolas**, ne sait pas signer, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, ! en 1580-1584, parrain les 3.2.1582 et 1.2.1584 à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Jeanne MATIGNON<sup>407</sup>, ne sait pas signer, ! en 1582

Nicolas POTIER paye censive au seigneur de Saint-Aubin à cause de sa femme en 1580. Claude COLAS paye pour lui en 1581 et 1583. Il paye en 1584<sup>408</sup>.

En 1582, Nicolas POTIER, manouvrier à la Chapelle-Godefroy, et Jeanne MATIGNON, sa femme, vendent tous leurs droits en une maison rue Pescheloche, advenus audit POTIER par le décès de Anne MATHIEU, jadis sa mère, les autres parts appartenant aux frères et sœurs dudit POTIER. Ils ne savent pas signer. Ils ont déclaré vouloir employer le produit de la vente au paiement d'une maison à La Chapelle-Godefroy, naguère acquise de Mathias SOMILLON<sup>409</sup>.

En 1591, Nicolas POTIER apparaît dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts de Nogent/Seine<sup>410</sup>.

---

➤ un quartier de terre au lieudit le Chesne du Guet, entre Michel MERCIER et Jeh. POTHIER, les terres des garennes et -

Et due aux Abbesses du Paracllet:

➤ la moitié d'un chas de maison, la moitié d'une petite étable servant de grange, la moitié d'un petit bas coté, cour, jardin et accin, terre à faire chénevière, à Courclain paroisse de Saint-Aubin, entre Guillaume HUGUENIN et un petit chemin qui descend aux pastures, les pastures et -

➤ un quartier trois cordes et demie de vigne en Courmont, entre Jehan DIRESNE et Jehan POTHIER, le chemin de la Croisette et les terres de Pothières

➤ un total de 3 arpents et 84 cordes 1/2 de terre [AD 10 - E\* 2874]

407 Nicolas POTIER est témoin au mariage le 24.6.1581 à La Chapelle-Godefroy de Jean GALLOYS, fils de Pierre, de Saint-Aubin, et Marguerite MATIGNON, fille de feu Jean

408 Nicolas POTHIER paye censive à Saint-Aubin à cause de sa femme en 1580; Claude COLAS paye à sa décharge en 1581, 1583 (et Pierre GALLOIS en 1583); il paye en 1584 [AD 10 - E\* 2881]

409 Le 27.1.1582, Nicolas POTIER, manouvrier demeurant à la Chapelle-Godefroy, et Jehanne MATIGNON, sa femme, vendent à Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, tous leurs droits en une maison, grange, jardin, accin et terre à faire chénevière à Saint-Aubin, rue Pescheloche, entre la veuve Jehan TORRELOT et Nicolas SYMON, plus des terres. Les droits advenus audit POTIER par le décès de Anne MATHIEU, jadis sa mère, appartenant pour les autres parts aux frères et sœurs dudit POTIER. Les vendeurs ne savent pas signer. La somme lesdits vendeurs ont déclaré vouloir employer au paiement d'une maison assise audit lieu de La Chapelle, naguère acquise de Mathias SOMMILLON [AD 10 - 24 H 109]

410 Le 12.2.1591, dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts, comparaissent pour La Chapelle-Godefroy: Simon LE MERLE, Gabriel ARCELLIN, Jehan SURTIN, Jehan DAUPHIN, Claude MORIN, Jehan CHARON, Michel MERCIER, Louet ..., Nicolas POTHIER, Mathias SOMMILLON [AD 10 - E\* 2801]

La veuve Nicolas POTHIER paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1602 à 1604<sup>411</sup>.

Nicolas POTIER et Jeanne MATIGNON sont les parents de:

Tanche, b en 2.1585 La Chapelle-Godefroy, p Jehan DESPANCIER, m Marie fille de † Pierre DE FRANCAULT

**C. Jean**, ne sait pas signer, charron, ! en 1631, ∞ à Marie MARTIN

En 1631, Jean POTIER, charron à Saint-Aubin, prend de Jean BARDY, le bail d'une maison couverte de paille à Saint-Aubin. Il ne sait pas signer<sup>412</sup>.

Jean POTIER et Marie MARTIN sont les parents de:

Jeanne, b 18.12.1632, p Pierre POTIER, m Catherine MARTIN, dem. à Soncernay  
Marguerite<sup>413</sup>, b 9.4.1635, p Estienne BENOIST, m Marguerite TH...ERSART, épouse de Guillaume DESQUINS

**D. Jean**, meunier à La Chapelle-Godefroy, (†) 14.1663 La Chapelle-Godefroy, ∞ à Marguerite FRANÇOISE, ne sait pas signer, marraine le 24.5.1663 à La Chapelle-Godefroy

## POUGEOISE

La famille POUGEOISE est une famille de notable

---

411 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, la veuve Nicolas POTHIER paye censive en 1602 pour six années, en 1603, en 1604 [AD 10 - E\* 2883]

412 Le 17.11.1631, Jean POTHIER, charron demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend d'Honorable Homme Jean BARDY, de Quincey, qui signe, le bail emphytéotique d'une maison, cour, jardin, droits, aisances et appartenances à Saint-Aubin, couverte de paille, avec 2 chambres basses, grenier, grange, étables, 2 étages, "seux" à porcs, entre la veuve et les héritiers de Nicolas SYMON et la Grand Rue, plus une terre à faire chénevière à partir avec la veuve SIMON. Mention de Jehan GUICHART, cordonnier demeurant à Saint-Aubin, auquel le bailleur fait bail. [AD 10 - 24 H 105]

413 A Marnay/Seine:

➤ Jean fils de Jean MOREAU et Michelle SUYNOT, de Mâcon, ∞ 19.10.1665 à Marguerite POTHIER, veuve de Michel COUÉ, laboureur à Marnay. Témoin: Jean POTHIER

➤ Michel COUÉ, 24 ans environ, fils de feu Michel C., laboureur à Marnay, et Marguerite POTHIER, ∞ 17.1.1689 à Jeanne SENESTRE, fille d'Anry S., bachotteur à Marnay, et Quantine PARISOT. Témoin de l'époux: Jean POTHIER, vigneron à Liours, paroisse de La Sossotte, oncle

➤ (†) 9.2.1692 de Marguerite POTIER, veuve de Jean MOREAU, âgée d'environ 55 ans, † le jour précédent. Témoin: Jean POTIER, son frère, qui ne sait pas signer

➤ b 20.8.1692 de Jean, fils de Jean POTIER et Madeleine BENARD

➤ (†) 14.11.1705 de Jean POTIER, manouvrier, âgé d'environ 60 ans

nogentais connue depuis le XIV<sup>ème</sup> siècle<sup>414</sup>, <sup>415</sup>.

**A. Jean**, marchand à Nogent/Seine, † en 1433

En 1433, Jean POUGEOISE, marchand à Nogent/Seine, achète un arpent de terre à Saint-Aubin<sup>416</sup>. Un témoignage de 1536 indique que ce Jean POUGEOISE est le bisaïeul de Laurent NUGAULT<sup>417</sup>.

Jean POUGEOISE est le grand-père de:

Jeanne, ∞ à Guillaume NUGAULT

**B. Claude**, † en 1491-1494

Claude POUGEOISE paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1491 et 1494 pour ses terres près le chêne devers la Garenne<sup>418</sup>.

**C. Philibert**, procureur en la justice de Marnay, † / 1628, ∞ à Elisabeth LE BEGUE, † en 1628-1632

En 1628 puis 1632, Elisabeth LE BEGUE, veuve de Maître Philibert POUGEOISE, procureur en la justice de Marnay, prend le bail d'un pré à Marnay<sup>419</sup>.

En 1630, Elisabeth LE BEGUE, veuve de Maître Philibert POUGEOISE intervient dans un contrat<sup>420</sup>.

Philibert POUGEOISE et Elisabeth LE BEGUE sont les parents de:

414 En 1372, les religieuses du Paraclet achète à Collin et Jehanin POUGEOISE le moulin de Courclain [AD 10 - 24 H 105]

415 Le 20.12.1389, Jean DE LESPAULT (?) rend foi et hommage pour la seigneurie de Saint-Aubin. Nicolas POUGEOISE est garde sel du roi en la prévôté de Nogent/Seine [AD 10 - E\* 2886]

416 Le 4.5.1433, Perrin LE MERCIER, demeurant à Saint-Aubin, vend à Jean POUGEOISE, marchand à Nogent, un arpent de terre à Saint-Aubin entre Maître Pierre PIVOYER et Guillin LE MERCIER [AD 10 - E\* 3052]

417 En 1536, Jehan LE HUCHER, sergent royal à Pont/Seine est témoin pour les seigneurs de Saint-Aubin; il cite:

➤ un acquis d'un arpent de terre le 4.5.1433 à Nogent, par Jehan POUGEOISE, bisaïeul de Laurens NUGAULT [AD 10 - E\* 2860]

418 Claude POUGEOISE paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1494 pour ses terres près le chêne devers la Garenne [AD 10 - E\* 2880]

419 Le 14.5.1628, M.e Christofle PARASTRE, commissaire des tailles de la paroisse de Marnay, procureur de Honnête Femme Elizabeth LE BEGUE, veuve de M.e Philibert POUGEOISE, procureur de la justice de Marnay, par procuration passée le 13 devant BOUCHERAT & PAJOT, notaires à Pont/Seine, prend de l'Hôpital Saint-Bernard de Troyes le bail de 11 arpents 1 quartier de pré.

Le 10.7.1632, Honnête Femme Elizabeth LE BÉ, veuve de M.e Philibert POUGEOISE, procureur en la justice de Marnay, y demeurant, prend de l'Hôpital Saint-Bernard de Troyes le bail de 11 arpents 1 quartier de pré [AD 10 - 42 H 16]

420 Le 12.7.1630, Elizabeth LE BEIGUE, veuve de Maître Philibert POUGEOISE, intervient dans un contrat avec Pere POUGEOISE son fils (?) [AD 10 - 83 H 3]

Bernard, b 11.9.1613 Marnay/Seine

Probablement:

Bonnaventure, ∞ Christophe PARASTRE  
 Antoine  
 Jacques

**C.1. Antoine**<sup>421</sup>, Maître, Honorable Homme, prévôt en la justice de Marnay/Seine, Maire en garde de La Chapelle-Godefroy et de Saint-Aubin, greffier en la prévôté de Marnay, ! en 1646, ∞ à Honnête Femme Marie PARASTRE

Antoine, b 21.2.1622 Marnay/Seine, m Marthe LE BRUN

Jeanne, b 23.2.1630 Marnay/Seine, p Jacques POUGEOISE, m Anne PARASTRE

SIMON, b ?4.1631 Marnay/Seine, p Simon fils de Simon PARASTRE

Louise, b 3.10.1633 Marnay/Seine, m Louise PARASTRE, p Jacques PARASTRE

Victor, b 23.2.1636 Marnay

Bonnaventure, b 17.4.1638 Marnay/Seine, m Bonnaventure POUGEOISE, p Anthoine LA RIBE

Jean, ne sait pas signer, b 17.3.1639 Marnay/Seine, p Noble Homme Jehan NUGAUT, escuier S.r de St Aubin, m Catherine PARASTRE, parrain à La Chapelle-Godefroy le 8.9.1647

Marie, b 11.6.1643 Marnay/Seine, m Dame Claude PARASTRE, bourgeoise de Paris, p Claude fils de Christofle PARASTRE

Marthe, Honnête, ! en 1646, marraine à La Chapelle-Godefroy le 1.5.1640

**C.2. Jacques**<sup>422</sup>, Noble, sieur de Blesme, capitaine et exempt des gardes du corps du roi, lieutenant pour sa Majesté au gouvernement de la ville et château de Nogent/Seine, ! en 1646, parrain à La Chapelle-Godefroy le 8.11.1637

## POURTIER ou POURBIER

**A. Jean**, menuisier, ° ca 1672, † 1.11.1722, (†) le 2<sup>423</sup>, "mari en secondes noces d'Estiennette ANCEAU", a reçu le sacrement des infirmes, ∞ à Estiennette ANCEAU, peut-être fille de Jérôme A.

Louis Florentin, ° & b 17.10.1721, obiit 14.10.1722, (†) le 15, p Louis COUTORBE, ne sait pas signer, m Charlotte GALLION, ne sait pas signer

## PREIN

**A. Nicolas**, cordonnier, ∞ à Marie CARABRE

Charlotte, b 18.9.1644, p Pierre POTIER, ne sait pas signer, m Charlotte GUILLEMARD, ne sait pas signer, fille de Jean G., vigneron

421 Peut-être Maistre Anthoine PARASTRE, prévost de Marnay, (†) 22.1.1649 Marnay/Seine

Un Anthoine POUGEOISE dit du Moulin (†) 17.1.1652 Marnay/Seine

422 Le 30.11.1676, acte notarié concernant Jacques POUGEOISE, sieur de Blesme [AD 10 - 2 E 66/26]

423 Témoins: Jean POURBIER, signe: Jean Pourbier, Claude POURBIER, signe: Claude Pourbier, Gervais QUINSON, signe: Gervais Quinson

## PRESSORT

**A. Jean**, ! en 1491

Jean PRESSORT paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1491<sup>424</sup>.

**B. Léger**, d'Avant-lès-Marcilly, ∞ 11.7.1667 à Françoise GILLE, probablement fille de Jean G. et Françoise CAVOT

Anne, b 23.7.1670 Avant-lès-Marcilly, p Claude CART, m Jeanne JANNERAT, ∞ 5.3.1685 Avant-lès-Marcilly à Edmé LEGER, fils d'Edmé L. et Sirette FAURTIER

Claude, b 12.11.1671 Avant-lès-Marcilly, p Claude CART, m Jeanne JANNERAT, ∞ 22.11.1695 Avant-lès-Marcilly à Nicole LE DOUX, fille de Marin L. et Jeanne CHARPENTIER

## PREAU ou PREOT

**A. Pierre**, † /1568, ∞ à NN., ! en 1568-1573

La veuve de Pierre PREAU paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1568 à 1573. Elle paye avec Pierre ROUSSAT en 1569 et 1570<sup>425</sup>.

**B. Pierre**, à La Chapelle-Godefroy, † /1583, ∞ à Claude, (†) 4.7.1583 La Chapelle-Godefroy<sup>426</sup>

Jeanne  
 Marion

## PRET

**A. Jean**, de Marnay/Seine, ! 1564

Jean PRET, de Marnay/Seine, paye censive en 1564. Jean LAURENT en 1564 et Claude MIGOURDIN en 1565 payent pour Jean PRET<sup>427</sup>.

**B. Nicolas**, ! 1582

Claude COLAS paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour Nicolas PRET en 1582<sup>428</sup>.

**C. Pierre**, ! 1585

Edmé SENESTRE paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour un acquis de Pierre PRET en 1585<sup>429</sup>.

424 Jehan PRESSORS et Jaq... payent cens à Saint-Aubin en 1491 (barré) [AD 10 - E\* 2880]

425 La veuve Pierre PREAU paye censive à Saint-Aubin en 1568, 1571-1573; elle paye avec Pierre ROUSSAT en 1569-1570 [AD 10 - E\* 2881]

426 Ses exécuteurs testamentaires sont Jeanne et Marion PREOT, ses filles

427 Jehan PRET de Marnay paye censive à Saint-Aubin en 1564; Jehan LAURENS paye à sa décharge en 1564; Claude MIGOURDIN paye à sa décharge en 1565 [AD 10 - E\* 2881]

428 Claude COLAS paye censive à Saint-Aubin à la décharge de Pierre GALLOIS et Nicolas PRET en 1582 [AD 10 - E\* 2881]

429 Edmé SENESTRE paye censive à Saint-Aubin pour un acquis de Pierre PRET en 1585 [AD 10 - E\* 2881]

## PREVOSTAT

**A. Pierre**, de Nogent/Seine, ! en 1495-1498, † 1498/1500, ∞ à NN., ! en 1500-1505

Pierre PREVOSTAT paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1495 à 1498, sa veuve, de Nogent/Seine, paye de 1500 à 1504. Elle paye pour sa vigne assise en la côte Saint-Aubin. MERCIER en 1505, Jean MENART en 1506 et Jean VOSTON en 1518 payent pour la vigne de Pierre PREVOSTAT<sup>430</sup>.

**B. Simon**, peut-être de Marnay, ! en 1491-1505 à La Chapelle-Godefroy, † 1505/1506, ∞ à NN., ! en 1506-1507 à La Chapelle-Godefroy

Simon PREVOSTAT, de Marnay/Seine (?), paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy de 1491 à 1505 et sa veuve en 1506 et 1507. Il paye pour 15 arpents de terre assis devers la Garenne, à la Vieille Muette<sup>431</sup>.

**C. Guyot**, ! en 1533, † /1541, ∞ à Marguerite, ! en 1541

Guyot PREVOSTAT paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1533<sup>432</sup>.

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en 1541 comparaît Marguerite, veuve de Guyot PREVOSTAT<sup>433</sup>.

## PRISET

**A. Guillaume**, ! en 1530

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis en 1530 pour l'Abbaye du Paraclet, Guillaume PRISET

430 Pierre (LE) PREVOSTAT paye cens à Saint-Aubin en 1495, 1496 (2 fois) et 1498; la veuve de Pierre PREVOSTAT paye en 1500 pour deux années de sa vigne; la veuve de Pierre PREVOSTAT de Nogent paye en 1502 (2 fois); elle paye en 1504 pour sa vigne assise en la côte Saint-Aubin et son nom est barré en 1505 (MERCIER, en marge); Jehan MENART de Nogent, paye en 1506 pour la vigne qui fut PREVOSTAT; Jehan VOSTON paye en 1518 pour la vigne PREVOSTAT [AD 10 - E\* 2880]

431 Symonot LE PR...START de Mar... paye cens à La Chapelle en 1491 pour ses terres de la Chapelle; Jaquin MERLIN paye à Saint-Aubin en 1500 pour cinq arpents de terre qu'il a payé pour Symon P.VOSTAT; Symon PREVOSTAT paye à La Chapelle en 1500 et 1502 pour cinq arpents de terre assis près de la Vieille Muette et pour dix arpents séant près de la Vieille Muette; il paye à La Chapelle en 1504 et 1505 pour XV arpents de terre (assis devers la Garenne); la veuve de Symon PREVOSTAT paye en 1506 et 1507 à La Chapelle pour ses cens [AD 10 - E\* 2880]

432 Guyot PREVOSTAT paye cens à Saint-Aubin en 1533 [AD 10 - E\* 2880]

433 Marguerite, veuve de Guyot PREVOSTAT, est citée dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E\* 2860]

déclare une pièce de terre<sup>434, 435</sup>.

## PROTEAU

**A. Jean**, d'Avant-lès-Marcilly, ! en 1496-1519

Jean PROTEAU d'Avant-lès-Marcilly paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1496 à 1519. Il paye pour un arpent de terre en la Tavelle. La veuve PROTEAU paye en 1520<sup>436</sup>.

**B. Antoine**, laboureur, ! en 1526-1565, ° ca 1483 Avant-lès-Marcilly, † 1565/1566, ∞ à Jeannette, ! en 1566-1568, ∞(1) à Simon COLLIN ou MERLIN

Antoine PROTEAU paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1526 à 1533. Il paye pour les héritiers de Simon MERLIN<sup>437</sup>.

En 1532, Antoine PROTEAU déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet la moitié de 5 quartiers de terre rue Chèvre à cause de Jeannette, sa femme, auparavant de feu Simon COLLIN ou MERLIN, héritier de Jacquin MERLIN<sup>438, 439</sup>.

434 Censive de l'Abbaye du Paraclet du 15.9.1530, déclaration de Guillaume PRISET pour des terres [AD 10 - E\* 2875]

435 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin: Le 3.5.1532, Guillaume POISAT déclare la terre du Merisier (en 1623 remis au domaine)

Dans un censier non daté, Guillaume PRISET déclare une pièce de terre appelée Les Trois Parts (?) Merisier qu'il tient [AD 10 - 24 H 81bis]

436 Jehan PROTEAU paye cens à Saint-Aubin en 1496 (2 fois) pour un arpent de terre assise en la Tavelle; Jehan PROTIEAU d'Avans, paye à Saint-Aubin en 1518 et 1519 pour ses cens; la veuve PROTIEAU paye en 1520 [AD 10 - E\* 2880]

437 Anthoine PROTEAU paye cens à Saint-Aubin en 1526 pour les hoirs Simon MERLIN, en 1527 pour la terre de la Tarine, en 1527, 1528, 1529 (2 fois, une comme Estienne), 1532 et 1533 [AD 10 - E\* 2880]

438 En 1532 à Nogent/Seine, dans une déclaration des censives dues à Saint-Aubin à l'Abbaye du Paraclet, les héritiers de Jacques MERLIN déclarent:

➤ 5 quartiers de terre en la rue Chèvre (en marge Ambroise SIMON en tient la moitié)

Anthoine P.TEAU à cause de Jeannette sa femme auparavant de feu Simon COLLIN, héritier dudit Jacquin MERLIN, déclare:

➤ la moitié de 5 quartiers  
Lesdits héritiers déclarent:

➤ 3 quartiers de terre en la rue de Courmont (en marge Jean BOSSUET, Loys DANTIGNY, Aubin FONTAINE et autres tiennent)

Lesdits héritiers Simon MERLIN déclarent:

➤ 2 arpents de terre rue de Courmont (en marge Bernabé MERLIN, les héritiers Maître GUION et la veuve FONTAINE)

➤ 3 quartiers de terre en Chesne

➤ 3 quartiers de terre en Chiatre

Déclaration faite par Antoine P.TEAU pour les 4 articles ci-dessus [AD 10 - 24 H 118]

439 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en 1541 comparait Antoine PROTEAU<sup>440</sup>.

En 1543, Antoine PROTEAU, laboureur à Saint-Aubin, est témoin dans une enquête. Il est âgé d'environ 60 ans, il est natif d'Avant-lès-Marcilly, mais réside depuis son jeune âge en l'Abbaye du Paracllet et à Saint-Aubin<sup>441</sup>.

Antoine PROTEAU paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1559 à 1565. Il paye pour Marguerite et Nicole CHEVRIER en 1564 et 1565. Sa veuve paye pour Marguerite et Nicole CHEVRIER en 1566 et 1567. Elle paye en 1568<sup>442</sup>.

Le 13.9.1530 et 21.4.1531, et dans un censier non daté, les héritiers de Jacquin MERLIN déclarent:

- 5 quartiers de terre rue Chèvre
  - 3 quartiers de terre rue de Cormont
- Lesdits héritiers Symon MERLIN déclarent:

- 1/2 arpent de terre
- 3 quartiers de terre au Chesne
- 3 quartiers de terre en Chiatre

Dans un censier non daté, les héritiers de Simon Jacquin MERLIN font la même déclaration.

Le 3.2.1532, les héritiers de Jacquin MERLIN déclarent:

- 5 quartiers de terre rue Chèvre (les héritiers de feu Maître Jean GUYON & Denis PHILIPPE à cause de sa femme tiennent en 1623)
- 3 quartiers de terre rue de Cormont (plus tard à Jean BOSSU et les enfants de feu Louis DANTIGNY)

Lesdits héritiers Symon MERLIN déclarent:

- 1/2 arpent de terre rue de Cormont (Ambroise BARBOTIN tient en 1623)
- 3 quartiers de terre au Chesne
- 3 quartiers de terre en Chiatre

Anthoine PROTEAU à cause de Jehannette sa femme et auparavant de Simon MERLIN, héritier dudit Jacquin MERLIN en détiennent la moitié. Ledit Anthoine P.TEAU paye.

Le 18.6.1548, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

440 Anthoine PROTEAU est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E\* 2860]

441 Le 20.2.1543, enquête à la requête des religieuses du Paracllet au sujet des terres et bois de Pothière contre Laurent NUGAULT comparait comme témoin: Anthoine PROTEAU, laboureur demeurant à Saint-Aubin, âgé d'environ LX ans, natif d'Avant, dès son jeune âge il a résidé l'espace de 7 ans en l'Abbaye du Paracllet et à Saint-Aubin, de l'état de labour, et conduit chevaux et harnais, et 25 ans il y a environ à pris femme à Saint-Aubin, auquel lieu il a fait sa demeure. Il cite Jeh. TROTIN [AD 10 - E\* 2809]

442 Anthoine PROTEAU paye censive à Saint-Aubin en 1559-1564; il paye pour Marguerite et Nicole CHEVRIER en 1564-1565; sa veuve paye pour Marguerite et Nicole CHEVRIER en 1566-1567; elle paye en 1568 [AD 10 - E\* 2881]

## PROTIN<sup>443</sup>

**A. Martin**, ! en 1559

En 1559, Martin PROTIN prend du seigneur de Saint-Aubin le bail de 20 arpents de terre en la garenne, à la séparation de Saint-Aubin et Quincey<sup>444</sup>.

**B. Jean**, cordonnier, ° ca 1617, (†) 2.1.1677

**C. Jean**, à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy le 13.8.1659, ∞ à Catherine LE PAGE, marraine à La Chapelle-Godefroy le 7.5.1654

**D. Jean**, de Gélannes, ∞ à Jeanne PAJOT, (†) 26.12.1665 Gélannes

Pierre, ∞ à Marie DESQUAINS

Jean, ne sait pas signer, de Saint-Laurent de Nogent/Seine (?), ° ca 1639, ∞ 22.11.1679 Gélannes à Marie ASSELIN, ° ca 1644, ∞(1) à Noël CLERC

Marie, b 12.6.1650 Gélannes, m Marie LE CLERC, p Barthélémy DE COURCELLE

**D.1. Pierre**, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, laboureur, ! en 1683-1695, ° ca 1646, † 18.5.1718, (†) le 19, ∞ 26.11.1668 Quincey<sup>445</sup> à Marie DESQUAINS, ° ca 1644/1645, † 16.11.1694, (†) le 17, fille de François D. et Sire CAILLÉ

En 1683, Pierre PROTIN, manouvrier à Saint-Aubin, passe un contrat avec Guillaume GOUBAULT. Il ne sait pas signer<sup>446</sup>.

443 Le 6 ou 16.8.1500, enquête à la requête des religieuses du Paracllet contre Marguerite et Charlotte d'Armagnac, dames de Nogent et Pont/Seine, au sujet des droits de pâturage des troupeaux des religieuses à Saint-Aubin et Quincey sur les terres et jusqu'aux murs du Parc de Pont (dont elles ont été déboutées en 1540) par Guyon COIFFART, lieutenant du Prévôt de Troyes.25.8.1500, vers 7 heures du matin, les témoins sont auditionnés en l'hôtel de Gillet GILLOTTE à Quincey:

➤ Guillaume PERROTIN, couturier et laboureur, âgé de 70 ans, demeurant aux Ormeaulx, natif de Longueperte, et a depuis son jeune âge appris le métier de couturier en plusieurs lieux et depuis 34 ans demeure aux Ormeaulx. [AD 10 - E\* 2860]

444 Le 6.8.1559, Martin PROTIN prend de Laurent NUGAULT le bail de 20 arpents de terre en la garenne, à la séparation de Saint-Aubin et Quincey [AD 10 - E 113]

445 Témoins: Pierre EGRET et Edmé FONTEINE, parents des époux, qui signent

446 Le 20.1.1683, Pierre PROTIN, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, passe un contrat avec Guillaume GOUBAULT, vigneron demeurant audit lieu, à propos de la vente faite par Jacques GUILLEMARD, manouvrier à Saint-Aubin, d'un demi-arpent de vigne "en pleux" à lui appartenant tant au profit dudit GOUBAULT que d'Edmé VAILLANT, vigneron demeurant à Saint-Aubin, par contrat du 28.12.1682. Ledit PROTIN se prétendant parent dudit GUILLEMARD était sur le point de faire assigner ledit GOUBAULT en matière de retrait. Personne ne sait signer.

Le même jour, Guillaume GOUBAULT, qui ne sait pas signer, vigneron demeurant à Saint-Aubin, vend à André

En 1688, Pierre PROTIN, vigneron à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet<sup>447</sup>.

En 1689, Pierre PROTIN, vigneron à Saint-Aubin intervient dans un contrat notarié pour un reçu<sup>448</sup>.

En 1690, Pierre PROTIN, vigneron à Saint-Aubin, et Edmé FONTAINE, mettent fin à un procès avec Pierre GUYOT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, à propos d'un leg de la succession de Gervaise DESQUINS, femme dudit GUYOT<sup>449</sup>.

En 1695, Pierre PROTIN, vigneron, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin 4 arpents, 96 cordes de terre<sup>450</sup>.

En 1703, Pierre PROTIN, manouvrier à Saint-Aubin, et Jean ROSÉ, vigneron à Saint-Aubin, époux de Geneviève PROTIN, fille unique de feu Marie DESQUAINS, femme dudit PROTIN, font une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet<sup>451</sup>.

Pierre PROTIN et Marie DESQUAINS sont les parents de:

Marie, ° & b 30.8.1669 Quincey, p Anthoinne GENNERAT, m Marie GARNIER

Geneviève, ne sait pas signer, ° & b 22.3.1671, p Jean PROTIN, oncle, p Geneviefve POTHIER, † 9.1.1713, (†) le 10, ∞ 28.11.1702 à Jean ROZÉ, ne sait pas signer, vigneron, ° ca 1671, fils de Laurent R., vigneron, † /1702 et Anne VAUCOULOUX

**E. Sébastien**, vigneron, laboureur, ° ca 1638, (†) 19.4.1688, ∞ 28.11.1661 à Charlotte GOUBAULT, ne sait pas signer, en 1688-1694, (†) 1.5.1693 Marnay/Seine<sup>452</sup>, † le jour précédent, fille de Maurice G. et Jeanne SIMON

En 1679, Sébastien et Pierre PROTIN, laboureurs à Saint-Aubin, sont condamnés à payer les arriérés d'un bail aux religieuses du Paraclet<sup>453</sup>.

En 1688, Charlotte GOUBAULT, veuve de Sébastien PROTIN, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet<sup>454</sup>.

En 1690, Charlotte GOUBAULT, veuve de Sébastien PROTIN, vigneron à Marnay/Seine, vend un quartier et demi de terre à Saint-Aubin. Il ne sait pas signer<sup>455</sup>.

En 1693, Charlotte GOUBAULT, veuve de Sébastien PROTIN, vigneron, demeurant chez André MARCHAND, à Marnay/Seine, vend des terres à Saint-Aubin. Il ne sait pas signer<sup>456</sup>.

GUILLEMARD, qui signe "André Guillemard", laboureur audit lieu, le bail à loyer fait par Jacques GUILLEMARD, aussi vigneron à Saint-Aubin, d'une maison à 2 chas. [AD 10 - 2E 66/28]

447 En 1688, déclaration de Pierre PROTIN, vigneron à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 105]

448 Le 3.11.1689, Pierre PROTAIN, vigneron demeurant à Saint-Aubin, retient à titre de loyer de Jean GALLET, laboureur à Saint-Aubin, 5 quartiers de terre en une pièce à Saint-Aubin. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/30]

449 Le 17.5.1690, Pierre PROTIN, vigneron à Saint-Aubin, et Edmé FONTAINE, tisserand en toile demeurant à Marnay, d'une part, et Pierre GUYOT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, d'autre part, sont en procès pour lequel une sentence de la justice de La Chapelle-Godefroy a été rendue le 29.3.1690. Il consentent que les legs portés au testament de feu Gervaise DESQUINS, femme dudit GUYOT, soient exécutés selon la sentence. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/30]

450 Déclaration du 30.6.1695 de Pierre PROTIN, vigneron, pour 4 arpents, 96 cordes [AD 10 - E\* 2876]

451 Dans un terrier du 8.2.1703 apparaissent Pierre PROTIN, manouvrier à Saint-Aubin, Jean ROZÉ, vigneron à Saint-Aubin, époux de Geneviefve PROTIN, fille unique de feu Marie DESQUAINS, femme dudit PROTIN pour:

- un acquis par Pierre PROTIN et Marie DESQUAINS de Jacques VAILLANT de Saint-Aubin
- un acquis de Jean POSTEAU, laboureur à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 58]

452 Témoin: Claude GOUBAULT, frère, ne sait pas signer  
453 Le 24.1.1679, condamnation à payer aux religieuses du Paraclet les lods et ventes et 29 années d'arréage et à renouveler leur bail aux mêmes conditions, comme d'amener leur vendange au pressoir de l'Abbaye, pour des vignes à Potier, de:

- Jean ANCEAU, manouvrier à Saint-Aubin
- Sébastien et Pierre PROTIN, laboureurs audit Saint-Aubin
- Nicolas MACE et Jacques VAILLANT, manouvriers à Saint-Aubin
- Toussaint BAZIN, laboureur
- François MAITRE et Etienne VAILLANT demeurant audit lieu
- Paquet GRILLAT, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy

représentés par Maître Jean ROY leur procureur [AD 10 - 24 H 93]

454 En 1688, déclaration de Charlotte GOUBAULT, veuve de Sébastien PROTIN [AD 10 - 24 H 105]

455 Le 30.3.1690, Charlotte GOUBAULT, veuve de Sébastien PROTIN, vigneron, demeurant à Marnay, vend à Jacques DIMANCHE, couvreur de paille à Saint-Aubin, 1 quartier 1/2 de terre à Saint-Aubin; personne ne sait signer [AD 10 - 2E 66/30]

456 Le 6.1.1693, Charlotte GOUBAULT, veuve de Sébastien PROTIN, vigneron, demeurant chez le Sieur André MARCHAND, demeurant à Marnay, vend à Jean MAISTRE, vigneron demeurant à Saint-Aubin:

- 1 quartier de terre labourable à La Chaume
  - 1 quartier de terre au lieudit "Les Petites Garennes"
  - 9 cordes de terre au même lieu
  - 12 quartiers de terre au lieudit "Les Longues Royes"
- Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/32]

En 1694, Charlotte GOUBAULT, veuve de Sébastien PROTIN, vivant vigneron, de présent à Marnay/Seine, vend 35 sols de rente due par Etienne VAILLANT sur des terres à Saint-Aubin<sup>457</sup>.

Sébastien PROTIN et Charlotte GOUBAULT sont les parents:

Scholastique, ne sait pas signer, ! en 1688<sup>458</sup>, b 26.1.1663, p Honorable Homme Claude GALLION, m Honneste Femme Scolastique BARDY, ∞ 22.1.1689 à Pierre NOEL, bachelier, de Marnay, ° ca 1664, fils de Claude N., † /1689, et Jeanne MUSSOT, † /1689

Maurice, b 24.1.1665, p Morice GOUBAULT, m Jeanne GOUBAULT

Edmée, b 22.7.1667, p Nicolas THONNELIER, m Edmée ROUSÉE

Marie, ° & b 29.5.1675, p Jean POTEAU, lab., m Marie COQUINOT, épouse Claude ROSEY

Edmée, ° & b 13.1.1678, p Michel ANCEAU, m Edmée PILLAVOYNE

**F. Claude**, ∞ à Anne THOMAS

Claude, ° 29.10.1700 La Chapelle-Godefroy, b le 30, p Jean BRUN, signe, m Jeanne PARATRE, signe

## PRUDHON

**A. Laurent**, charron, ° ca 1621, † "subitem. d'une apoplexie", (†) 21.9.1693, ∞ à Louise PILLEAVOINE, † /1676

Simon, ° ca 1656/1664

Laurent, signe: L Prudhom, peut-être m.âtre d'école, ! en 1686-1687

**A.1. Simon**, signe: Simon Prud'hon ou S Prudhon avec paraphe, charron, laboureur et syndic perpétuel de Saint-Aubin, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, marguillier, ! en 1692-1711, † 3.11.1719, subitement, (†) le 4

En 1692, Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin et Claude LAURENT prennent de l'Abbaye du Paraclet, le bail de cent vingt arpents de terre pour 9

ans. Ils signent<sup>459, 460, 461</sup>.

En 1693, Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin, et Fiacre DANTIGNY déclarent un demi-arpent de vigne au censier de l'Abbaye du Paraclet. Il signe<sup>462</sup>.

En 1693, Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin achète la moitié d'un morceau de vigne à Saint-Aubin. Il signe "S Prudhon" avec paraphe<sup>463</sup>.

En 1694, Simon PRUDON, laboureur à Saint-Aubin baille une maison à Avant-lès-Marcilly. Il signe "S Prudhon" avec paraphe<sup>464</sup>.

En 1696, Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin, baille une chambre à feu sur le finage à Avant-lès-Marcilly<sup>465</sup>.

En 1696, Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin, intervient comme marguillier pour un contrat pour réparations par un maçon et couvreur de tuiles et d'ardoises. Il signe "S Prudhon" avec paraphe<sup>466</sup>.

En 1697, Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin, marguillier, baille des terres à Saint-Aubin pour la fabrique de Saint-Aubin<sup>467</sup>.

459 Le 9.11.1692, Simon PRUDHON et Claude LAURENT, laboureurs à Saint-Aubin, prennent le bail de 6 vingt arpents pour 9 ans [AD 10 - 24 H 67]

460 Le 9.11.1692, Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin et Claude LAURENT, laboureur à Corquelin, prennent le bail de 6 x 20 arpents de terre [AD 10 - 24 H 58]

461 Le 9.11.1692, Simon PRUDHON, laboureur demeurant à Saint-Aubin et Claude LAURENT, laboureur demeurant à Corquelin, prennent des religieuses du Paraclet, le bail de 6 vingt arpents de terre pour 9 ans. Ils signent. [AD 10 - 24 H 109]

462 Le 3.3.1693, Simon PRUDHON, qui signe, laboureur à Saint-Aubin, et Fiacre DANTIGNY, qui ne sait pas signer, vigneron à Saint-Aubin, déclarent 1/2 arpent de vigne en très mauvais état appartenant à la veuve Mathieu MOZARD demeurant à Tremblay, en friche depuis 6 ans, baillé des religieuses du Paraclet [AD 10 - 24 H 105]

463 Le 6.1.1693, Nicolas ANCEAU, qui ne sait pas signer, vigneron demeurant à Saint-Aubin, vend à Simon PRUDHON, qui signe "S Prudhon" avec paraphe, laboureur demeurant à Saint-Aubin, un morceau de terre plantée en vigne contenant environ 1/2 arpent à Saint-Aubin, lieudit Pothière [AD 10 - 2E 66/32]

464 Le 23.12.1694, Didier LEGER, maréchal à Avant, qui signe "didier leger" avec paraphe, retient à titre de loyer et pension d'argent de Simon PRUDON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui signe "S Prudhon" avec paraphe, une maison à Avant [AD 10 - 2E 66/32]

465 Le 20.11.1696, Edmé PASTOUREAU, laboureur à Avant, prend de Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin, le bail d'une chambre à feu sur le finage à Avant [AD 10 - 2E 66/33]

466 Le 15.12.1696, Jean DUMANSON, maçon et couvreur de tuiles et d'ardoises, passe un contrat avec les habitants de Saint-Aubin, représentés par Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin, marguillier de présent en charge, qui signe "S Prudhon" avec paraphe, pour réparations [AD 10 - 2E 66/33]

467 Le 25.6.1697, Pasques GRISLAT, laboureur à Saint-

457 Le 14.2.1694, Charlotte GOUBAULT, qui ne sait pas signer, veuve de Sébastien PROTIN, vivant vigneron, de présent à Marnay/Seine, vend à Jean COLLET, vigneron demeurant à Saint-Aubin, 35 sols de rente foncière due par Estienne VAILLANT sur 1/2 quartier de terre à Saint-Aubin. L'acte est signé "Jean Collet" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/32]

458 Le 29.11.1688, Claude GOUBAULT, laboureur demeurant à Nogent/Seine, vend la troisième partie d'un quartier de vigne et terre à Saint-Aubin aux Mergers à Scolastique PROTIN, fille de feu Sébastien PROTIN, demeurant à Saint-Aubin. Personne ne sait signer [AD 10 - 2 E 66/29]

En 1698, Jean MAISTRE, rétrocède le tiers du marché de coupe de bois fait avec Simon PRUDHON, laboureur, et Edmé VAILLANT, manouvrier à Saint-Aubin<sup>468</sup>.

En 1698, Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin achète de Michel et Marie GRILLAT, frère et sœur, les deux moitiés d'une maison en très mauvais état à Saint-Aubin. Il signe "S Prudhon" avec paraphe<sup>469, 470</sup>.

En 1698 et 1699, plusieurs contrats de partage sont établis entre Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin, en son nom et à cause de feue Sirette FORTIER, sa femme, auparavant femme d'Edmé LEGER, vivant charron à Avant-lès-Marcilly, tuteur de Lupien et Marie PRUDHON, enfants mineurs de lui et Sirette FORTIER, chacun héritier pour un tiers de Sirette FORTIER, et Simon PARISOT, qui ne sait pas signer, laboureur à Avant-lès-Marcilly, tuteur des enfants de lui et feue Simone LEGER, héritiers de l'autre tiers de leur aïeule, morte le 6.12.1698. Il signe "S Prudhon" avec paraphe<sup>471</sup>.

En 1704, Simon PRUDHON, syndic perpétuel de la paroisse de Saint-Aubin, achète des terres à Saint-Aubin. Il signe "S Prudhon" avec paraphe<sup>472</sup>.

Aubin, prend de la fabrique de Saint-Aubin, représentée par Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin, marguillier, le bail de terres à Saint-Aubin. L'acte est signé "Paquet Grillat" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/34]

468 Le 21.12.1698, Jean MAISTRE, manouvrier à Saint-Aubin, rétrocède à Maître Jean BABELIN, procureur fiscal de Saint-Aubin, 1/3 du marché de coupe de bois fait avec Simon PRUDHON, laboureur, et Edmé VAILLANT, manouvrier à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/35]

469 Le 14.12.1698, Michel GRISLAT, qui ne sait pas signer, manouvrier à Saint-Aubin, vend la moitié d'une maison à Saint-Aubin, à Simon PRUDHON, qui signe "S Prudhon" avec paraphe, laboureur à Saint-Aubin. L'autre moitié est à l'acquéreur, acquise de Marie GRISLAT, sœur du vendeur [AD 10 - 2E 66/35]

470 Le 4.1.1698, Marie GRISLAT, qui ne sait pas signer, veuve de feu Jean VALLÉE, manouvrier, demeurant à présent à Faverolles, vend à Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin, la moitié d'une maison en très mauvais état - l'autre moitié est à Michel GRISLAT, frère de la vendeuse - à Saint-Aubin, de la succession de feu Jean GRISLAT, son père. L'acte est signé "S Prudhon" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/35]

471 Dans des contrats des 12.12.1698, 27.12.1698, 5.1.1699 et 13.10.1699 comparaissent Simon PRUDHON, qui signe "S Prudhon" avec paraphe, laboureur à Saint-Aubin, en son nom et à cause de feue Sirette FORTIER, sa femme, auparavant femme d'Edmé LEGER, vivant charron à Avant, tuteur de Lupien et Marie PRUDHON, enfants mineurs de lui et Sirette FORTIER, chacun héritier pour 1/3 de Sirette FORTIER, et Simon PARISOT, qui ne sait pas signer, laboureur à Avant, tuteur des enfants de lui et feue Simone LEGER, héritiers de l'autre 1/3 de leur aïeule, morte le 6.12.1698. L'acte du 12.12.1698 contient un inventaire [AD 10 - 2 E 66/35]

472 Le 26.10.1704, Jean BOSSUOT, sabotier à Quincey, qui ne sait pas signer, héritier de Jean BOSSUOT, laboureur à Quincey, vend à Simon PRUDHON, syndic

En 1709, Simon PRUDHON, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, achète des vignes à Saint-Aubin. Il signe "S Prudhon" avec paraphe<sup>473</sup>.

En 1711, Simon PRUDHON, de Saint-Aubin, est cité pour n'avoir pu collecter 80 livres d'arriérés sur les lots de partage des biens de Antoine ROUX et Marie PONCE<sup>474</sup>.

En 1712, Honorable Homme Simon PRUDHON, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, achète une part et portion des héritages à Saint-Aubin de défunte Martine DESQUAINS. Il signe "S Prudhon" avec paraphe<sup>475</sup>.

∞ 3.8.1676 Avant-lès-Marcilly à Sire FORESTIER, ° ca 1638, † 6.12.1698 "subitement", (†) le 7 dans l'église, ∞(1) /1665 à Edmé LEGER, (†) 21.12.1675 Avant-lès-Marcilly

Etienne, b 24.4.1679 Avant-lès-Marcilly, p Estienne BALLANCIER, m Dame Margueritte CELLIER

Lupien, signe: Lupien Prudhon, ! en 1696-1701, b 13.10.1680 Avant-lès-Marcilly, p Edmé BLASQUE, m Marie PONCE

Sirette, b 4.7.1683 Avant-lès-Marcilly, p Jacque DE VIGNES, m Jeanne LEGER

Marie, ne sait pas signer, ° & b 14.4.1687 Avant-lès-Marcilly, p Edmé LEGER, m Jeanne CHARONNAT

∞(2) 26.1.1699 à Honnête Fille Anne VAILLANT, ne sait pas signer, ° ca 1668/1671, † 11.11.1713, (†) le 12 dans l'église, fille d'Edmé V., signe: Edmé Vaillant, vigneron, et Sire COLLETTE

perpétuel de la paroisse de Saint-Aubin, qui signe "S Prudhon" avec paraphe, des terres à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/38]

473 Le 26.10.1709, Jeanne ADAM, qui ne sait pas signer, veuve de Nicolas VAILLANT, vigneron à Saint-Aubin, vend à Simon PRUDHON, qui signe "S Prudhon" avec paraphe, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, des vignes à Saint-Aubin [AD 10 - 2 E 66/39]

474 Le 4.2.1711, Denis LUCAIN, manouvrier à Avant-lès-Marcilly, époux de Marie ROUX, prisonnier à Nogent/Seine, dans l'impuissance de payer 80 livres d'arriérages à Simon PRUDHON à Saint-Aubin, sur les lots de partages faits entre eux et Charles GOUBRY, marchand à Sognes, époux d'Edmée ROUX, sur les biens de Antoine ROUX et Marie PONCE, leurs père et mère [AD 10 - 2 E 66/40]

475 Le 28.1.1712, Edmé FONTAINE, manouvrier à Marnay et Martine et Jeanne FONTAINE, filles majeures à Marnay, héritiers de Martine DEXAINS leur mère - qui ne savent pas signer -, vendent à Honorable Homme Simon PRUDHON, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin - qui signe "S Prudhon" avec paraphe - leur part et portion des héritages à Saint-Aubin de ladite défunte DESQUAINS, faisant partage avec ses co-héritiers de la succession de feu François DESQUAINS et Sirette CAILLÉ, leurs père et mère, aïeul et aïeule des vendeurs, par partage fait devant Jacques BAILLET, arpenteur juré, et Antoine JEANNERAT, les 21 et 22.4.1671 [AD 10 - 2 E 66/41]